



Commune de
Val-de-Travers

**Rapports de gestion
des différents dicastères
relatifs à l'exercice 2013**

Rapports :

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture

Dicastère des infrastructures

Dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale

DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION, DE LA SANTE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE.....	8
1. ORGANIGRAMME	8
2. CHANCELLERIE.....	9
2.1. Rôle et fonction du service	9
2.2. Activité 2013	10
2.2.1. Conseil communal	10
2.2.2. conseil general.....	11
2.3. Effectif du personnel.....	11
2.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	11
2.4.1. Application du protocole	11
2.4.2. Communication à la population et relations avec la presse	12
2.4.3. Communication « Conseil communal -> personnel ».....	12
2.4.4. Portail collaboratif EchoVDT et traduction du site internet	12
2.4.5. Informatisation des bibliothèques	12
2.4.6. Activités des archives	13
2.5. Etat de situation à la fin de l'année 2013	13
3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH).....	13
3.1. Rôle et fonction du service	13
3.2. Commissions	14
3.2.1. La commission du personnel.....	14
3.2.2. Le Conseil d'administration de prévoyance.ne.....	14
3.3. Activité 2013	15
3.3.1. Formation professionnelle	15
3.3.2. Turnover et incapacités de travail.....	16
3.4. Effectif du personnel.....	16
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	16
3.5.1. Politique RH et formation continue	16
3.5.2. Remboursement de la retenue obligatoire	17
3.5.3. Durée du travail des cadres – service de piquet	17
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	17
4. CONTRÔLE DES HABITANTS	17
4.1. Rôle et fonction du service	17
4.2. Activité 2013	18
4.3. Statistique	18
4.4. Effectif du personnel.....	19
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	19
4.5.1. Kit d'accueil.....	19
4.5.2. Cadeaux de naissance	19
4.5.3. Budget et comptes de l'administration.....	19
5. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE (SPPI).....	20
5.1. Sécurité de proximité.....	20
5.1.1. Rôle et fonction de la sécurité de proximité	20
5.1.2. Commissions	20
5.1.3. Activités 2013	20
5.1.4. mandat de prestations avec la police neuchâteloise.....	21
5.1.5. personnel communal – engagement d'une ASP	22
5.1.6. Budget et comptes.....	23
5.2. Prévention incendie	23
5.2.1. Rôle et fonction de la prévention incendie	23
5.2.2. Commission de la police du feu et de la salubrité publique	23

5.2.3. Activités 2013	24
5.2.4. Effectif du personnel	24
5.2.5. Budget et comptes.....	24
5.3. Centre de secours (CS).....	25
5.3.1. Rôle et fonction.....	25
5.3.2. Activités 2013	25
5.3.3. Effectif du personnel	27
5.3.4. Evènement important	27
5.3.5. Budget et comptes.....	27
5.4. Le corps des sapeurs-pompiers (CSP)	27
5.4.1 Rôle et fonction.....	28
5.4.2. Activités	28
5.4.3. Mise en place d'une nouvelle organisation et engagement d'un commandant professionnel	30
5.4.4. Budgets et comptes	31
6. PROTECTION CIVILE – OPC	31
6.1. Rôle et fonction du service	31
6.2. Activités 2013	31
6.2.1. Cours préparatoire (CP) et cours de répétition (CR) 2013.....	32
6.2.2. Interventions au profit de la collectivité (IPPC).....	32
6.2.3. Interventions d'urgences (IU)	32
6.2.4. Formations spécifiques et séances	32
6.2.5. Formation continue du commandant	33
6.2.6. Instruction donnée par le commandant aux cours cantonaux.....	33
6.3. Effectif du personnel.....	33
6.4. Projets importants.....	33
6.4.1. Reforme pci 2013+	33
6.4.2. Suppléant du commandant pci	33
6.5. Etat de la situation	34
6.5.1. Budgets et comptes	34
7. SERVICE DES AMBULANCES.....	35
7.1. Rôle et fonction du service	35
7.2. Activités 2013	35
7.3. Effectif du service	37
7.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	38
7.4.1. Financement du service des ambulances et facturation aux patients.....	38
7.4.2. Centrale 144	39
7.5. Etat de situation à la fin de l'année 2013	40
7.5.1. Budgets et comptes	41
8. PROJET INTÉGRAVAL	41
DICASTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'ENSEIGNEMENT	44
1. Généralités	44
1.1. Introduction	44
1.2. Organigramme.....	44
2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.....	46
2.1. Rôle et fonction du service	46
2.2. Commissions	46
2.3. Activité 2013	47
2.4. Effectif du personnel.....	47
2.4.1 Personnel administratif	48
2.4.2 Personnel technique	48

2.4.3 Personnel enseignant	48
2.5. Activités scolaires	49
2.5.1 Bibliothèque scolaire	49
2.5.2 USESS.....	50
2.5.3 Organisation des classes	50
2.5.4 Séminaire pédagogique.....	51
2.5.5 Activités scolaires diverses.....	51
2.6. Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses	52
2.6.1 Médecine scolaire.....	52
2.6.2 Médecine dentaire	52
2.6.3 Cérémonie de fin de scolarité obligatoire	53
2.6.4 Agape du corps enseignant.....	53
3. CENTRE SPORTIF REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES.....	54
3.1. Rôle et fonction du service	54
3.2. Commission du Centre sportif et de la piscine des combes	54
3.3. Activités 2013	54
3.4. Effectif du personnel.....	56
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013	56
Etude de faisabilité d'un fitness	56
Collaboration avec l'ECAP.....	56
Réhabilitation de la piscine des combes	57
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	57
4. CRÈCHE COMMUNALE DE VAL-DE-TRAVERS	57
4.1. Rôle et fonction du service	57
4.2. Commissions	57
4.3. Activité 2013	58
4.4. Effectif du personnel.....	60
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	60
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	61
5. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE	62
5.1 Rôle et fonctionnement du service	62
5.2 Effectif.....	64
DICASTÈRE DES INFRASTRUCTURES.....	66
1. GÉNÉRALITÉS	66
1.1. Introduction	66
1.2. Organigramme.....	66
2. TRAVAUX PUBLICS.....	67
2.1. Rôle et fonction du service	67
2.2. Commissions du Conseil communal	67
2.3. Activité 2013	68
2.4. Effectif du personnel.....	69
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	69
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	69
3. SERVICE DE L'EAU ET EPURATION	70
3.1. Rôle et fonction du service	70
3.3. Activité 2013	70
3.4. Effectif du personnel.....	70
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	71
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	71

4. GÉRANCE DES BÂTIMENTS	72
4.1. Rôle et fonction du service	72
4.2. Commissions	72
4.3. Activité 2013	73
Apprentissage d'agent d'exploitation	73
Centrale de réservations.....	73
3.4. Effectif du personnel.....	73
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	73
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	75
DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE	77
1. GÉNÉRALITÉS	77
1.1. Introduction	77
1.2. Organigramme.....	77
2. SERVICE DE L'URBANISME	78
2.1. Rôle et fonction du service	78
2.2. Commissions	78
2.3. Activité 2013	79
Gestion des déchets	79
Domaine de l'énergie.....	80
2.4. Effectif du personnel.....	81
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	81
Nouvelle organisation dans la collecte des déchets.....	81
Représentation du DTVAC	85
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	87
3. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE	88
3.1. Rôle et fonction du service	88
3.2. Commissions	88
3.3. Activité 2013	88
Manifestations.....	89
Manifestation communale "24 février "	89
Marche du premier mars.....	89
Course des aines.....	90
3.4. Effectif du personnel.....	90
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	90
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	90
DICASTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INTÉGRATION SOCIALE	91
1. GÉNÉRALITÉS	92
1.1. Introduction	92
1.2. Organigramme.....	92
2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	93
2.1. Rôle et fonction du service	93
2.2. Commissions	93
2.3. Activité 2013	94
2.3.1. Comptabilité.....	95
2.3.2. Gestion financière.....	96
2.3.3. Gestion des risques et assurance-qualité	97
2.3.4. Impôts.....	97
2.3.5. Développement économique.....	98

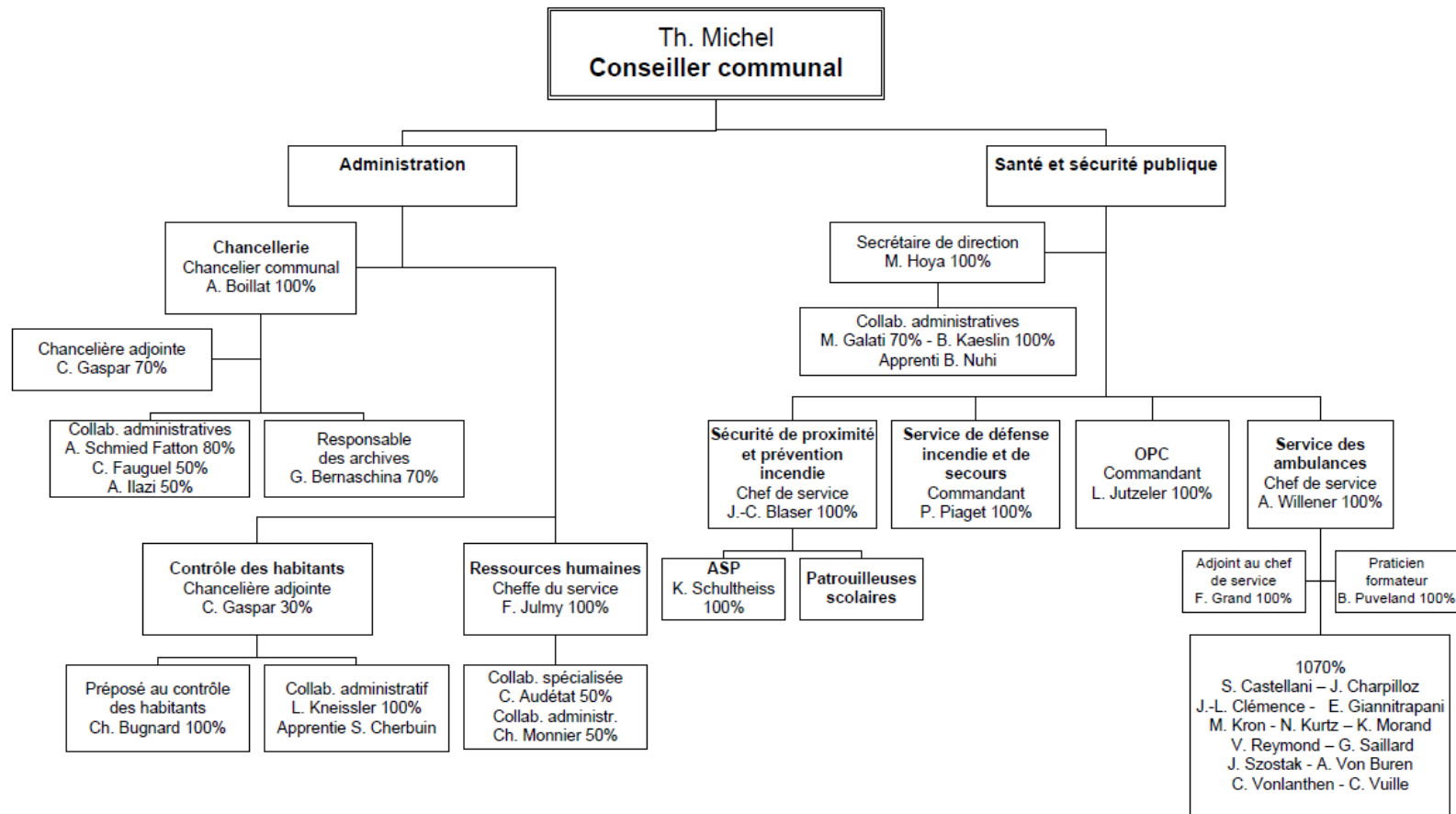
2.3.6. Développement touristique	99
2.3.7. Agriculture et domaines communaux	100
2.3.8. Direction de la sylviculture	101
2.3.9. Direction de l'intégration sociale	102
2.4. Effectif du personnel	102
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013	103
2.5.1. Comptabilité	103
2.5.2. Gestion financière	103
2.5.3. Gestion des risques et assurance-qualité	103
2.5.4. Impôts	103
2.5.5. Développement économique	104
2.5.6. Développement touristique	104
2.5.7. Agriculture et domaines communaux	104
2.5.8. Direction de la sylviculture	104
2.5.9. Direction de l'intégration sociale	105
2.6 Etat de situation à la fin de l'exercice 2013	105
3. SERVICE FORESTIER	105
3.1 Role et fonction du service	105
3.2 Commission forestière	106
3.3 Activité 2013	107
3.4 Effectif du personnel	107
3.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2013	108
3.5.1 Projets réalisés en 2013	108
3.5.2 Projets initiés en 2013	108
3.6 État de situation à la fin de l'année 2013	108
4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE	108
4.1 Rôle et fonction du service	108
4.2 Commissions du Conseil communal	109
4.3 Activités 2013	109
4.4 Effectif du personnel	110
4.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2013	110
4.6 État de situation à la fin de l'année 2013	111
5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL	111
5.1 Rôle et fonction du service	111
Service d'action sociale	111
Agence AVS-AI	111
5.2 Commissions du Conseil communal	111
5.3 Activité 2013	112
Service d'action sociale	112
Agence AVS-AI	112
2.4 Effectif du personnel	112
2.5 Projets importants réalisés ou initiés en 2013	113
Guichet ACCORD	113
Gestion électronique des données (GED)	113
2.6 Etat de situation à la fin de l'année 2013	114
6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION	114
6.1. Rôle et fonction du service	114
6.2. Commissions du Conseil communal	115
6.3. Activités 2013	115
Informatique	115

Administration	115
Poseur en menuiserie	116
Mise en situation horlogère	116
Plan de formation 2013/14	117
Bilan du suivi socioprofessionnel 2013.....	118
6.4. Effectif du personnel.....	119
6.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2013.....	119
Mise en place d'une GPAO	119
Formations en mathématiques et en français	119
Job Coaching.....	119
Formations complémentaires ciblées aux besoins des bénéficiaires	120
Soutiens individuels privés dans l'administratif et le juridique.....	120
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2013	120

Dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique

1. ORGANIGRAMME

Dicastère de l'administration de la santé et de la sécurité publique Etat au 1er janvier 2014



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie est le secrétariat des Autorités (Conseil communal, Conseil général et commissions législatives). Au 1^{er} janvier 2013, ce service a subi quelques modifications et s'est vu confier de nouvelles missions, notamment l'économat, l'informatique et les archives. Aussi, son rôle transversal dans l'appareil communal s'est vu renforcer et est devenu incontournable. Dans ce cadre, la Chancellerie offre notamment les prestations suivantes aux autres services de l'administration : gestion de l'économat, de la téléphonie fixe et mobile, du parc informatique, du parc des multifonctions (copieurs, imprimantes, scanner, fax), du site Internet et du portail Echo. Afin de faciliter le travail et la suppléance de l'ensemble des collaborateurs communaux, la Chancellerie travaille à la mise en place d'un programme informatique et a, dans ce cadre, évalué et testé le logiciel Optimiso. Un tel outil devrait être déployé en 2014 et contribuera à asseoir la pérennité des prestations offertes par nos services.

La Chancellerie est en charge du protocole et de l'organisation des manifestations officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias, avec la publication des annonces dans la rubrique hebdomadaire de « La vie communale » en page 2 du Courrier du Val-de-Travers et la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal. La tenue à jour et l'alimentation du site www.val-de-travers.ch et du portail <https://echo.vdt.ch> font également partie de ses missions. La Chancellerie est aussi en charge de la diffusion des informations du Conseil communal au personnel via les « newsletters ».

Quant aux archives communales, elles regroupent l'ensemble des documents, quelle que soit leur date d'émission, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de ses activités.

Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) la gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) la justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) la sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique tant du point de vue politique, économique que social).

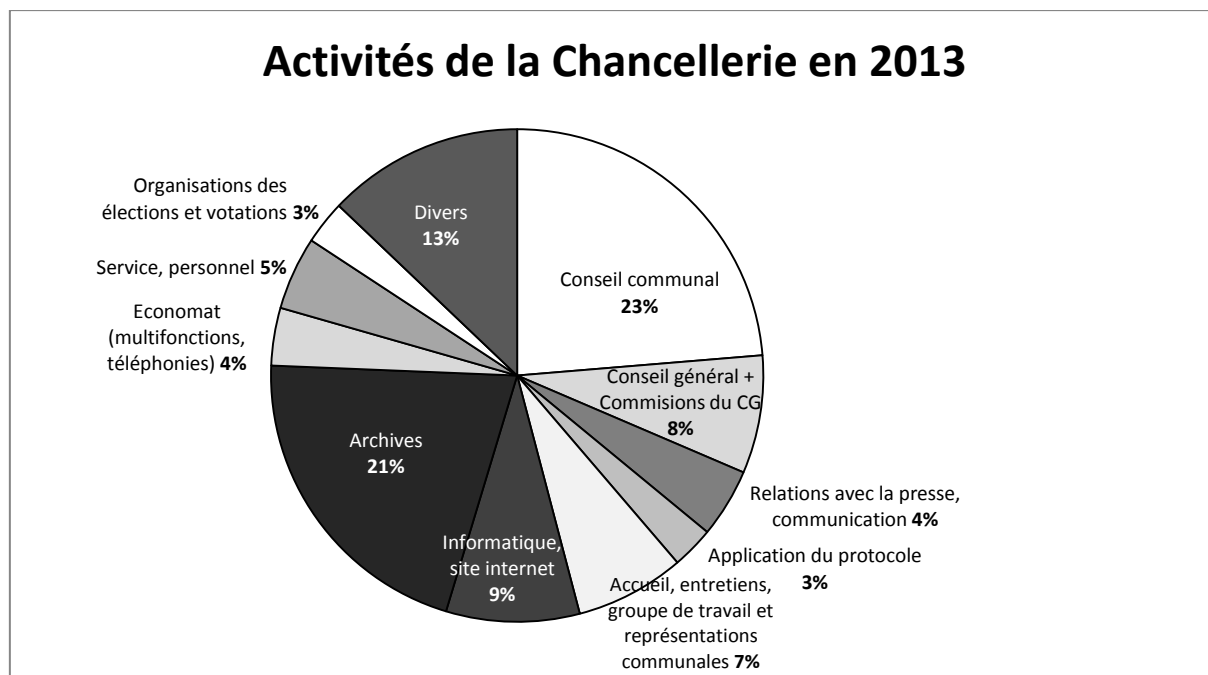
La commune a une responsabilité légale sur ses archives, elle doit en assurer leur conservation et leur classement, en les entreposant dans un local sûr, sec et à l'abri du feu. Depuis juin 2013, c'est le cas avec leur nouvelle implantation sur le site Dubied. La commune doit également permettre l'accès aux documents officiels à toute personne qui en fait la demande. Pour faciliter l'exercice de ce droit, il est indispensable de disposer d'un plan de classement des documents archivés.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comité de pilotage. En 2013, elle a assuré la direction des deux groupes de travail constitués pour le traitement de la motion « Réorganisation de l'administration, et la suite... ». Son personnel participe également aux travaux et séances des :

- Comité de pilotage informatique avec le Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel ;
- Comité de rédaction du GIC (site Internet) ;
- Groupe de travail « Guide d'archivage » ;
- Groupe de travail pour l'archivage électronique ;
- Commission du patrimoine et des arts ;
- Comité de pilotage du parc éolien de la Montagne de Buttes ;
- Comité stratégique « Promotion d'image de Val-de-Travers » ;
- Diverses rencontres en relation avec la vie communale.

2.2. ACTIVITÉ 2013

Les missions de la Chancellerie se sont réparties de la manière suivante :



2.2.1. CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 44 séances représentant la rédaction de 886 pages de procès-verbaux, ainsi que l'adoption de 24 arrêtés et d'un règlement.

Suite à l'élection de M. Jean-Nathanaël Karakash au Conseil d'Etat le 19 mai 2013, Son successeur, M. Frédéric Mairy a été élu tacitement par le Conseil général lors de sa séance du 24 juin. Dans celle du 3 juillet 2013, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau 2013-2014. Sa composition se décline comme suit :

Président M. Christian Mermet
Vice-président Mme Chantal Brunner
Secrétaire M. Frédéric Mairy
Membres MM. Yves Fatton et Thierry Michel

M. Mairy a succédé à M. Karakash en reprenant la charge du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI). Ainsi, les 4 autres membres du collège ont conservé leurs dicastères.

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail ou Conseils d'administration pour collaborer et faire avancer certains projets. Des entrevues ont été fixées au sujet des projets de Maison de l'Absinthe, du livre « Un grand rêve d'avenir », des transports scolaires, de l'avenir du TBRC, du centre Barak, des projets de parc éoliens et du projet de forage gazier.

Dans le cadre des relations qu'il entretient avec le Gouvernement cantonal, les villes et les communes amies, et afin de consolider les liens de collaboration tissés durant les 2 premières années de la législature, le Conseil communal a rencontré :

24 janvier Conseil communal de Val-de-Ruz
4 février Mairie de Pontarlier
11 mars Municipalité de Sainte-Croix

24 avril	Conseil communal de La Chaux-de-Fonds
7 mai	Communes conventionnées (La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières)
11 septembre	Conseil d'Etat
4 novembre	Mairie de Pontarlier

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un ou plusieurs de ses membres, ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des sociétés diverses neuchâtelaises tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas y prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2013 a été riche de 168 représentations officielles.

2.2.2. CONSEIL GENERAL

Le Conseil général s'est réuni à 7 reprises pour notamment adopter les comptes 2012 lors de sa séance du 13 mai 2013 et le budget 2014 lors de celle du 13 décembre 2013, ainsi que pour étudier 20 rapports qui ont abouti à l'adoption de 23 arrêtés et au classement de 2 motions.

Lors de sa séance du 13 mars, le Législatif a accepté l'initiative populaire demandant que la commune de Val-de-Travers se déclare sans OGM. Enfin, le 24 juin, il a exercé le droit d'initiative communale auprès du Grand Conseil lui demandant d'interdire la prospection et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non-conventionnels, notamment le gaz de schiste, dans le sous-sol neuchâtelois.

Ces 7 séances représentent la rédaction de 332 pages de procès-verbaux.

En 2013, 6 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de membres des groupes PLR, POP et socialiste.

2.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif de la Chancellerie est de 3,4 EPT en 2013, soit un chancelier (100%), une chancelière-adjointe (70%), une archiviste (70%) et 2 collaboratrices administratives qui se partagent un 100%.

2.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

2.4.1. APPLICATION DU PROTOCOLE

A l'instar des années précédentes, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 70 participants, et des couples fêtant leurs Noces d'Or, 16 couples y ont pris part. Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 41 personnes fêtant leurs 90 ans et assuré la visite à 2 personnes entrant dans leur 100^{ème} année.

A l'occasion de l'élection de M. Jean-Nathanaël Karakash au Conseil d'Etat et en reconnaissance de son énorme investissement pour notre commune, la Chancellerie, en collaboration avec les autres services communaux, a organisé des festivités en son honneur le 24 juin 2013, à l'issue de la séance du Législatif. A cette occasion, les membres des Autorités et la population ont partagé en toute convivialité le verre de l'amitié en compagnie de « notre » Conseiller d'Etat.

2.4.2. COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie se charge de la mise à jour de la partie « vivre » du site www.val-de-travers.ch. En sus de nombreuses informations pratiques, cela comprend notamment la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal, la publication des rapports, des règlements et des arrêtés du Conseil général avant la tenue des séances, les résultats des débats du Législatif en regard des arrêtés acceptés ou la diffusion des procès-verbaux, la mise à jour du recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers (RSVDT) et de l'annuaire communal (composition des Autorités et commissions).

47 parutions de la rubrique de « La vie communale » sont recensées en page 2 du Courrier du Val-de-Travers. La brochure communale 2014 a été distribuée dans les foyers à la fin de l'année 2013.

D'autre part, 45 communiqués de presse rédigés par les services ont été diffusés aux représentants des médias.

2.4.3. COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'améliorer la communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal informe régulièrement l'ensemble du personnel communal sur les décisions prises lors de ses séances hebdomadaires et ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion permet aussi à nos collaborateurs de mieux renseigner la population.

La Chancellerie est en charge de la rédaction et de la diffusion de la « newsletter ». Cette mesure est en place depuis janvier 2013. En 2013, 10 newsletters ont été transmises au personnel communal.

2.4.4. PORTAIL COLLABORATIF ECHOVDT ET TRADUCTION DU SITE INTERNET

La Chancellerie a mis en place un portail collaboratif pour notre commune, EchoVDT. Ce site Intranet permet la diffusion de dossiers sur des pages sécurisées et leurs notifications à des groupes d'utilisateurs ciblés. L'intégration des informations liées aux Autorités politiques et à leur fonctionnement a débuté à la fin de l'année 2012. La Chancellerie convoque les séances du Législatif et les commissions législatives par ce canal. Les secrétariats convoquant les commissions du Conseil communal ont été formés par la Chancellerie et disposent de cet outil.

Une extension des prestations de ce portail à l'ensemble du personnel communal est prévue. Elle permettra d'assurer les essentielles communications internes au bon fonctionnement de l'administration et contribuera à la collaboration interservices.

En collaboration avec le service cantonal de la cohésion multiculturelle de Neuchâtel, la Chancellerie a débuté la traduction en allemand et en anglais de la section « Vivre » du site Internet communal.

2.4.5. INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES

Afin de mieux servir les lecteurs qui empruntent des ouvrages dans les bibliothèques, la Chancellerie a effectué les démarches nécessaires à l'intégration des livres de la bibliothèque des archives communales et de ceux de la bibliothèque de l'école secondaire dans le logiciel Netbiblio qui est déjà utilisé par la bibliothèque communale de la rue du Pasquier à Fleurier. Dès lors, il n'y a plus qu'une seule base de données pour ces trois bibliothèques et cela permet de connaître immédiatement la disponibilité des ouvrages recherchés par les lecteurs. Les données relatives aux livres de la bibliothèque communale des archives seront introduites dans le logiciel au cours de l'année 2014.

2.4.6. ACTIVITÉS DES ARCHIVES

Tout en poursuivant le tri des archives, la responsable des archives a principalement été occupée au conditionnement des documents des anciennes communes et syndicats intercommunaux, afin de les regrouper sur un seul site, ce qui s'est fait dans le courant du mois de juin. En effet, dans le prolongement du crédit de fr. 272'000.- pour permettre une gestion efficace des archives communales, accepté par le Conseil général, dans sa séance du 17 décembre 2012, les archives ont trouvé place sur le site Dubied. Les membres du Législatif ont eu la possibilité de découvrir ces locaux lors de leur inauguration du 27 septembre.

Après déménagement, la montagne de documents des anciennes communes représente quelque 1256 mètres linéaires d'archives, sans les syndicats intercommunaux, les archives scolaires et celles de la nouvelle commune.

2.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

La Chancellerie est un véritable service d'état-major des autorités exécutive et législative communales et est garante de leur fonctionnement. Avec la nouvelle organisation de l'administration entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, la situation de son personnel s'est globalement améliorée. Comme chaque année, la Chancellerie s'est fait un devoir de respecter sa devise d'exercer ses activités en 3 « D » : Disponibilité, Diplomatie et Discrétion !

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des ressources humaines (RH) est chargé de mettre en œuvre la politique du personnel. Il contribue à l'identification des besoins en personnel et à la maîtrise de l'évolution des effectifs, tant sur les plans des profils requis que du nombre de collaborateurs, ceci tout en respectant le budget y relatif. Il participe aux étapes de l'engagement du personnel, jusqu'à l'intégration au sein de l'administration. Par une définition précise des cahiers des charges, il met en œuvre le processus permettant le management des performances et des compétences.

Les RH gèrent la politique de rémunération, assurant une équité interne, un équilibre avec le marché du travail et en visant un juste niveau de rémunération.

Les activités des RH sont multiples, en voici les axes principaux :

- gérer l'ensemble des dossiers administratifs des collaborateurs
- soutenir et conseiller les collaborateurs dans leur activité professionnelle
- veiller à la bonne application des lois et des règlements
- coordonner les différents projets RH dans le but d'améliorer l'efficacité et la qualité de ses prestations de service
- assurer un suivi des dossiers AI
- annoncer les accidents et maladies et contrôler le versement des indemnités journalières y relatives
- gérer les dossiers liés aux assurances sociales (AVS-AC, LPP, APG, AI, ALFA)
- évaluer les salaires initiaux
- examiner les demandes de réévaluation salariale et les modifications des cahiers des charges
- apporter un soutien et un appui aux autres services sous forme de conseils, notamment dans les procédures de recrutement et de gestion du personnel
- gérer les contrats de travail (élaboration, modification, résiliation)
- veiller à la bonne application des horaires de travail et de la gestion du temps de travail

- organiser et assurer le recrutement centralisé des apprentis et coordonner la formation professionnelle (employé de commerce, socio-éducatif, agent d'exploitation et forestier bûcheron) et continue

3.2. COMMISSIONS

3.2.1. LA COMMISSION DU PERSONNEL

La commission est composée de 10 membres désignés par le personnel, un par domaine d'activités, soit :

- Administration
- Sécurité publique
- Crèche, enseignement et formation
- Culture, loisirs et sports
- Action sociale
- Travaux publics
- Urbanisme et développement durable
- Economie et finances
- Bâtiments
- Forêts

La commission du personnel est la représentante de l'ensemble du personnel de l'administration communale vis-à-vis du Conseil communal. Elle fonctionne indépendamment des organisations politiques, syndicales ou professionnelles, ainsi que de la hiérarchie.

Afin de mieux se faire connaître des collaborateurs, la commission du personnel a établi un flyer qui présente ses membres et ses activités.

De plus, le Conseil communal a mandaté la commission du personnel afin que cette dernière établisse, en partenariat avec le personnel communal, une charte d'entreprise.

Ce projet, en cours d'élaboration, présentera les valeurs communes de notre administration tout en restant en phase avec le programme de législature établi par les autorités communales. Grâce à cette charte, les collaborateurs des différents services pourront s'identifier autour d'éléments communs.

3.2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉVOYANCE.NE

La commune est également représentée au sein de la caisse de pension prévoyance.ne par le chef de dicastère qui siège au Conseil d'administration. En cette année décisive pour la recapitalisation de l'institution, ce dernier s'est réuni à 9 reprises entre janvier et la session de juin du Grand Conseil consacrée à ce sujet sensible.

Pour financer la recapitalisation de Prévoyance.ne, la commune a constitué une provision de 3 millions dans les comptes 2012.

Les bons résultats des marchés financiers ont permis de remonter un peu la pente de 6 points par rapport à 2009, à 57,1%. L'objectif d'assainissement, voté par le Grand Conseil à fin juin, reste bien entendu d'atteindre un taux de couverture de 75% en 2030 et de 80% dans 40 ans, date à laquelle prévoyance.ne passera au régime de primauté de cotisations.

Différentes mesures ont été mises en place et validées par le Grand Conseil, elles consistent notamment à élever l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, à introduire une hausse des cotisations de 2,5%, répartie entre employeurs et employés, et à constituer une réserve de fluctuation de valeurs de 330 millions répartis entre les employeurs.

3.3. ACTIVITÉ 2013

Personnel communal	Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013
Nombre de collaborateurs	162	150	158	177
Femmes	51%	49%	53%	54%
Hommes	49%	51%	47%	46%

Personnel enseignants + direction	Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013
Nombre de collaborateurs	140	127	146	156
Femmes	73%	78%	80%	78%
Hommes	27%	22%	20%	22%

L'effectif du personnel était le suivant au 31 décembre 2013 :

Effectif par dicastère	Début 2013	Fin 2013
DASSP (administration, santé, sécurité publique)	26.10 EPT	28.90 EPT
DTVAC (développement territorial, vie associative, culture)	2.40 EPT	2.40 EPT
DI (infrastructure)	41.65 EPT	41.75 EPT
DEFI (économie, finances, intégration sociale)	18.85 EPT	20.25 EPT
DJE (jeunesse et enseignement)	25.19 EPT	30.63 EPT
Ecole JJR (personnel administratif et technique)	6.76 EPT	6.26 EPT
Ecole JJR (direction, personnel enseignant et unité socio-éd.)	102.38 EPT	103.4 EPT
Effectif total	223.33 EPT	233.59 EPT
Effectif total hors personnel enseignant	120.95 EPT	130.19 EPT

Les créations de postes sont les suivantes : des éducatrices de la petite enfance (3 EPT), des collaboratrices socio-administratives au guichet ACCORD (1,3 EPT), une agente de sécurité publique (1 EPT), un commandant de la défense incendie et des secours (1 EPT), une collaboratrice administrative au service de l'eau (0,1 EPT), une conseillère socio-pédagogique (0,07 EPT) et des enseignants (0,95 EPT).

Les autres fluctuations d'EPT sont liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de congé maternité, maladie ou accident.

3.3.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au 31 décembre, nous formions :

- 6 apprentis employés de commerce
- 6 apprentis socio-éducatifs
- 3 agents d'exploitation
- 2 forestiers bûcherons
- 2 collaboratrices suivent une formation selon l'article 32, pour obtenir un CFC d'employé de commerce
- 1 ambulancière ES

Soucieux de maintenir un nombre suffisant de places d'apprentissage au sein de notre administration, le ratio est très favorable à la Commune de Val-de-Travers, en comparaison avec la moyenne des administrations publiques. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration; il est de 10.16% en 2013 pour notre commune, contre 5.7% pour la moyenne suisse alors que l'Etat de Neuchâtel fixe un quota minimum de 4% d'apprentis pour son administration.

La Commune de Val-de-Travers peut en outre compter sur 14 formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprentis durant leur formation professionnelle.

A noter que 95% de nos apprentis ont réussi leurs examens en juin 2013, certains ont souhaité continuer leurs études en préparant une maturité professionnelle et d'autres ont trouvé un emploi dans leur secteur d'activité.

3.3.2. TURNOVER ET INCAPACITÉS DE TRAVAIL

En 2013, les RH ont enregistré sept résiliations des rapports de travail, deux départs en retraite, une suppression de poste et un transfert AI. Avec un turnover de 6.6%, notre administration communale se trouve globalement en-dessous du seuil critique de 9.7%.

En ce qui concerne les incapacités de travail, avec une moyenne de 9 jours d'absence par collaborateur, notre administration est légèrement en-dessus de la moyenne des entreprises qui est de 8 jours. Toutefois, cette moyenne est faussée par quelques incapacités de travail de longue durée. Si l'on retranche ces dernières, la moyenne descend à seulement 3 jours par collaborateur, soit bien en-deçà de la norme.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le service des RH est doté de 2 EPT, soit une collaboratrice spécialisée à 0.5 EPT, une collaboratrice administrative à 0.5 EPT et une cheffe de service à 1 EPT.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

3.5.1. POLITIQUE RH ET FORMATION CONTINUE

L'harmonisation des entretiens individuels a été mise en place en 2013, ce grand projet a permis aux supérieurs hiérarchiques et aux collaborateurs d'apprécier les réalisations professionnelles de chacun et de rechercher concrètement des axes d'amélioration tout en se fixant des objectifs communs. Les échanges ont été constructifs et ont notamment permis d'établir les statistiques suivantes :

A = nettement supérieur aux exigences

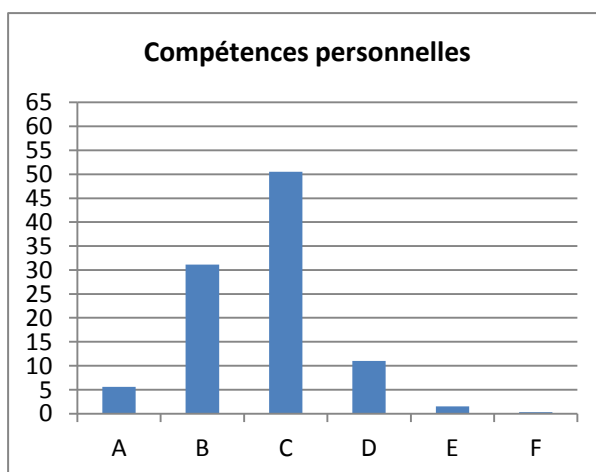
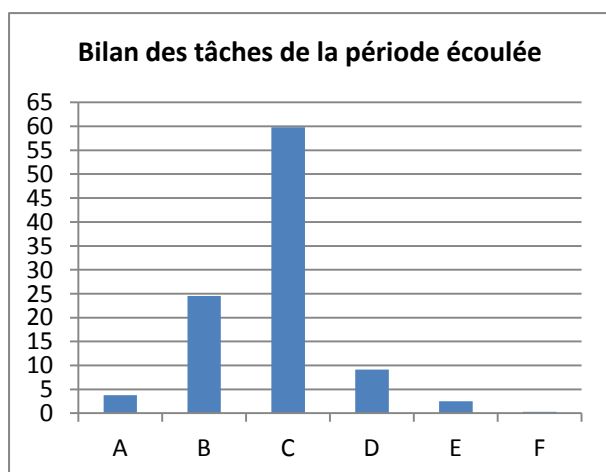
B = supérieur aux exigences

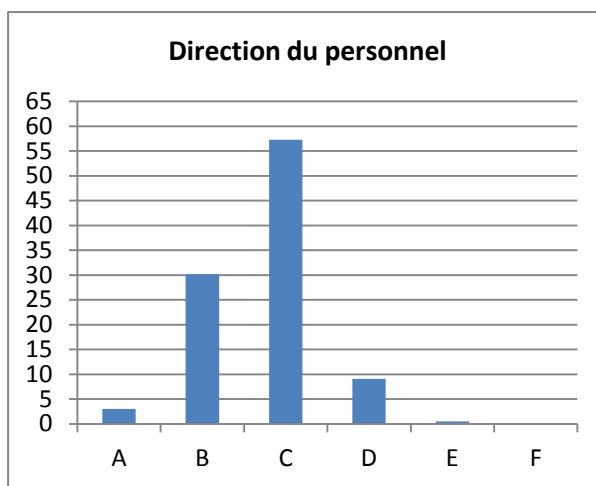
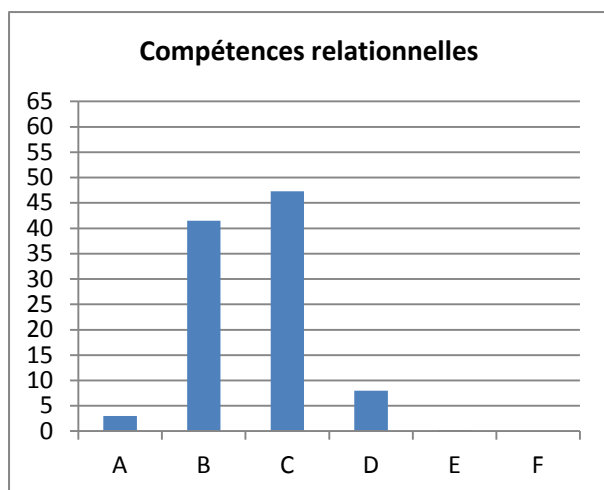
C = correspond aux exigences

D = ne correspond pas toujours aux exigences

E = en-dessous des exigences

F = nettement en dessous des exigences





Les statistiques ci-dessus démontrent que nos collaborateurs disposent de bonnes compétences. Nous souhaitons d'ores et déjà les développer. Une priorité est accordée à la formation et au développement du personnel, dans le cadre des besoins des collaborateurs et des services qui les emploient ainsi que dans le respect des axes politiques et financiers définis par les autorités communales.

3.5.2. REMBOURSEMENT DE LA RETENUE OBLIGATOIRE

En 2011 et 2012, par analogie avec la pratique de l'Etat, les traitements versés aux collaborateurs ont fait l'objet d'une retenue obligatoire de 1.11% en 2011 et de 0.56% en 2012.

Alors que l'Etat a partiellement procédé au remboursement de ladite retenue à hauteur de 78%, le personnel communal a bénéficié en 2013 d'une restitution complète.

3.5.3. DURÉE DU TRAVAIL DES CADRES – SERVICE DE PIQUET

En collaboration avec le personnel, quelques réflexions ont été lancées en lien notamment avec la clarification et l'harmonisation de la durée de travail des cadres ainsi que les compensations lors des services de piquet et des horaires irréguliers.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

L'amélioration des échanges avec le personnel, l'encouragement à la formation et le renforcement de la culture d'entreprise seront au cœur de la stratégie RH pour l'année à venir.

4. CONTRÔLE DES HABITANTS

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Contrôle des habitants est au service de la population pour toutes les prestations liées au arrivées et départs, changements d'adresses, mutations diverses, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour, enquête de logements vacants... Il a également reçu pour mission de distribuer et gérer les cartes moloks. De plus, il gère l'affichage dans les vitrines officielles en collaboration avec la sécurité publique et il tient les registres des cimetières.

4.2. ACTIVITÉ 2013

Les mutations suivantes ont notamment été effectuées par le Contrôle des habitants :

<i>Mutations</i>	2010	2011	2012	2013
Déménagements	966	877	965	808
Arrivées	547	612	689	714
Départs	554	562	624	628
Décès	110	121	120	110
Naissances	86	95	111	95
TOTAL	2263	2267	2509	2355

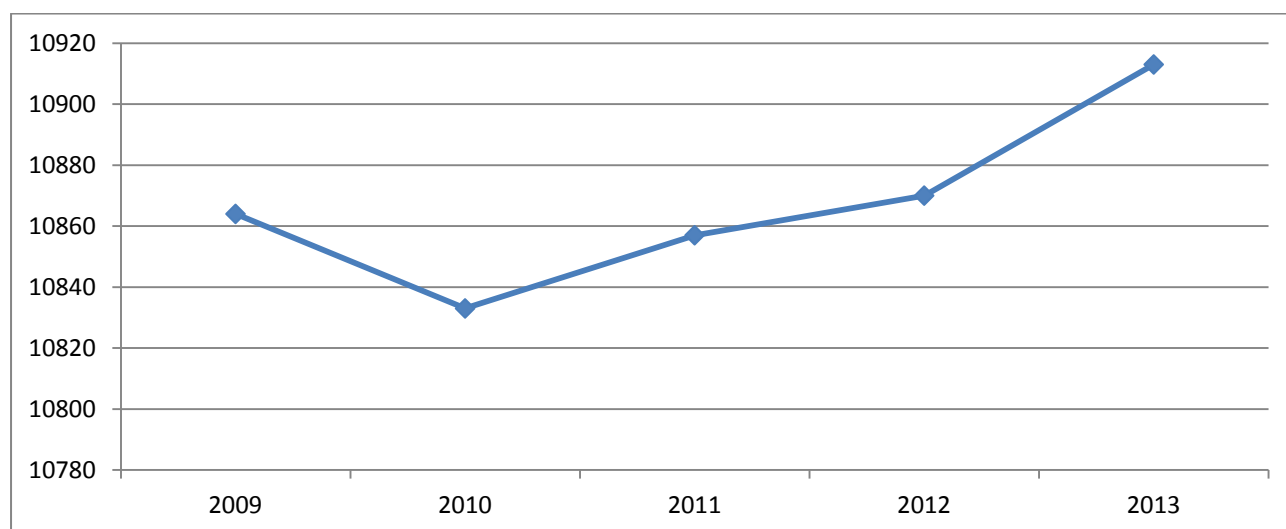
Les documents suivants ont notamment été établis :

<i>Documents</i>	2010	2011	2012	2013
Documents d'identités – Suisse	722	821	747	770
Documents d'identités – Etrangers	759	896	1254	1287
Attestations	1153	1306	1372	1335
TOTAL	2634	3023	3373	3392

Enfin, le Contrôle des habitants a été chargé d'organiser les 4 votations populaires et les élections cantonales 2013 en collaboration avec la Chancellerie.

4.3. STATISTIQUE

Evolution de la population de 2009 à 2013.



4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le Contrôle des habitants dispose de 2,3 EPT ainsi qu'une apprentie au 31 décembre 2013.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

4.5.1. KIT D'ACCUEIL

Dans le cadre du projet IntégraVal, le Contrôle des habitants a participé à l'élaboration d'un kit d'accueil qui est distribué aux nouveaux arrivants depuis le mois d'avril 2013, afin de leur remettre les informations utiles sur la région et ainsi faciliter leur intégration.

Le kit pour les nouveaux habitants est composé d'un coffret qui contient différentes informations liées aux formalités administratives, un plan de la région, la brochure communale, un film de présentation de la vallée, ainsi qu'un carnet de bons offerts par les partenaires de la région et destinés à faire connaître la richesse de l'offre existante à Val-de-Travers.

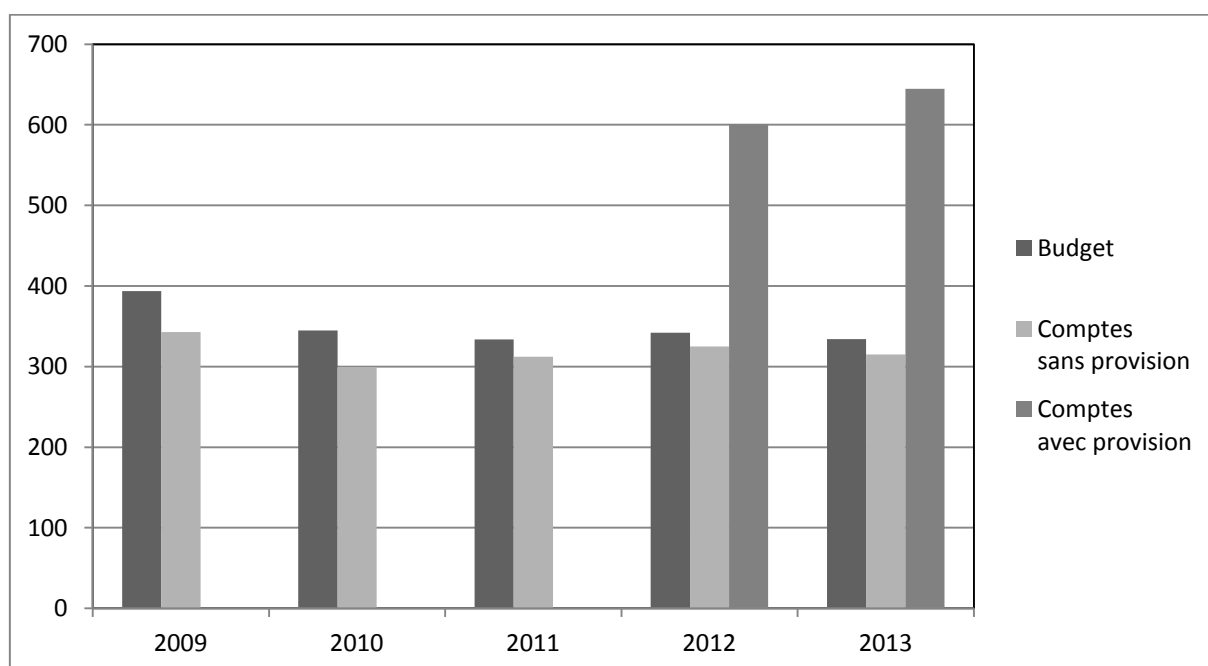
4.5.2. CADEAUX DE NAISSANCE

Le Contrôle des habitants a entamé des démarches pour, dès le 1^{er} janvier 2014, la remise d'un cadeau de naissance aux parents devant se rendre à son guichet pour payer les frais relatifs au dépôt de l'acte d'origine ou du permis de séjour de leur enfant.

Le cadeau de naissance est composé d'un body bleu ciel manches courtes, grandeur 6-12mois, avec les armoiries communales imprimées sur une manche et le texte « Val-de-Travers attitude » imprimé au centre, ainsi qu'un bon de commande de l'abonnement « Messages aux parents de la naissance à 1 an » proposé par Pro Juventute et offert par la commune. Ces deux présents sont remis dans un petit sac en tissu blanc avec les armoiries communales imprimées.

4.5.3. BUDGET ET COMPTES DE L'ADMINISTRATION

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 5 dernières années est la suivante :



5. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE PRÉVENTION INCENDIE (SPPI)

5.1. SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

5.1.1. RÔLE ET FONCTION DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Au sens de l'article 6 de la loi sur la police neuchâteloise du 20 février 2007 (LPol), la police de proximité comprend les tâches de compétence communale se rapportant notamment à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la moralité, la santé et la salubrité publics. La lutte contre les infractions de peu de gravité et la résolution des problèmes de sécurité locaux constituent les missions prioritaires de la sécurité de proximité.

La sécurité de proximité intervient ainsi dans la gestion de l'utilisation du domaine public, l'octroi d'autorisations diverses et veille au respect des prescriptions de droit administratif.

Plus concrètement, la sécurité de proximité s'assure du contrôle des véhicules en stationnement, de la gestion du trafic, de la surveillance des abords des écoles et des chemins qui y mènent, de la gestion sécuritaire des manifestations, des véhicules abandonnés, de la notification des commandements de payer ainsi que le contrôle des établissements publics.

5.1.2. COMMISSIONS

La sécurité de proximité assure le secrétariat de la commission des naturalisations et agrégations du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission). La commission des naturalisations s'est réunie à 4 reprises en 2013, elle a traité au total 10 dossiers impliquant 12 personnes. 26 personnes ont obtenu la nationalité suisse dont 15 par une demande ordinaire et 11 par une procédure facilitée.

La sécurité de proximité assure également le secrétariat du groupe circulation. Ce dernier est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères en charge des infrastructures, du développement territorial et de la sécurité publique. Participent également aux séances la secrétaire de direction à la santé et à la sécurité publique, le voyer-chef et le chef de la sécurité de proximité et de prévention incendie. Ce groupe se prononce sur toute demande nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,..). En 2013, le groupe circulation s'est réuni à 12 reprises et a traité 60 dossiers.

A noter encore que le chef de dicastère siège dans le comité de pilotage Pol2015 qui travaille à l'élaboration d'une nouvelle gouvernance de la sécurité de proximité dans le canton et qui s'est réuni à huit reprises.

5.1.3. ACTIVITÉS 2013

La sécurité de proximité est notamment intervenue dans les domaines suivants :

- Notification de 2'903 commandements de payer, en étroite collaboration avec le contrôle des habitants jusqu'au 30 juin 2013.
- Police du commerce : heures d'ouverture, utilisation du domaine public, activités foraines, contacts avec l'Office cantonal du commerce.
- Etablissements publics (55 patentes fixes + les patentes provisoires) : heures d'ouverture, permissions tardives (33 demandes), vente de boissons alcoolisées, utilisation du domaine public.

- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics).
- Objets trouvés : 201 objets déposés, photographiés, répertoriés et publiés sur le site Internet de la commune.
- Gestion complète des foires de Couvet (119 exposants, 2 jours par année) et de Travers (25 exposants, un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (54 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : fermetures de route, déviations, manifestations, travaux, etc. (env. 40 dossiers)
- Circulation routière : sécurité générale de la circulation et des piétons sur le domaine public.
- Application du règlement de police.
- Véhicules abandonnés.
- Naturalisations.
- Police sanitaire et salubrité publique (4 rapports d'intervention).
- Renseignements à la population.

5.1.4. MANDAT DE PRESTATIONS AVEC LA POLICE NEUCHÂTELOISE

La rationalisation du travail et le partage des coûts réalisées avec la conclusion du mandat de prestations ont touché à leur fin avec la décision prise par l'Etat d'augmenter sensiblement le coût du policier de la manière suivante :

- 1) Augmentation de Fr. 6'000.- par année pour 1 EPT.
- 2) Ajustement du nombre d'heures travaillées annuellement par policier. De 1'800 à 1'450 pour 1 EPT, l'Etat estimant que seules 1'450h sont réellement productives. Cela signifie que, avec cette seule mesure, il aurait été nécessaire d'augmenter notre participation financière de 24%.
- 3) Passage au système de facturation de l'heure par prestation à l'heure par agent, entraînant le doublement de notre participation financière.

Dans la foulée, le Conseil d'Etat a résilié le mandat de prestations pour le 31 décembre 2012. Une nouvelle convention a été proposée en août 2012 avec les deux incidences suivantes :

- 1) Prestations : diminution du pouvoir décisionnel et de l'autonomie communale par le passage de 35 tâches détaillées à 9 missions générales.
- 2) Coûts : Fr. 453'000.-, soit une augmentation de Fr. 313'000.- (+238%), par rapport au budget 2012, représentant plus d'un point d'impôt pour notre commune.

Plus que sur le fond, c'est sur la forme que le Conseil communal regrette le procédé qui a consisté à démanteler, par un prix d'appel, les anciennes structures communales de sécurité de proximité pour augmenter ensuite les tarifs après avoir créé un monopole. Accepté tel quel, le montant qui aurait été consacré au mandat de prestations aurait dépassé les budgets consolidés des anciennes communes en matière de police locale.

Cette situation a amené le Conseil communal à revoir fondamentalement son concept de sécurité de proximité avec le désagréable sentiment d'un retour à la situation antérieure.

En décembre 2012, le Conseil communal a émis une première contre-proposition prévoyant notamment une diminution progressive, sur deux ans, des heures confiées à la police neuchâteloise ainsi qu'une internalisation communale des missions ne nécessitant pas la présence de deux policiers certifiés et armés.

Le concept proposé a le mérite de ne pas diminuer les prestations de la sécurité de proximité tout en augmentant son efficacité. Pour cela, il a été prévu d'engager un agent de sécurité publique dès 2013 afin d'assurer des tâches de proximité que la commune demandait jusqu'alors à la police.

Suite au refus de l'Etat de considérer l'internalisation communale de certaines missions, le Conseil communal a transmis une deuxième proposition en mars 2013, revoyant à la hausse le nombre d'heures confiées à la police neuchâteloise par rapport à la proposition de décembre 2012.

En juin toutefois, l'Etat a informé le Conseil communal de sa renonciation à conclure un nouveau mandat de prestations, relevant que les tâches de police seraient à l'avenir facturées sur la base des émoluments en vigueur et sans reverser la moitié du produit des amendes.

Dans le cadre de son nouveau concept de sécurité, la commune a engagé une agente de sécurité publique dès le 1^{er} juillet et a ensuite adressé quelques demandes ponctuelles à la police neuchâteloise pour des missions de soutien.

5.1.5. PERSONNEL COMMUNAL – ENGAGEMENT D'UNE ASP

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif total de 2,09 EPT.

Comme précisé ci-dessus, suite à l'augmentation drastique du coût du policier et à la résiliation par le Conseil d'Etat du mandat de prestations de la police neuchâteloise au 31 décembre 2012, le Conseil communal a mené différentes réflexions visant à garantir des prestations à moindres coûts auprès de la population. Une internalisation de certaines missions et une diminution des heures confiées à la police neuchâteloise a finalement été privilégiée.

Ces missions ont intégré un nouveau service communal de la sécurité de proximité et de la prévention incendie (SPPI), placé sous la responsabilité de Jean-Claude Blaser qui est déjà au bénéfice d'un certificat de policier.

En conséquence, soucieux de maintenir et développer un bon niveau de sécurité de proximité dans notre région, le Conseil communal a, sur préavis positif de la commission de gestion et des finances du Conseil général, mis en soumission un poste d'agent de sécurité publique.

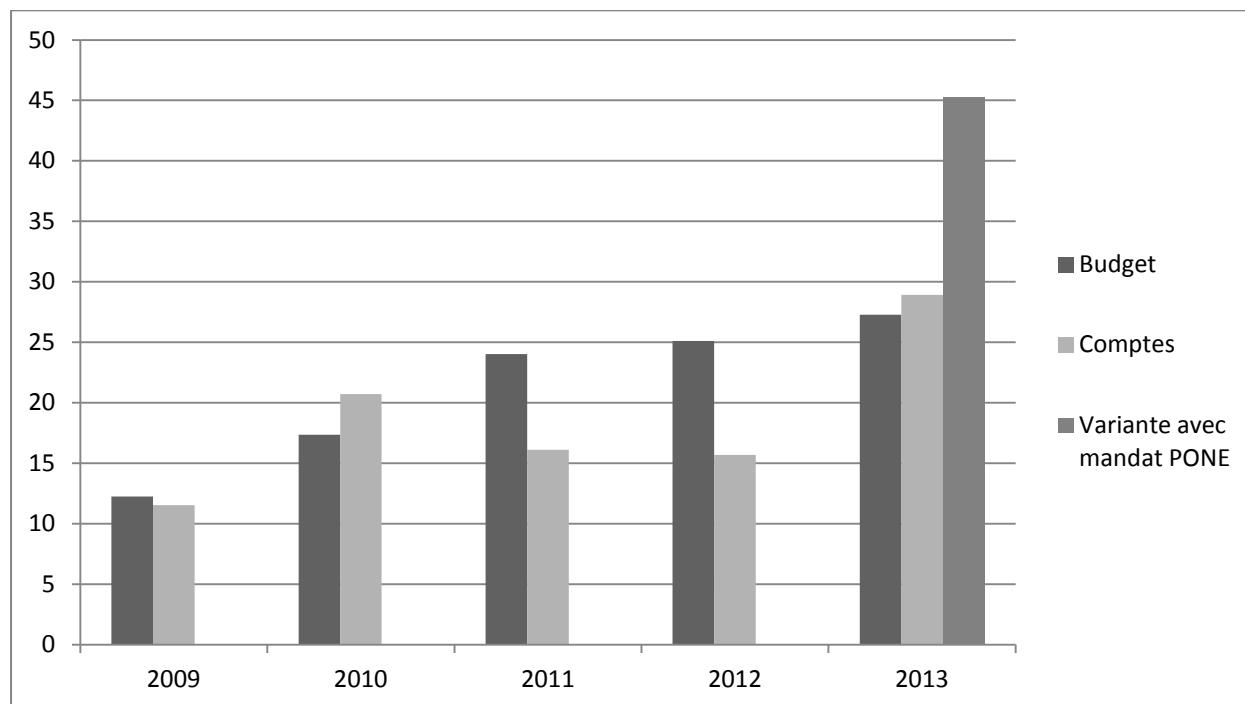
Au terme d'une procédure de sélection, le choix du Conseil communal s'est porté sur Madame Karen Schultheiss. Née en 1986, titulaire d'un CFC d'employée de commerce ainsi que d'une maturité professionnelle commerciale, elle a également obtenu un diplôme d'assistante de sécurité publique, spécialiste de la circulation routière, à l'école régional d'aspirant de police (ERAP) à Colombier. Membre de la police locale de la ville de Neuchâtel durant près de deux ans, elle est au bénéfice d'une précieuse expérience en matière de sécurité de proximité.

Pour désigner la future agente de sécurité publique, le Conseil communal a mis sur pied une procédure de sélection qui aura analysé 32 dossiers de candidature. Il est apparu que Mme Schultheiss s'est particulièrement distinguée par sa bonne connaissance du métier et des enjeux du domaine de la sécurité publique.

Dès son entrée en fonction, notre nouvelle agente de sécurité publique a pris à cœur d'être présente sur le terrain à pied, à vélo ou en véhicule. Après quelques mois d'activités, le Conseil communal constate que Mme Schultheiss dispose de toutes les compétences nécessaires pour la mise en place de la nouvelle politique de sécurité de proximité de demain : à l'écoute de la population, efficace et respectée.

5.1.6. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 5 dernières années est la suivante :



5.2. PRÉVENTION INCENDIE

5.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA PRÉVENTION INCENDIE

La prévention incendie est impérative pour limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal. Selon la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des Normes et Directives AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments ;
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- Le contrôle des demandes de permis de construire ;
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAI.

5.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le SPPI bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par 27 inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois planifiées et organisées par la sécurité publique (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

En outre, le personnel du SPPI assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

5.2.3. ACTIVITÉS 2013

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	121	161	91	126
Bâtiments devant être visités au moins tous les 8 ans	443	458	336	338
Bâtiments devant être visités au moins tous les 4 ans	174	166	150	172
Bâtiments devant être visités au moins tous les 2 ans	21	26	8	13
Bâtiments devant être visités annuellement	2	0	0	5
Nombre total de bâtiments visités	761	811	585	654
Décisions pour non conformité	118	122	72	85

A ce nombre de visites, s'ajoutent les décisions pour non conformité faisant suite aux installations de chauffage contrôlées par le ramoneur.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre de sinistres incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi notablement améliorée et les frais de sinistres diminués. Par ailleurs, avec un pourcentage de visites de 13.34 %, le SPPI répond aux exigences de la LPDIENS.

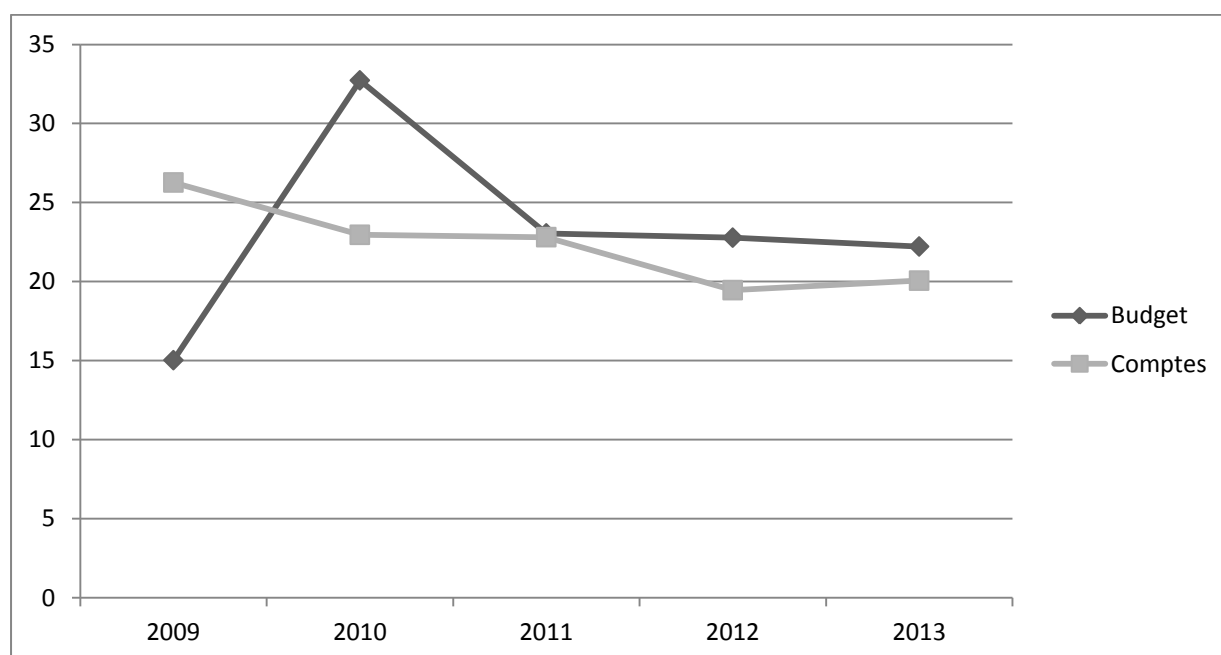
5.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du SPPI en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.58 EPT.

Le travail accompli par la commission est précieux et d'autant plus conséquent que le SPPI a un effectif très restreint pour effectuer cette mission.

5.2.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 5 dernières années est la suivante :



5.3. CENTRE DE SECOURS (CS)

5.3.1. RÔLE ET FONCTION

Le centre de secours (CS) était chargé jusqu'au 31 décembre 2013 de la lutte contre les dégâts causés par le feu et les épandages accidentels d'hydrocarbures, de la désincarcération, ainsi que des mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs.

5.3.2. ACTIVITÉS 2013

Jusqu'à son rattachement au SDIS au 31 décembre 2013, le CS était géré par la commune de Val-de-Travers sous le commandement du Maj Jean-Blaise Curtit, mais intervenait également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations, ainsi qu'à Brot-Dessous.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du CS qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

SOUTIEN DU DASSP

Le personnel du CS est composé de 40 personnes, entièrement bénévoles. Ces dernières bénéficient toutefois d'un soutien du DASSP, notamment dans les domaines suivants : secrétariat, soutien logistique à l'état major et au commandant, contrôle des factures, renseignements à la population et aux entreprises, convocations aux exercices et séances, correspondance, demandes de congé aux employeurs, inscriptions aux cours, demandes de subvention, gestion de l'effectif, recrutement, contrôle des heures d'exercice et des certificats médicaux, établissement des plannings de piquet, gestion des radios, facturation des frais de sinistre, contact avec les assureurs, gestion des soldes et élaboration des plans d'interventions.

EXERCICES

Les exercices internes au CS se sont répartis de la manière suivante :

Exercices par genre	2010	2011	2012	2013
Exercices officiers et sous-officiers	6	4	15	10
Chauffeurs	15	19	12	10
Sanitaire	11	16	11	10
Groupe d'intervention en milieu périlleux (SAS)	9	10	10	7
Exercices feu	5	4	7	7
Radiotéléphoniste	13	18	6	8
Séances d'état-major	6	8	6	7
Chimique, hydrocarbure	2	3	5	7
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	5	5	5	5
Désincarcération	3	5	4	6
Tonne-pompe avec les sections villageoises	4	2	3	3
Exercice sur alarme surprise	1	2	1	1
Nouveaux sapeurs CS	5	0	0	0
Total des exercices et des séances	85	96	85	81

En 2013, les exercices du CS ont représenté un total de 2'218 heures de formation interne à raison de 15 participants en moyenne par exercice.

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Sinistres	2010	2011	2012	2013
Feu	23	26	27	29
Hydrocarbures	4	4	11	9
Soutien à l'ambulance	5	11	7	13
Désincarcération	8	2	6	4
SAS	3	1	2	2
Chimique	0	0	1	1
Inondation	0	1	0	3
Alarme automatique	21	31	29	30
Divers	2	5	4	3
Total interventions	66	81	87	94

Nombre de sinistres par commune :

Commune	2010	2011	2012	2013
Val-de-Travers	62	73	80	77
Les Verrières	1	3	4	3
La Côte-aux-Fées	2	4	2	11
Brot-Dessous	1	1	1	3
TOTAL	66	81	87	94

*Inondations multiples du 02.07.2013 (35 alarmes)

En 2013, les sinistres qui se sont déroulés au Val-de-Travers ont nécessité pour le CS un total de 935 heures d'intervention à raison de 8 participants en moyenne par intervention.

FORMATION

En sus des exercices énumérés ci-dessus, le personnel bénévole du CS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Cours	2010	2011	2012	2013
BLS RCP sanitaire	12	13	10	13
Formation tonne-pompe	6	0	8	0
Chef d'intervention (tous les 2 ans)	3	0	3	0
Porteurs d'appareils respiratoires ⁴	2	4	2	0
Nouveau règlement officiers	0	4	1	0
Cours officiers	0	4	1	1
Chef de groupe (tous les 2 ans)	4	0	1	0
Cours préparatoire d'instructeur	0	1	1	1
Technique extinction	6	0	1	1
Cours préposé aux appareils resp.	0	2	0	- ³
Cours de base nouveaux CS	5	0	0	0
Flashover-Backdraft	5	1	0 ¹	0
Machiniste motopompe	4	0	- ²	0
Secours routiers	0	0	2	4
Divers	4	8	0	1
Total cours	51	37	30	21

¹ Ce cours a été annulé suite à un problème technique des installations ² Suppression de la formation

³ Pas de cours en 2013

⁴ La formation PAR est assurée par le CSP

En 2013, les cours spécifiques du CS ont représenté un total de 360 heures de formation externe à raison de 18h par participant en moyenne.

5.3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le soutien du DASSP pour le CS a nécessité un effectif de 0,59 EPT.

5.3.4. EVÈNEMENT IMPORTANT

Le 30 novembre 2013, le commandant du CS, le Major Jean-Blaise Curtit, a présenté son dernier rapport annuel après 32 ans d'activités de milice au service de la population.

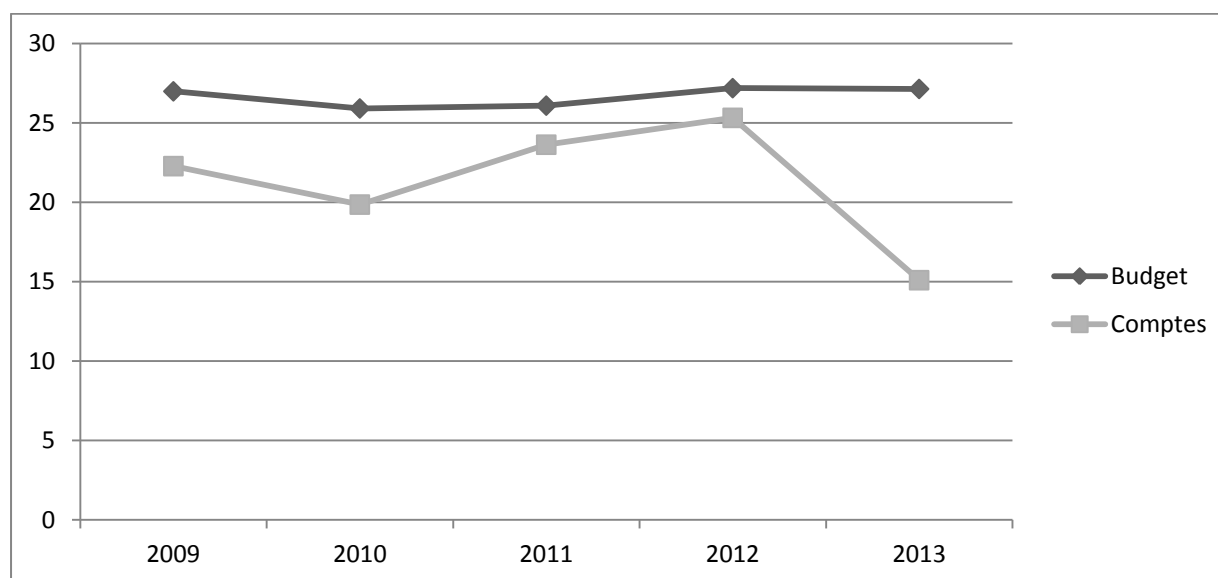
Mécanicien conducteur de machine de formation et pilote de locomotive, le Maj Curtit est entré au Corps de sapeurs-pompiers de Couvet en 1981, à l'âge de 19 ans. Il a ensuite gravi les échelons un à un : sous-officier entre 1990 et 1992, officier depuis 1993, capitaine et commandant du Corps de sapeurs-pompiers de Couvet-Boveresse entre 2003 et 2007 et enfin commandant du Centre de secours dès 2003. Au bénéfice de trois brevets fédéraux d'instructeur et d'un titre d'inspecteur, le Maj Curtit s'est montré très actif dans la formation ayant également participé à 33 cours cantonaux, dont 15 en qualité de chef de classe, et 8 cours de district.

Au bénéfice d'une impressionnante expérience dans la conduite des interventions et d'une excellente connaissance des enjeux et du contexte local, le Maj Curtit a toujours œuvré, tant dans l'organisationnel que sur le terrain, pour un bon niveau de prise en charge des sinistres, que cela soit dans le domaine du feu, des secours routiers, des hydrocarbures ou des interventions en milieux périlleux.

Lors du dernier rapport annuel, le Conseil communal a exprimé au Maj Curtit sa vive reconnaissance pour son inestimable engagement en faveur de la protection des personnes et des biens de la région et lui a adressé, à lui et à sa famille, ses meilleurs vœux pour la suite.

5.3.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 5 dernières années est la suivante :



5.4. LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS (CSP)

5.4.1 RÔLE ET FONCTION

Les missions du corps de sapeurs-pompiers (CSP) sont le sauvetage des personnes, des animaux et des biens, immobiliers et mobiliers, les mesures propres à empêcher la propagation du feu, l'extinction du feu, la protection contre les dégâts causés par les événements naturels ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à ce qu'ils soient placés en lieu sûr. Le personnel du CSP est composé de 173 sapeurs-pompiers, entièrement bénévoles, qui sont également appelés à intervenir pour des missions de préventions lors de manifestations publiques. Ils peuvent aussi être mobilisés dans le but de sauvegarder la vie ou les biens des personnes, dans certaines circonstances graves, notamment en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs.

Le CSP du Val-de-Travers est divisé en 3 centres d'intervention (Couvét, Fleurier et La Côte-aux-Fées), eux-mêmes subdivisés en sections villageoises. Ces dernières sont appelées à travailler en renfort, tout d'abord au sein d'un même centre d'intervention, puis sur l'ensemble du périmètre d'intervention du CSP si nécessaire.

5.4.2. ACTIVITÉS

Le CSP est géré par la commune de Val-de-Travers mais il intervient aussi sur les territoires des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le CSP bénéficie du même soutien que le CS de la part du DASSP (voir le point 7.3.2 ci-dessus). Ce travail a nécessité un effectif de 1,3 EPT.

En fin d'année, le Conseil communal a procédé à 8 nominations d'officiers, 5 au grade de lieutenant et 3 au grade de premier-lieutenant avec respectivement la fonction de responsable logistique, responsable formation et chef CS ainsi qu'à la nomination à trois fonctions : remplaçant du commandant, chef du CI Fleurier et chef du CI Couvét.

EXERCICES

En 2013, les exercices du CSP se sont répartis de la manière suivante :

Exercices	2010	2011	2012	2013
De section	38	36	31	30
Etat-major	28	28	22	25
Officiers et sous-officiers	18	23	21	15
PAR	18	16	13	16
1 ^{er} secours	8	9	9	13
Chauffeur	8	2	0	2
Pompiers sanitaires, La Côte-aux-Fées	7	14	-	8
Officiers de service	0	9	-	4
Divers	7	15	9	9
Total exercices	132	152	105	122

En 2013, les exercices du CSP ont représenté un total de 2'573 heures de formation interne à raison de 17 participants en moyenne par exercice.

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Genre	2010	2011	2012	2013
Inondations	16	13	28	64*
Feu	31	23	25	22
Pompiers-sanitaires, La Côte-aux-Fées	24	20	14	24
Police-route (manifestations)	18	21	13	25
Hydrocarbures	3	2	6	9
Chimique	0	0	1	1
Sauvetage animaux	3	3	0	2
Sauvetage personne	2	0	0	0
Alarme automatique sans intervention	21	25	24	21
Divers	7	3	6	9
Total interventions	125	110	117	177

*Inondations multiples du 02.07.2013 (35 alarmes dans 4 villages)

En 2013, les sinistres qui se sont déroulés au Val-de-Travers ont nécessité pour le CSP un total de 1'907 heures d'intervention à raison de 11 participants en moyenne par intervention.

FORMATION

En sus des exercices ci-dessus, le personnel bénévole du CSP a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Cours	2010	2011	2012	2013
Cours de base nouveaux sapeurs	11	16	13	10
BLS RCP	10	16	10	22
Porteurs d'appareils respiratoires	8	7	8	10
Technique d'extinction	15	2	5	1
Chef de groupe (tous les 2 ans)	7	-	5	-
Journée des commandants	3	3	3	6
Machinistes motopompes	6	6	3	7
Formation tonne-pompe (tous les 2 ans)	9	-	2	-
Formation d'instructeur I + II + III	0	1	1	2
Cours officiers	5	7	0	4
Préposés aux appareils	0	4	0	- ³
Flashover-Backdraft	7	4	0 ¹	2
Divers (instructeur IV + PAR + évènement majeur + JT instructeurs)	10	12	5	6
Total cours	91	78	55	70

¹ Ce cours a été annulé suite à un problème technique des installations ³ Cette formation n'est plus dispensée par le canton

² Suppression de la formation

En 2013, les cours spécifiques du CSP ont représenté un total de 1'152 heures de formation externe à raison de 17h de cours par participant en moyenne.

5.4.3. MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION ET ENGAGEMENT D'UN COMMANDANT PROFESSIONNEL

Le CSP est sous le commandement du Maj. Patrick Piaget, secondé par les Cap Stéphane Aellen, chef du CI de La Côte-aux-Fées, Jean-Blaise Curtit, chef du CI de Couvet ainsi que Albano Boscaglia et Dominique Wyss, chefs a.i. du CI de Fleurier.

Depuis 2008, avec la fusion des anciens CSP, la nouvelle organisation de défense incendie a permis de réaliser des économies structurelles de Fr. 103'000.-. Le challenge a été de diminuer les charges nettes tout en augmentant la qualité des interventions par la mise en place de sections villageoises légères, mobiles et entraînées à travailler avec d'autres sections.

La préoccupation du Conseil communal s'est aussi portée sur la charge de travail qui repose en grande partie sur l'engagement volontaire des membres de l'état-major qui ont repris les tâches qui était auparavant effectuées par 11 entités. Force était de constater que la structure mise en place avait atteint ses limites et n'était par exemple plus en mesure de stabiliser, sur la durée, l'effectif du personnel de milice pour pérenniser l'efficience recherchée.

D'autre part, dès le 1^{er} juillet 2013, la nouvelle loi cantonale sur la défense incendie est entrée en vigueur. Elle réforme en profondeur l'organisation des sapeurs-pompiers dans notre canton avec le passage de 22 structures en 4 services régionaux de défense incendie : Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Ces quatre régions devront être en mesure de répondre aux analyses de risques établies par l'ECAP et respecter les critères de qualité élaborés par la Conférence suisse des sapeurs-pompiers. Un important travail de coordination entre les quatre services devra en outre être réalisé alors que notre région était la seule à ne pas bénéficier d'un commandement professionnel.

En conséquence, soucieux de maintenir et développer un bon niveau de la protection des personnes et des biens dans notre région, le Conseil communal a réuni les forces du CSP et du CS dans une seule structure : le Service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS Valtra), avec, à sa tête, un commandant professionnel.

Au terme d'une procédure de sélection, le choix du Conseil communal s'est porté sur le Major Patrick Piaget. Ce dernier est entré en fonction le 1^{er} septembre 2013 avec pour mission première la mise en place du SDIS Valtra dont il a pris le commandement le 1^{er} janvier 2014.

Le Maj Patrick Piaget, âgé de 47 ans et domicilié à La Côte-aux-Fées, est marié et père de 4 enfants. Titulaire d'un CFC de mécanicien de précision, il travaillait avant son engagement comme conseiller technique et commercial dans une entreprise active dans la prévention incendie. Après 28 ans d'activité de milice, le Maj Patrick Piaget est au bénéfice de quatre brevets d'instructeur fédéral (I, II, protection respiratoire ainsi que service tonnes-pompes & motopompes). Il a activement participé depuis 2003 à l'étude sur la fusion des onze CSP du Val-de-Travers. Dès le 1^{er} janvier 2008, il a été nommé commandant du nouveau CSP puis, dès le 1^{er} janvier 2012, à la fonction d'officier de service qui lui a permis de perfectionner ses connaissances pratiques en matière de conduite des interventions de secours (désincarcération, chimique, hydrocarbures).

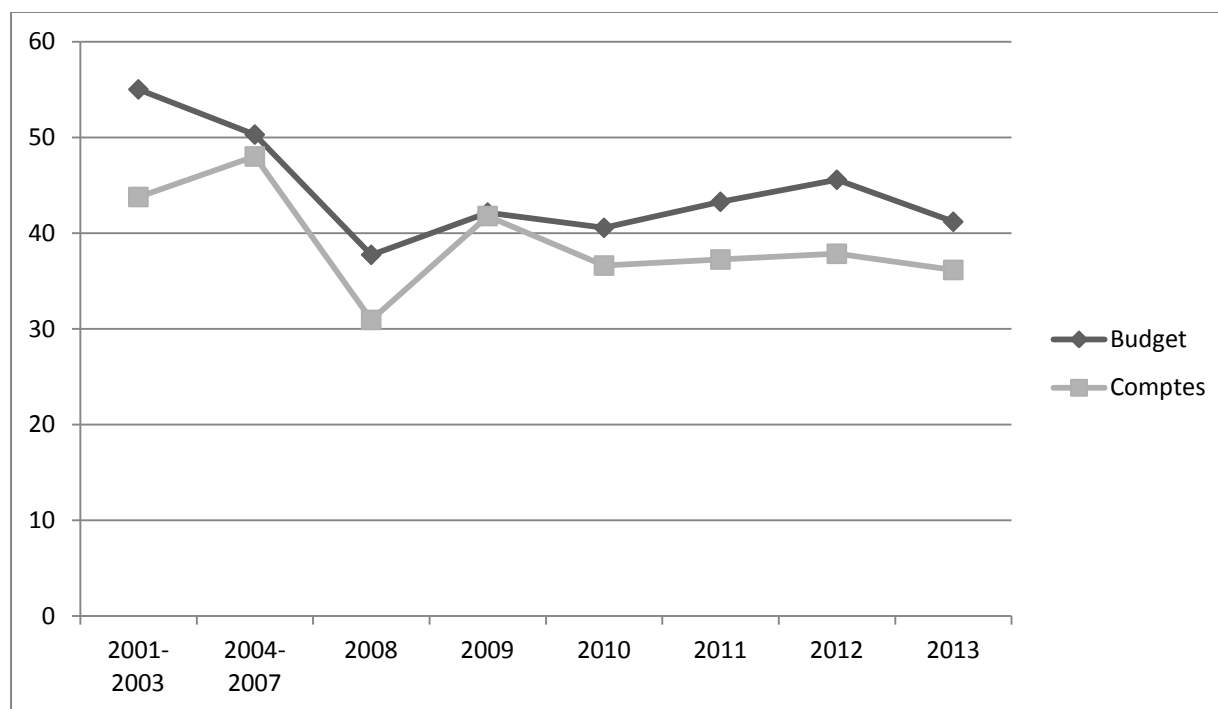
Pour désigner le futur commandant du SDIS Valtra, le Conseil communal a mis sur pied une procédure de sélection rigoureuse qui aura duré trois mois. Neuf dossiers de candidature de qualité, correspondant au profil requis, ont été analysés d'une manière approfondie. Le Conseil communal s'est prononcé sur la base des observations d'une commission de sélection, à laquelle a notamment participé un membre de la direction centrale de la Fédération Suisse de Sapeurs-Pompiers, l'organisation faîtière active notamment dans le domaine de l'instruction en Suisse.

Il est apparu que le Maj Patrick Piaget s'est particulièrement distingué par une excellente vision des enjeux régionaux et cantonaux. Il dispose également d'une très bonne connaissance du contexte local et d'une réelle sensibilité à assurer la relève dans un milieu en diminution constante des effectifs. De surcroît, le Conseil communal a été séduit par sa volonté de concrétiser à l'interne

différents axes de réflexions ainsi que par son degré d'ouverture vis-à-vis des partenaires extérieurs dans le but de développer des synergies et pérenniser un bon niveau de défense incendie et de secours dans notre région.

5.4.4. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant les 5 dernières années est la suivante :



6. PROTECTION CIVILE – OPC

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir les contrôles des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population et les consignes sur le comportement à adopter. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la communauté.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

6.2. ACTIVITÉS 2013

L'OPC a organisé 22 services et est intervenue en urgence à 3 reprises pour un total de 435 jours et une moyenne de 40 heures/hommes.

La répartition des services est la suivante :

- 6 états-majors pour un total de 40 heures et 5 participants
- 5 cours préparatoires pour un total de 42 jours
- 10 cours de répétitions pour un total de 289 jours
- 1 intervention au profit de la collectivité pour un total de 74 jours
- 3 interventions d'urgences pour un total de 24 jours

Une diminution de 160 jours d'engagement, par rapport à 2012, est principalement due à la diminution des interventions au profit de la collectivité. En effet, le soutien de la protection civile en faveur de la course internationale du DEFI n'est plus reconnu par l'autorité de surveillance. L'effectif global du personnel est en augmentation de 7 personnes pour un total de 113 astreints.

6.2.1. COURS PRÉPARATOIRE (CP) ET COURS DE RÉPÉTITION (CR) 2013

- Du 14 au 15 mars, CR 201 contrôle périodique des constructions et abris, 4 participants.
- Du 18 au 22 mars, CP + CR 202 He-Arc, gestion de sinistre, 9 participants.
- Du 18 au 19 avril, CP 203 appui, 7 participants.
- Du 22 au 23 avril, CR 203 appui, 26 participants.
- Du 03 au 04 mai, exercice avec l'école supérieure d'ambulanciers de Genève, 3 participants.
- Du 16 au 17 mai, CR 204 contrôle périodique des constructions et abris, 4 participants.
- Du 27 au 29 mai, CP + CR 205 assistance, 17 participants.
- Du 24 au 25 juin, CP GIR (groupe d'intervention), 9 participants.
- Le 04 juillet, CPA cantonal, contrôle des abris (Môtiers et St-Sulpice), 1 participant.
- Du 09 au 13 septembre, CR GIR, 37 participants.
- Du 25 au 27 septembre, CR 207, annulé.
- Le 16 novembre, CR matériel, 2 participants.
- Du 21 au 22 novembre, CR 208 contrôle périodique des constructions et abris, 10 participants.
- Du 21 au 22 novembre, CP 209 assistance, 5 participants.

L'année 2013 a comptabilisé 5 cours préparatoires, 11 cours de répétitions, ce qui représente 331 jours de service pour un total de 156 participants.

6.2.2. INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ (IPPC)

- Du 24 au 26 avril, IPPC 301 entretien de sentiers pédestres, 25 participants.

L'OPC a participé à une intervention au profit de la collectivité, ce qui représente 74 jours de service pour un total de 25 intervenants.

6.2.3. INTERVENTIONS D'URGENCES (IU)

- Le 31 janvier, IU 301 accident chimique, La Côte-aux-Fées, 7 intervenants.
- Le 02 juillet, IU 302 inondations multiples VdT, 10 intervenants.
- Du 16 au 17 décembre, IU 303 feu au Mont-des-Verrières, 5 intervenants.

L'OPC a été appelée en urgence à 3 reprises pour des interventions auxquelles ont participé 22 intervenants du groupe GIR pour un total de 4 jours de service.

6.2.4. FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET SÉANCES

Formation	Nombre de participants	Nomination
Instructeur de la PCi	1	Instructeur fédéral
Chef de groupe appui	1	Caporal
Chef de groupe assistance	1	Caporal
Spécialiste GIR assistance	2	Sergent

Ces formations de cadres ou de spécialistes sont données au niveau de la Suisse latine au centre cantonal d'instruction de Couvet ou par la Confédération au centre d'instruction fédéral de Schwarzenburg.

6.2.5. FORMATION CONTINUE DU COMMANDANT

- Du 28 janvier au 08 février, PCi 22 Chef de suivi et chef télématique, 10 jours à Schwarzenburg (cours fédéral).
- Du 18 février au 08 mars, PCi 03 Conception de cours de répétition, 15 jours à Moudon et Lausanne (cours fédéral).
- Le 16 juin, remise du diplôme d'instructeur fédéral de protection civile.

6.2.6. INSTRUCTION DONNÉE PAR LE COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX

Cours préparatoire (CP) / Ecole de formation de base (EFB)

- Du 08 au 10 juillet, CP 330 préparation EFB 330, 2 jours au centre d'instruction à Couvet.
- Du 10 au 19 juillet, Chef de classe EFB 330 Collaborateurs d'état-major, 8 jours au centre d'instruction à Couvet.
- Le 20 août, CP 311 préparation EFB 311, 1 jour au centre d'instruction à Couvet.
- Du 21 au 30 août, Chef de classe EFB 311 appui, 8 jours au centre d'instruction à Couvet.
- Le 22 octobre, CP 322 préparation EFB 322, 1 jour au centre d'instruction à Couvet.
- Du 23 octobre au 1er novembre, Chef de classe EFB 322 assistance, 8 jours au centre d'instruction à Couvet.

6.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC est sous la responsabilité professionnelle du Cap Laurent Jutzeler. Ses missions nécessitent un effectif de 1,5 EPT en termes de personnel.

6.4. PROJETS IMPORTANTS

6.4.1. REFORME PCI 2013+

La réforme de la protection civile neuchâteloise (PCi 2013+), déjà annoncée au rapport de gestion 2012, a pris un certain retard, principalement dû aux élections cantonales 2013. Néanmoins, les sous-groupes de projet ont accompli en début d'année 2013, un travail important visant à apporter les compléments nécessaires aux réflexions menées en 2012.

Les objectifs restent identiques (organisation, financement, centralisation de spécialisations et instruction). Le Comité de pilotage cantonal, dans lequel siège le chef de dicastère, a encouragé le principe d'une organisation de la protection civile en quatre régions, en cohérence avec la réorganisation de la défense incendie.

6.4.2. SUPPLÉANT DU COMMANDANT PCI

La fonction de suppléant du commandant, une fonction de milice, étant vacant depuis le premier janvier 2013, plusieurs entretiens ont permis de sélectionner un candidat offrant toutes les compétences nécessaires pour cette fonction exigeante. Il s'agit du Lieutenant Arnaud Bortolini, chef télématique, qui suivra dès lors en 2014 une formation durant trois semaines dont deux au centre d'instruction fédéral de Schwarzenburg et une au centre cantonal de Couvet.

6.5. ETAT DE LA SITUATION

La poursuite des efforts de formation, tout au long des différents cours de répétition, donne entière satisfaction.

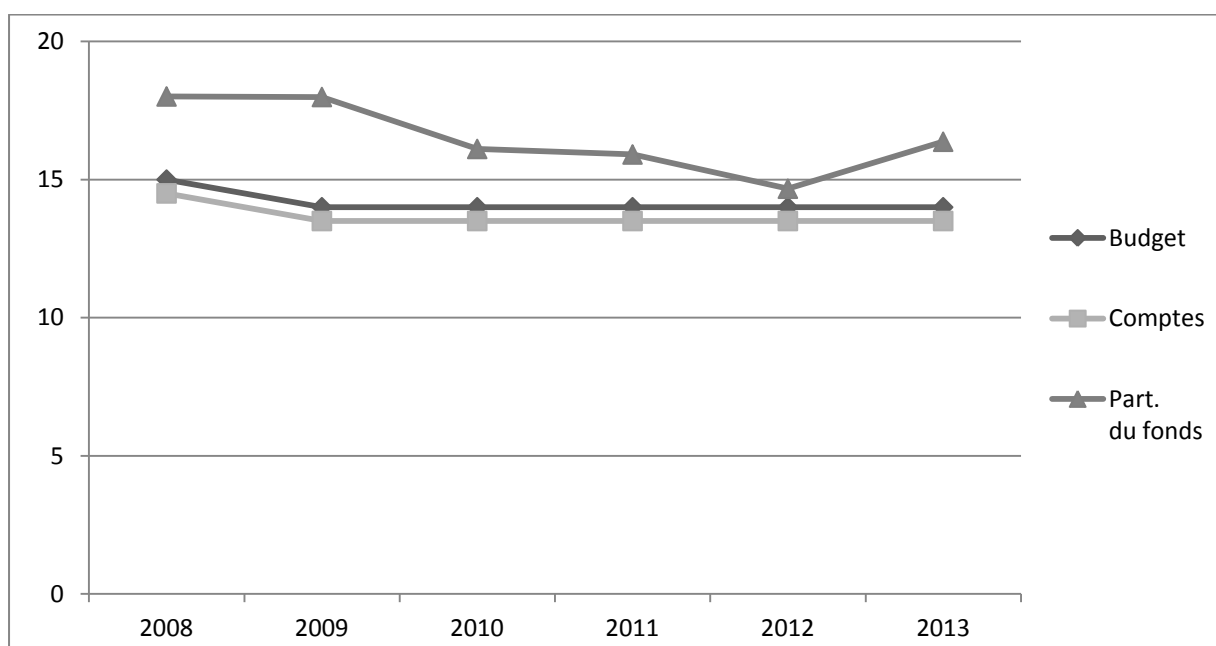
L'engagement d'un commandant professionnel à la tête du service d'incendie et de secours apporte une dimension supplémentaire à l'excellente collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique du Val-de-Travers et contribue également au bon fonctionnement de l'OPC. La collaboration se poursuit dans les planifications d'exercices en commun et bien entendu durant les interventions.

Concernant l'effectif, 2013 aura été une assez bonne année au niveau de l'évolution du nombre d'astreints. En effet, 8 nouvelles recrues ont rejoint nos rangs durant cette année. Une demande auprès du centre de recrutement de Lausanne a été faite pour qu'il fournisse un effort particulier afin de renforcer l'effectif des astreints.

Cette progression permet de compenser les départs des astreints qui quittent notre région ou qui n'ont plus d'obligation de servir pour raison d'âge.

6.5.1. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces quatre dernières années est la suivante :



L'OPC est entièrement financée par un fonds cantonal auquel la commune participait annuellement à hauteur de Fr. 15.-/habitant jusqu'en 2008, puis Fr. 14.-/habitant dès 2009. A noter que, pour pouvoir remplir ses missions malgré une masse critique insuffisante par rapport aux autres régions du canton, le fonds cantonal participe pour un montant légèrement supérieur à la contribution communale.

7. SERVICE DES AMBULANCES

7.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des ambulances a pour mission générale la prise en charge professionnelle, 24h/24 et tous les jours de l'année, de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous. Il est également appelé à assurer des transferts programmés.

Par mandat confié par l'Etat, le service des ambulances assure aussi les sorties SMUR.

Outre ses missions principales, les ambulanciers ont activement participé à nombre d'autres missions secondaires :

- Formation des partenaires (sapeurs-pompiers, sanitaires d'entreprise, activité complémentaire facultative pour le collège JJR, ECOVAL, etc.)
- Formation des étudiants ambulanciers (journées en collaboration avec l'école d'ambulanciers de Genève)
- Accueil et encadrement d'étudiants des écoles d'ambulanciers de Lausanne et Genève
- Vaccination du personnel communal

De plus, beaucoup d'énergie et de temps ont été mis au profit du renouvellement de la certification IAS de notre service. Le dossier a été soumis début 2014 et la visite d'expertise aura lieu le 17 mars 2014.

7.2. ACTIVITÉS 2013

Le service a assuré un total de 716 interventions en 2013, soit une baisse importante par rapport à 2012 (808) mais supérieur à la moyenne des années précédentes (715 en 2011 et 660 en 2010).

Le SMUR est, quant à lui, intervenu à 193 reprises (idem qu'en 2012). Le service a fait appel à la REGA à 16 reprises (18 en 2012).

Les différents types d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

Code Problème	Quantité
1 - Arrêt cardio-respiratoire (ACR)	10
10 - Coma non-traumatique	5
11 - Troubles de la vigilance	10
12 - Perte de connaissance brève, malaise non cardiaque (vagal, hypoTA)	32
13 - Crise convulsive	19
20 - Détresse ou insuffisance respiratoire	44
21 - Crise d'asthme	2
30 - Malaise cardiaque, douleur thoracique non-traumatique (victime consciente)	37
31 - État de choc (hypovolémique cardiogène, septique, anaphylactique)	5
32 - Hémorragie sans trauma (digestive, ORL, gynécologique)	20
33 - Troubles du rythme et/ou de la conduction (bradycardie, bloc AV, ...)	10
34 - Urgence hypertensive	5
40 - Déficit neurologique sans coma et non-traumatique	16
41 - Maux de tête	7
42 - Cas de psychiatrie (agitation, angoisse, ...)	47
43 - Intoxication sans coma (OH, médicaments, drogues, CO, fumée)	41
44 - Cas d'allergie (sans état de choc anaphylactique)	4
50 - Polytraumatisme	5
51 - Trauma des membres (y compris luxation)	96
52 - Trauma cranio-cérébral	18
53 - Trauma maxillo-facial	11
54 - Trauma de la colonne	27
55 - Trauma thoracique	15
56 - Trauma abdominal	3
57 - Trauma pelvien (périnée)	1
60 - Douleurs abdominales non-traumatique	53
61 - Douleurs lombaires non-traumatique	6
62 - Soins impossibles à domicile	15
63 - Baisse de l'état général (BEG)	28
70 - Grossesse, accouchement, naissance	5
80 - Brûlure	4
81 - Noyade sans ACR	1
83 - Hypothermie sans ACR	2
90 - Autre	103
Pas de patient	9
Total	716

Les degrés de gravité de la prise en charge des patients ont été inventoriés comme suit :

Degré d'urgence	Statistique des sorties par degré d'urgence	Nombre d'intervention			
		2010	2011	2012	2013
1	Urgence avec probable atteinte des fonctions vitales	476	536	605	560
2	Urgence sans probabilité d'une atteinte des fonctions vitales	152	147	176	131
3	Sans urgence	32	32	27	25
	TOTAL	660	715	808	716

Le service a été appelé à intervenir dans les communes suivantes :

Commune	2010	2011	2012	2013
Val-de-Travers (hors hôpital)	494	544	565	475
La Côte-aux-Fées	33	20	33	38
Les Verrières	28	33	36	42
Brot-Dessous	4	3	1	7
HNE Val-de-Travers et hors zone, dont :	101	115	173	154
Policlinique de Couvet			141	123
CTR de Couvet			29	28
Hors zone			3	3
TOTAL	660	715	808	716

En ce qui concerne le temps de réponse entre l'alarme et la présence sur site, en 2013, 11% des interventions n'ont pas respecté le délai de 15 minutes établi par l'IAS. Toutefois, ce chiffre est ramené à 8% si l'on tient compte de l'intervention des first responder de La Côte-aux-Fées. Leur utilité n'est donc pas à démontrer.

Comme en 2012, les interventions de nuit et durant la pause de midi sont largement surreprésentées dans les interventions hors délais : 41%(!) sont liées à cette problématique. Il est donc impératif de finaliser le projet de centrale d'ambulances permettant aux collaborateurs d'être présents dans les locaux afin de remédier à cette situation.

Il est important de noter que les 46 renforts en provenance d'autres services n'ont pas été pris en compte dans les calculs de délai de réponse. Si cela avait été le cas, le taux de réponse hors délai se monterait à 14% des interventions, et à 11% en tenant compte de la prise en charge initiale par les first responder.

7.3. EFFECTIF DU SERVICE

Malheureusement, il faut ici noter la perte subite et inattendue de notre médecin-conseil, le Dr Jean-Pierre Monod. Cette perte a été d'autant plus tragique non seulement en raison des liens d'amitié tissés avec l'équipe d'ambulanciers, mais aussi en termes de soutien et de conseil médical. Malgré cet événement malheureux, le service, avec le soutien du chef de dicastère et du service des ressources humaines, a mené à bien un audit externe répondant aux critères de l'IAS. Nous avons pu confirmer la nécessité d'agir sur deux axes principaux d'amélioration soit :

- La nécessité d'agir sur les conditions horaires de travail (respect de la loi sur le travail)
- L'inadéquation des locaux (problèmes de santé au travail et d'hygiène, absence de lieu de vie pour les ambulanciers, etc.).

Le personnel, au 31 décembre 2013, se compose ainsi :

- 10 ambulanciers diplômés ES, représentant 8.9 EPT contre 10 EPT fin 2012
- 6 techniciens ambulanciers, dont une étudiante ambulancière ES, représentant 4,8 EPT, contre 3,7 EPT fin 2012.

Le nombre d'équivalent plein temps (13.7 EPT), n'a globalement pas augmenté. L'augmentation du nombre de techniciens ambulanciers est compensée par une baisse identique des ambulanciers diplômés. Un pool d'une dizaine d'auxiliaires renforce encore de cas en cas le dispositif.

Il est à noter à ce sujet que la relève des ambulanciers est loin d'être garantie, pouvant potentiellement mettre en danger la conformité des équipages à terme et une baisse de la qualité des prestations à la population.

Etant également mandaté par l'Etat pour assurer les interventions du SMUR, en sus des deux ambulances, le service peut assumer les missions qui lui sont dévolues avec les collaborateurs en place. Toutefois, l'équilibre reste précaire et repose sur un système de piquet à domicile qui implique des astreintes supplémentaires pour le personnel. Ce fonctionnement a été abandonné par la plupart des autres services d'ambulances de Suisse.

Une négociation menée avec le personnel en 2011 a permis de prolonger cet état de fait dans l'attente d'une solution satisfaisante. Toutefois, l'attractivité du service s'en retrouve péjorée, dans un contexte de pénurie de personnel formé, surtout pour les services périphériques tels que le nôtre.

En conséquence, un montant a été prévu dans le budget 2014 dans le but d'étoffer l'effectif afin de ne plus déroger à la loi sur le travail.

7.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

7.4.1. FINANCEMENT DU SERVICE DES AMBULANCES ET FACTURATION AUX PATIENTS

L'organisation hospitalière mise en place depuis quelques années a entraîné un allongement de la durée des interventions de notre service des ambulances avec l'éloignement des sites de soins aigus. En conséquence, avec 12'000 habitants, 166 km² de périmètre d'intervention, plus de 700 sorties ambulances, dont 78% liées à des urgences avec probable atteinte des fonctions vitales du patient, et 193 sorties pour le SMUR, si le Val-de-Travers ne disposait pas d'au moins deux ambulances la journée et une la nuit, la région souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de 5 heures par jour en moyenne. Durant ce temps, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Sainte-Croix, Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu 2 ambulances la journée en 2013, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à 134 reprises

Il ressort toutefois d'une comparaison entre les services ambulanciers du canton que, pour garantir le même niveau de sécurité sanitaire, le coût par habitant et la facturation au patient varient fortement d'une région à l'autre, allant du simple au double.

La différence du coût par habitant entre les régions est liée à l'infrastructure des services ambulanciers, qui doivent nécessairement s'adapter à l'éloignement des sites de soins aigus et des centres de renfort, quel que soit le nombre d'habitants de la région. Ainsi, le coût de fonctionnement plus élevé dans notre région (Fr. 47.-/hab contre Fr. 37.-/hab en moyenne cantonale) est lié au nombre d'habitants dans la mesure où il est évident que le même équipement coûte plus cher à une région qui dispose d'une population moindre qu'à une autre qui bénéficie d'une masse critique suffisante. C'est pourtant l'infrastructure nécessaire à assurer la protection de la population qui devrait faire foi et non le bassin de population.

D'autre part, il est évident que le patient d'une région ne «coûte» pas plus cher que le patient d'une autre région pour la même prise en charge. La facturation au patient plus élevée dans certaines

régions est, là aussi, liée à la localisation des sites de soins aigus, les tarifs prenant en compte la durée de l'intervention ainsi que le nombre de kilomètres parcourus. A ce sujet, il convient de rappeler que l'assurance de base LAMAL ne couvre que le 50% d'une intervention ambulance, le solde étant à la charge du patient. Ce solde peut en revanche être couvert par l'assurance complémentaire. Par contre, l'assurance accident prend toute l'intervention en charge, à hauteur de Fr. 5'000.- au maximum.

La double iniquité qui frappe certains patients-contribuables du canton pour bénéficier de la même couverture sanitaire est clairement inadmissible. Avec la mise en place de la centrale 144, ces différences se justifieront d'autant moins que chaque service ambulancier sera appelé à intervenir dans les autres régions.

Le Conseil communal a activement travaillé pour harmoniser les coûts et les tarifs sur l'ensemble du canton. Il est convaincu que la solution passera notamment par la mise en place d'un concept coordonné de sécurité sanitaire dans le canton, dont le financement serait harmonisé entre les régions, ainsi que par un système de facturation forfaitaire identique pour les patients sans rapport avec leur lieu de prise en charge.

Parmi les démarches entreprises, le Grand Conseil a accepté en avril 2013 le postulat 13.130 « Pour plus d'équité dans le financement préhospitalier », déposé par la députation vallonnière et qui charge le Conseil d'Etat « *d'analyser, en collaboration avec ses partenaires communaux, les voies et moyens permettant :*

- *d'harmoniser le coût par habitant entre les régions du canton sans augmenter le coût global du préhospitalier;*
- *d'appliquer un système forfaitaire dans la prise en charge des patients, sans rapport avec la durée de l'intervention et les kilomètres parcourus. »*

D'autre part, dans le cadre des discussions sur les options stratégiques d'HNE à l'horizon 2017, le Grand Conseil avait accepté en avril 2012 de développer un centre de diagnostic et de traitement (CDT) sur le site du Val-de-Travers, demandant qu'il soit ouvert en permanence et qu'il constitue l'une des trois portes d'entrée d'HNE. Conformément aux déclarations du Conseil d'Etat, les transferts entre le site de Couvet et le site de soins aigus devront alors être à la charge d'HNE dans la mesure où ces coûts sont compris dans le traitement hospitalier.

Bien entendu, le Conseil communal continuera d'œuvrer activement pour que ces décisions soient suivies d'effets.

7.4.2. CENTRALE 144

Dans le canton de Neuchâtel, le système de réception des appels d'urgence 144 est clairement insatisfaisant. Les agents de la police neuchâteloise qui répondent au 144 possèdent, certes, une excellente formation dans leur domaine d'activité mais nous ne pouvons exiger d'eux qu'ils le soient aussi dans le domaine sanitaire. Ils prennent note des besoins de l'appelant avant d'interrompre la communication pour transmettre l'information à la centrale du SIS à Neuchâtel qui, à son tour, engage l'un des services ambulanciers du canton selon des critères purement géographiques, en fonction des frontières des districts, et non selon des critères de disponibilité, de gravité ou de délai de déplacement.

Pour cette raison, notre commune a été active pour la mise en place d'une véritable centrale de régulation 144 afin de mettre un terme à ce système déficient. En avril 2013, le Grand Conseil a accepté une modification de la loi de santé qui préconise la reprise rapide de l'ensemble des appels (urgences, hotline pédiatrique et médecine de garde) par la centrale 144 vaudoise, active depuis 20 ans, au bénéfice d'une large expérience, certifiée par l'IAS, disposant d'opérateurs avec une solide formation sanitaire (ambulanciers diplômés ES ou infirmiers urgentistes) et supervisée par des médecins urgentistes. Les opérateurs du 144 vaudois sont aptes à réagir aux appels d'urgence de

manière efficace, médicalement adéquate et appropriée. Ils procèdent à un tri selon le degré d'urgence, ils orientent le patient en fonction de ses besoins (médecin de garde, policlinique,...), ils prodiguent des conseils à l'appelant, ils ne sollicitent l'ambulance que si elle est médicalement nécessaire, le cas échéant ils coordonnent les éléments d'intervention tout en déterminant les moyens à engager. Au niveau suisse, cette collaboration intercantonale n'a rien d'innovant, la centrale Schutz und Rettung de la Ville de Zürich assurant déjà le 144 pour les cantons de Zürich, Schwyz et Schaffhouse, soit un bassin de 1,6 millions de personnes.

Notre commune a accordé son soutien au 144 Vaud car il est :

- Garant de prestations de qualité en étant certifié IAS.
- Indépendant de tout service d'ambulances, au niveau de la gouvernance, et assure ainsi une régulation objective.
- Rapidement opérationnel et limite sans tarder les risques auxquels s'exposent actuellement les patients.
- Apte à fournir des prestations à moindre coût selon le principe de l'économicité.

Le référendum ayant été demandé, notre commune a soutenu cet objet qui a finalement été accepté en votation populaire le 24 novembre 2013.

Pour le patient, cette solution améliorera les délais d'intervention sanitaire, lui assurera de disposer de conseils par téléphone et lui garantira l'engagement de moyens appropriés à sa situation.

Pour les communes, cette solution assurera des prestations de qualité, permettra de rationaliser les moyens à engager par un tri plus efficace et offrira un précieux potentiel d'économies par une meilleure coordination des services ambulanciers du canton.

7.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Si la situation du service, tant en termes d'activités que de climat de travail peut être qualifiée de bonne, il convient de rester attentif à la pérennité du service, surtout au niveau de son attractivité.

L'amélioration des horaires de travail et des locaux seront une grande bouffée d'oxygène pour le personnel mais ne sauront rester une fin en soi. Il s'agira notamment d'être très vigilants aux indicateurs extérieurs afin d'anticiper au mieux les défis de demain.

D'autre part, au vu de l'âge et de l'état du parc véhicules, il devient impératif de renouveler l'ambulance la plus ancienne qui ne répond plus aux normes de sécurité.

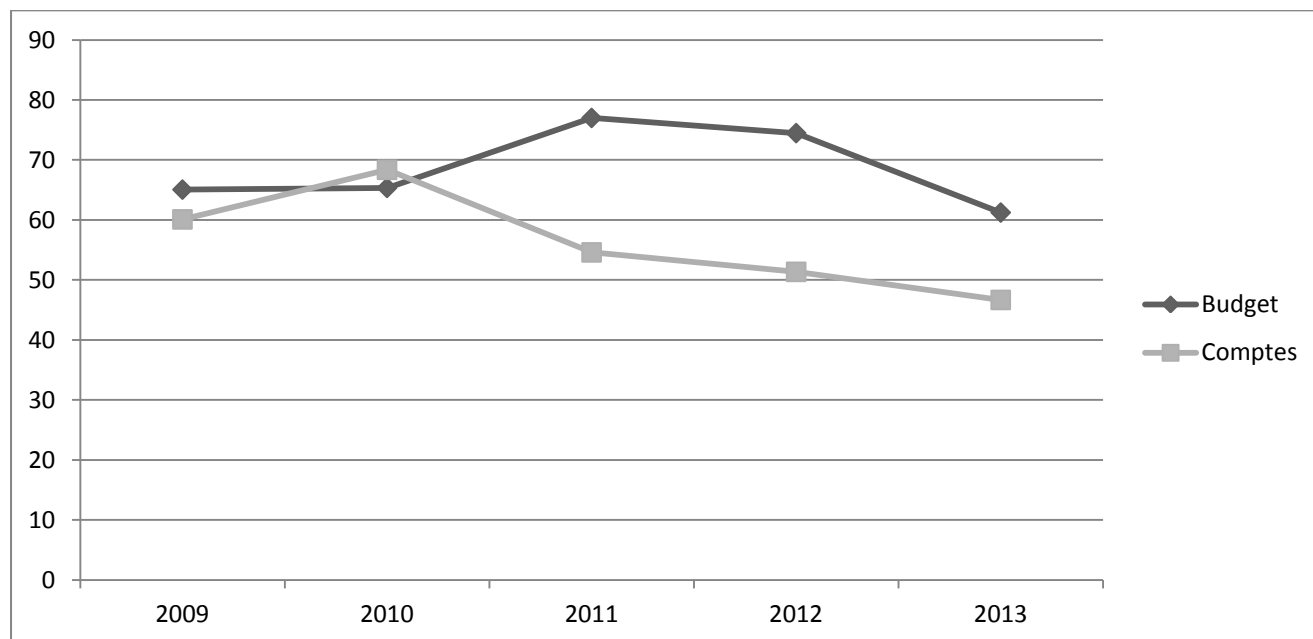
Enfin, suite au décès tragique du Dr J.-P. Monod, il sera impératif de trouver une solution pour assurer le suivi de la médecine du personnel des ambulanciers du Val-de-Travers. Des démarches auprès de HNE ont été entamées en ce sens.

Parmi les autres objectifs 2014 :

- Continuer d'œuvrer à une harmonisation du financement du préhospitalier dans le canton et à une forfaitarisation de la facturation aux patients.
- Améliorer l'attractivité du service.
- Diminuer le turnover.
- Participer activement aux différents groupes de travail pour la mise en place rapide et efficace de la prise en charge des appels sanitaires par le 144 vaudois.
- Améliorer la qualité de la formation, points d'effort essentiel pour développer le processus qualité du service, avec le soutien du médecin-répondant, ainsi que mieux définir les sujets à analyser.
- Pérenniser et analyser le traitement des rapports d'amélioration continue.

7.5.1. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces 5 dernières années est la suivante :



8. PROJET INTÉGRAVAL

Le projet IntégraVal a été déposé dans le cadre de la mise au concours lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) « Périurbain – Cohabitation dans les régions rurales ».

En mars 2012, La CFM a accepté de soutenir le projet à hauteur de Fr. 200'000.- répartis sur une période de 4 ans. Le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) a pris la décision de le soutenir à raison de Fr. 10'000.- par année sur 4 ans également.

Le but du projet est de réaliser un bouquet de mesures simples visant à renforcer l'action des autorités de Val-de-Travers pour promouvoir à long terme une bonne cohésion sociale et une intégration réussie des nouveaux arrivants, notamment pour les personnes issues de la migration.

Deux rencontres ont marqué l'année 2013. La première s'est déroulée le 18 juin 2013 à Berne à l'occasion de la Journée nationale Periurban. A cette occasion, chaque projet a dû réaliser un film de 3 minutes, financé en partie par la CFM, qui visait à présenter les objectifs du projet ainsi que quelques mesures mises en place pour les atteindre.

Notre commune a mandaté TVP (Canal Alpha) pour réaliser ce court-métrage. La journée des naissances ainsi que l'association Barak ont notamment été mis en avant. Le résultat a été fort apprécié lors de sa diffusion devant un parterre de plus de 160 invités venant de toute la Suisse. Ce film peut actuellement être visionné sur le site : <http://www.periurban.ch/projekte/val-de-travers/?lang=fr>.

Cette journée a également été l'occasion de participer à un World Café autour de questions ciblées sur le thème du travail, de l'information, de la proximité et de la participation politique. Des échanges riches qui avaient pour but de permettre aux différents projets d'avancer et générer de nouvelles idées pour de futures mesures.

Les échanges se sont poursuivis lors de deux journées de travail, les 24 et 25 septembre 2013 à Bex.

Des discussions menées sur la coopération avec les communes, il en est ressorti qu'IntégraVal, contrairement à la plupart des autres projets, est caractérisé par le fait que la commune n'a pas à être persuadée de la nécessité de coopérer, puisque l'impulsion vient du niveau politique. Grâce au projet, la commune cherche à influencer le développement démographique de la région.

Le CoPil s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2013. La séance du 31 octobre 2013 a permis de présenter à la CFM le point de situation sur l'ensemble du projet et ses 16 mesures qu'il comporte.

Le DASSP a consacré l'équivalent de 0,11 EPT pour cette mission.

DICASTÈRES DE L'ADMINISTRATION ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Thierry Michel

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

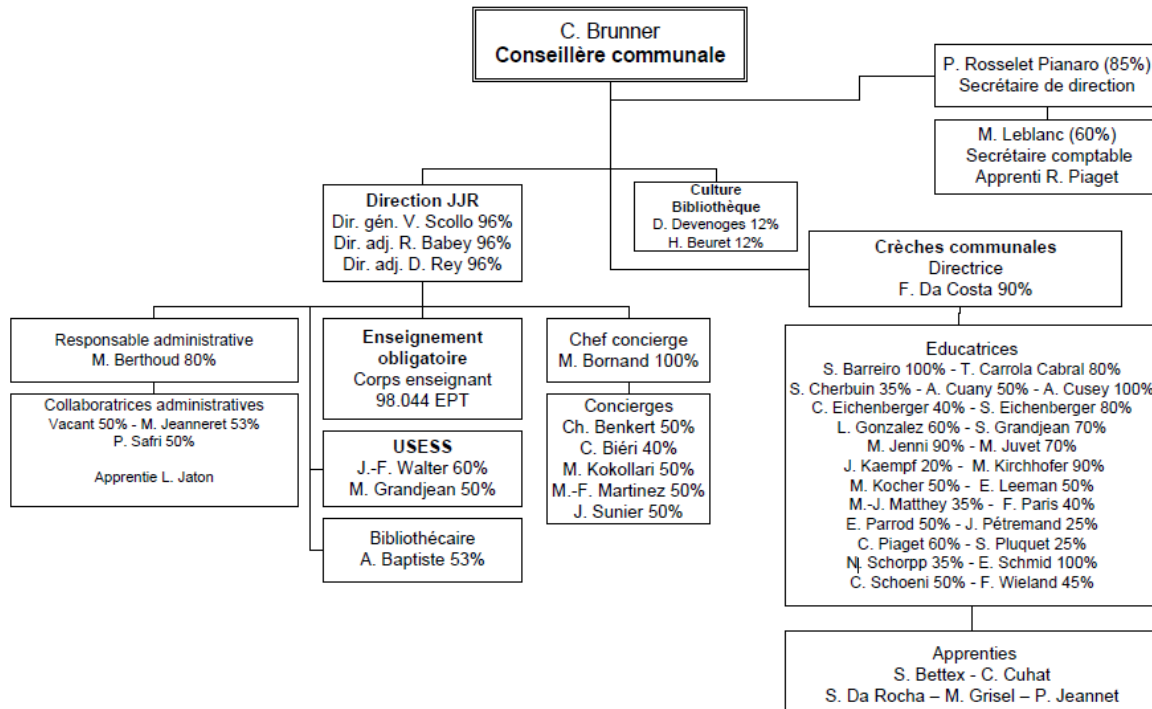
L'année 2013 a été marquée par la nouvelle organisation du secteur pré et parascolaire de la crèche communale.

Au 1^{er} mars 2013, les activités de Jardin Malin Sàrl consistant à l'accueil parascolaire des enfants dans le collège de Couvet ont été reprises par la structure "Espace Mille-pattes". Jardin Malin Sàrl continue pour sa part de gérer les devoirs surveillés.

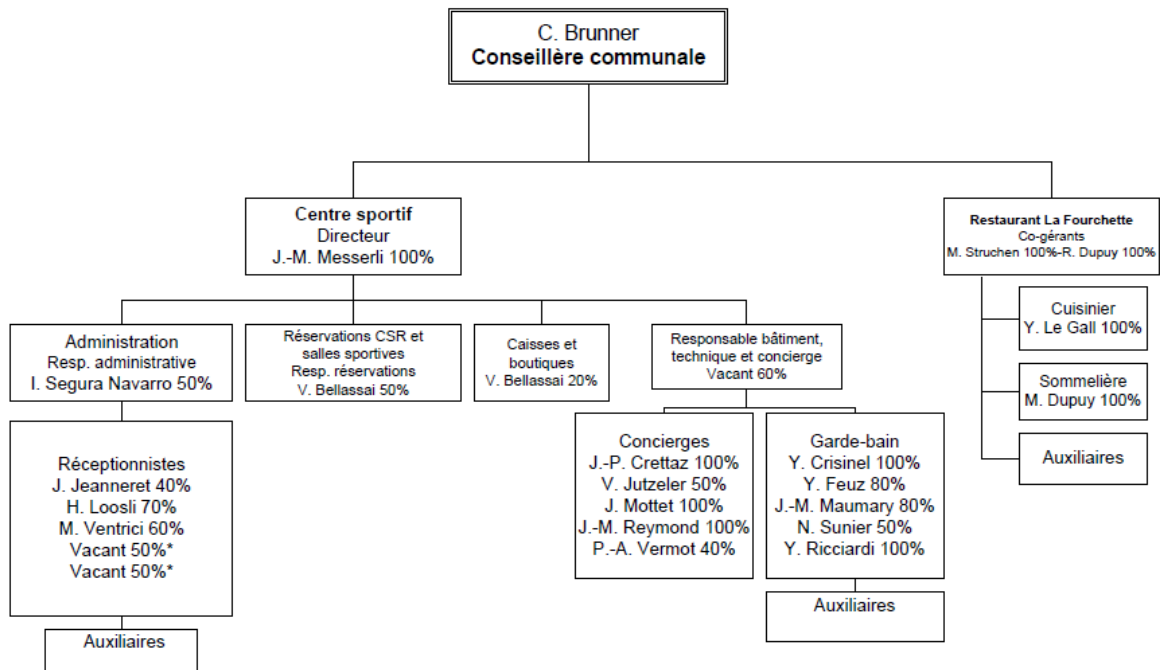
Un important projet pour le développement de places d'accueil pré et parascolaire a été mené durant cette année et présenté au Conseil général lors de sa séance du 9 décembre 2013.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement Etat au 31 décembre 2013



**Dicastères de la jeunesse et de l'enseignement
Etat au 31 décembre 2013**



* engagement sur 5 mois à la Piscine des Combes

2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'année 2013 marque la première année complète du nouveau cercle scolaire composée des Communes de Val-de-Travers, les Verrières et la Côte-aux-Fées. Il s'agit de prévoir l'organisation des classes tout en tenant compte de la problématique des transports entre différents villages.

2.2. COMMISSIONS

Le Conseil d'établissement scolaire s'est réuni 6 fois durant l'année 2013.

Il est composé de la manière suivante :

Mme Chantal Brunner	Conseil communal Val-de-Travers
Mme Cosette Pétremand	Conseil communal La Côte-aux-Fées
Mme Martine Behrend	Conseil communal Les Verrières
Mme Johana Eidam Vautherot	Conseil général Val-de-Travers
Mme Nathalie Ebner Cottet	Conseil général Val-de-Travers
M. Alexandre Willener	Conseil général Val-de-Travers
Mme Laure Schlichtig	Conseil général La Côte-aux-Fées
Mme Odile Churchward	Conseil général Les Verrières
Mme Brigitte Jéhlé	Parents d'élèves
Marie-Angèle Clerc	Corps enseignant
Gabriel Bobillier	Corps enseignant
Pascale Boehlen	Corps enseignant
Mme Carole Stähli	Comité d'école Les Bayards
Mme Christiane Sancey	Comité d'école Les Verrières
M. Yves Tabasso	Comité d'école Boveresse
Mme Valérie Masi	Comité d'école Buttes
Mme Anne-Marie Varone	Comité d'école Couvet
Mme Sandra Eggenschwiler	Comité d'école Fleurier
Mme Oxana Puccini	Comité d'école Môtiers
Mme Christine Furer	Comité d'école Noiraigue
Mme Patricia Bellenot	Comité d'école St-Sulpice
Mme Stéphanie Wyss	
M. Grégory Faivre dès août	Comité d'école Travers
Mme Sandra Robert	Comité d'école La Côte-aux-Fées
Mme Valeria Generoso	Communautés étrangères
Mme Valérie Scollo	Direction des écoles
M. Romuald Babey	Direction des écoles
M. Denis Rey	Direction des écoles
Mme Claudine Paris	Commune invitée

Pour être au complet, il serait nécessaire de nommer deux représentants de parents d'élèves. A ce jour, ces postes n'ont pas pu être pourvus.

Dès la rentrée 2013-2014, Monsieur Grégory Faivre a été nommé en remplacement de Madame Stéphanie Wyss, démissionnaire du comité d'école de Travers.

Les membres de la commission sont régulièrement informés de :

- l'organisation des classes
- la vie de l'école
- les réformes en cours
- l'organisation des transports scolaires
- la médecine scolaire
- la médecine dentaire

L'année 2013 a été marquée par la prise d'un arrêté au Conseil général, le 13 mai 2013, qui accepte une dérogation portant sur la scolarisation des élèves 1 à 4 H des Bayards aux Verrières et de 1 à 4 H de Boveresse à Môtiers pour l'année scolaire 2013-2014.

A relever que cette dérogation n'est valable qu'une année scolaire. Selon l'organisation des classes 2014-2015, il sera peut-être nécessaire de prévoir une nouvelle dérogation.

La question des transports a été largement débattue tout au long de l'année. Principalement sur le changement majeur relatif à l'organisation des classes entre St-Sulpice - Fleurier et Noiraigue-Travers. En effet, il a été décidé que les transports de l'entreprise Perrin seraient remplacés par le bus TRN pour St-Sulpice et le train pour Noiraigue. Durant quelques semaines, des accompagnants ont été prévus dans les transports afin de sécuriser les élèves.

La direction du dicastère tient à remercier la direction de l'Ecole JJRVdT pour l'important travail d'information réalisé à l'intention du CES. Elle remercie également tous les membres du CES pour leur investissement et le travail qui a été effectué dans un esprit constructif.

2.3. ACTIVITÉ 2013

L'école Jean-Jacques Rousseau assure la scolarisation des élèves du cercle scolaire du Val-de-Travers sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. A la rentrée scolaire 2013, elle accueillait 1356 élèves répartis dans 73 classes.

L'anglais a été introduit comme nouvelle discipline de la grille horaire en 7^e année. Il sera introduit en 8^e année à la rentrée 2014. Cette nouveauté augmente l'horaire de l'élève en 7^e année.

Le plan d'études romand (PER) est officiellement entré en vigueur sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves (années 1 à 11).

La cheffe du dicastère est par ailleurs membre de la CDC-IP qui se compose d'un représentant par cercle scolaire. La CDC s'est réunie dix fois en 2013, dont trois avec la cheffe du DEF. Elle répond à des consultations du DEF ou du SEO, traite de sujets spécifiques (recrutement des enseignants, effectifs d'élèves par classe, demi-cycle 7-8, enseignement spécialisé et coût, fixation d'écolage entre cercles scolaires).

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Trois catégories de personnel sont recensées au sein de l'école :

- Le personnel administratif
- Le personnel technique
- Le personnel enseignant

2.4.1 PERSONNEL ADMINISTRATIF

Direction de l'école

Durant l'année scolaire 2012-2013, chaque membre de la direction dispensait une période d'enseignement en 8^e année et assumait sur le reste du temps relatif à un 96% la fonction de direction. Au total, cela représente 2.88 postes de direction.

Durant l'année scolaire 2013-2014, la direction a regroupé les heures d'enseignement sur le temps de travail de la directrice. Le taux de direction est resté inchangé.

Pour la première fois depuis la verticalisation de l'école Jean-Jacques Rousseau de Val-de-Travers, la direction n'a pas fait face à des mutations de personnel au sein de son équipe. Elle est composée comme suit :

- ✓ Valérie Scollo, directrice générale
- ✓ Romuald Babey, directeur-adjoint, responsable du cycle 3
- ✓ Denis Rey, directeur-adjoint, responsable des cycles 1 et 2

Secrétariat

L'équipe du secrétariat est composée comme suit :

Michèle Berthoud Reinhard	80%	Responsable administrative
Mireille Jeanneret	53%	Secrétaire
Patricia Safri	50%	Secrétaire
Céline Fauguel	50%	Jusqu'à la fin de l'année scolaire.
Daniela Da Costa	100%	Apprentie jusqu'en août 2013

Madame Céline Fauguel a pris la décision de profiter d'une mutation interne pour rejoindre la Chancellerie communale dès la fin de l'année scolaire. Son poste n'a pas été repourvu de suite étant donné qu'une réflexion est en cours pour une réorganisation du secrétariat. Madame Elena Romero Pernet, stagiaire au secrétariat du DJE, a néanmoins renforcé l'équipe à un taux de 85 % du mois de juillet au 19 novembre 2013 puis à 50% du 20 novembre au 31 décembre 2013.

2.4.2 PERSONNEL TECHNIQUE

Conciergerie

L'équipe de conciergerie, sous la responsabilité de Monsieur Michel Bornand, est restée stable avec la composition suivante :

Michel Bornand	100%	Responsable
Chantal Benkert	50%	Concierge
Corinne Bieri	40%	Concierge
Muhamet Kokollari	50%	Concierge
Marie France Martinez	50%	Concierge
Joëlle Sunier	50%	Concierge

2.4.3 PERSONNEL ENSEIGNANT

Personnel enseignant :

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ici sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées.

Année scolaire 12-13	Année scolaire 13-14
98 EPT	99.4 EPT

En effet, l'engagement du personnel enseignant se fait sur la base des éléments suivants :

- Nombre de classes (fixe durant l'année)
- Enveloppe de périodes d'appui pédagogique (fixe durant l'année, sous réserve d'importants changements d'effectifs)
- Soutien pédagogique
 - pour les années 1 à 7 - définition d'un nombre de périodes en fonction des situations d'élèves et de leurs lieux de scolarisation. L'enveloppe des périodes de soutien peut varier au cours de l'année.
 - pour les années 8 à 11 – une partie de cette enveloppe définie par un pourcentage (3%) du nombre total de périodes enseignées est consacrée à l'organisation des classes; son solde permet des attributions tout au long de l'année en fonction des besoins.
- Activités Complémentaires Facultatives (ACF) : plusieurs enseignants de l'établissement animent des ACF. Ces dernières, organisées par modules, ont un impact sur les chiffres d'engagement car les salaires sont versés par bloc et non au fil du déroulement de l'activité.
- Soutien langagier : le nombre de périodes liées à l'apprentissage du français pour les élèves allophones varie en permanence et est tributaire du profil des élèves scolarisés au Val-de-Travers.

2.5. ACTIVITÉS SCOLAIRES

2.5.1 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

L'emprunt des ouvrages à la bibliothèque est en nette augmentation. Les chiffres nous prouvent que la bibliothèque est bien fréquentée, surtout en bordure d'horaire et à la récréation de 15h00. Certains enseignants aiment également venir travailler en groupe avec leurs élèves.

Le fonds de la bibliothèque s'est enrichi d'environ 700 documents; (romans, docus, bd et revues). D'autre part, un important tri des ouvrages de la bibliothèque a été effectué et les livres retirés ont été donnés à l'ambassade du Kosovo à Genève.

Les visites ponctuelles des classes d'OR se sont poursuivies. Dans un premier temps avec la découverte d'un "dégustalivres" et dans un deuxième temps avec le parcours des différents secteurs de la bibliothèque et l'introduction à la recherche dans le catalogue des ouvrages. Cette deuxième visite se déroule durant les leçons d'OTC.

En septembre, nous avons accueilli l'exposition "Lectures d'enfance". 10 personnalités romandes proposaient la découverte de leur choix en rapport à la lecture. 8 classes, des degrés 8 à 10 ont profité de cette offre.

D'octobre à novembre, la classe 9Pp3 a exposé ses travaux portant sur les contes traditionnels qu'ils ont ensuite illustrés en 3D.

La bibliothèque a également accueilli de jolies lampes réalisées en AMB avec Pascale Boehlen et des planches de longboard, réalisées avec les ACF de Raphaël Perregaux.

3 classes ont profité de la participation d'un "livreur de mots". Ils ont rencontré une comédienne venue leur transmettre sa passion des mots à travers la lecture du texte d'un roman. Cette animation insolite et inattendue a surpris agréablement les élèves. Ils ont ainsi découvert une lecture à voix haute et ont pu ensuite s'essayer à divers exercices ludiques autour de la langue française, leur permettant d'être plus à l'aise dans la prise de parole ou la lecture face à un groupe.

Les rencontres inter bibliothèques du Cycle 3 se poursuivent. Elles permettent, 2 fois l'an, de partager des préoccupations, des idées d'animation et des coups de cœur entre bibliothécaires du secondaire I.

Sans compter les autres activités liées à la lecture qui ont animé la vie de la bibliothèque et de l'école car l'objectif est également de faire vivre la bibliothèque en dehors de ses propres murs.

2.5.2 USESS

Le début de l'année civile a été pour USESS un moment délicat.

La démission de Mme Margrit Grandjean, conseillère socio-pédagogique, pour rejoindre le cercle scolaire de l'EORÉN a conduit à un appel d'offres pour repourvoir le poste qui a été, au passage, augmenté de 40 % à 50%. Durant ce laps de temps, Mme Grandjean nous a informés de son souhait de mettre fin à sa nouvelle collaboration avec le centre scolaire de la Côte et de revenir à son ancien poste.

Dès lors, USESS a retrouvé son ancienne composition avec un total de 1.1 EPT.

Le nombre de dossiers suivis s'est stabilisé autour des prestations suivantes :

- ✓ gestion des demandes particulières au service des élèves (orthophonie, orientation en écoles spécialisées, soutiens divers, évaluations, ...).
- ✓ liens avec les différents professionnels partenaires, dont l'office de protection de l'enfant et le service de médecine scolaire;
- ✓ organisation et animation de réseaux;
- ✓ accompagnement des enseignants ou des parents;

2.5.3 ORGANISATION DES CLASSES

L'organisation des classes en prévision de la rentrée scolaire d'août 2013 a été marquée par le regroupement des villages de Môtiers et de Boveresse en tant que pôle. Les élèves de ces deux villages suivent leur parcours au cycle 1 à Môtiers et les années 5 à 7 à Boveresse. Ce rapprochement a permis, à la satisfaction des familles et des enseignants, de mieux répartir les effectifs et de limiter l'hétérogénéité des classes.

Les effectifs du village des Bayards sur le cycle 1 ne permettant plus l'ouverture d'une classe pour les années 1 à 4, les élèves concernés sont scolarisés aux Verrières alors que les élèves de 5 -6-7 H restent dans leur village. Ces deux changements n'ont pu se concrétiser que grâce à la dérogation accordée par le Conseil général de Val-de-Travers au printemps.

Les effectifs du cycle 3 et leur répartition dans les sections présentant plusieurs problèmes d'effectifs, une dérogation a été demandée au Canton pour l'ouverture d'une classe supplémentaire. Les arguments présentés ont convaincu les autorités scolaires cantonales qui ont accordé la dérogation.

La réforme du cycle 3 qui demandait la mise en place de changements en 8^e année dès l'année scolaire 2013-2014 a été différée par le conseiller d'État sortant. La 8^e année n'a donc été modifiée que par la nouvelle grille horaire.

2.5.4 SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

Le séminaire pédagogique réunissant l'ensemble des enseignants des 3 cycles a été organisé en partenariat et sous l'égide du service de la médecine scolaire.

Durant cette journée, plusieurs conférences ont abordé les questions liées à la gestion des élèves présentant des affections respiratoires et des allergies. La prise en charge des élèves souffrant de diabète a également fait l'objet d'une intervention spécifique, de même que l'épilepsie. Une intervention sur les addictions sans substances complétait le programme de la journée.

Pour chacune de ces problématiques, il a été abordé le rôle des enseignants et la façon d'intervenir en cas de besoin.

La journée du séminaire pédagogique est une journée importante dans l'année scolaire. En effet, elle permet de rassembler tout le corps enseignant autour d'une thématique et de favoriser les échanges entre les uns et les autres.

2.5.5 ACTIVITÉS SCOLAIRES DIVERSES

Chaque classe de l'école Jean-Jacques Rousseau a l'occasion au cours de l'année scolaire de vivre des activités particulières. Pour 2013, on peut citer :

- Les courses d'école
- Les camps de 7e (ski), 9e (camp de sports d'été), 10e (ski) et 11e (Ardèche)
- La journée d'accueil des 8e
- Les rencontres sportives et tournois auxquels des équipes du JJR ont participé
- Le spectacle du cirque Starlight a réuni sous un même chapiteau l'ensemble des élèves des années 1 à 7
- Le film de Noël de l'école primaire
- Le film diffusé aux élèves de l'école secondaire pour clore l'année scolaire
- La visite de l'exposition Toutankhamon à Genève par les élèves de 8^e année, précédée par un travail sur le sujet dans différentes disciplines scolaires
- La participation au concert Le Baron de Münchhausen de classes de plusieurs villages. Ce concert est organisé avec l'ESN.
- L'animation "1, 2, 3 Albums" menée par les élèves de la classe de transition
- Des actions de prévention autour du tabagisme, de l'utilisation des réseaux sociaux et d'internet en général, de l'endettement des jeunes
- Des échanges linguistiques dont les formes varient en fonction des projets
- Un dance contest qui s'est déroulé dans le hall de Longereuse
- La mise en lumière des activités menées lors des ACF qui a permis d'organiser des activités et représentations pour et avec le public
- L'accueil d'une troupe de théâtre anglaise pour des représentations interactives où les élèves participent au spectacle... en anglais.
- Le club de lecture, (ACF) qui a pu accueillir l'auteur Jean-Claude Mourlevat et se rendre au Salon International du Livre et de la Presse
- La participation d'élèves à la KidsCup et à l'étape vallonnaise du tour du canton
- Le choix par les élèves de 11^e année du projet auquel le budget communal d'aide au développement a été affecté (collaboration avec Latitude 21), à savoir la construction et l'équipement d'une bibliothèque sur l'île d'Idjwi en République Démocratique du Congo.

2.6. ACTIVITES INHERENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE ET DIVERSES

2.6.1 MÉDECINE SCOLAIRE

Jusqu'au tragique décès du Dr. Jean-Pierre Monod en mai, la médecine scolaire était assurée par :

- ✓ Dr. Jean-Pierre Monod, 6,5%
- ✓ Dominique Ionescu, infirmière scolaire 25%
- ✓ Mercedes Tâche, infirmière scolaire 2,5%

A la suite du Dr. Monod, c'est le Dr. Julien Caccia, en formation auprès du Dr. Monod, qui a repris la tâche de médecin scolaire avec l'approbation des autorités cantonales, sous la supervision de la Dresse Truong.

Madame Dominique Ionescu est en charge des tâches liées au GIS (Groupe d'information sexuelle) et à l'audiométrie ainsi que de la gestion des pharmacies scolaires et administratives. Madame Mercedes Tâche établit les contrôles des élèves et des vaccinations.

Au 31 décembre 2013, et après des années d'activité au service des élèves, Madame Mercedes Tâche a pris sa retraite. Nous profitons de la remercier pour son engagement au sein de la médecine scolaire.

Il est à signaler que la médecine scolaire est en pleine mutation et que les missions sont de plus en plus confiées à des infirmières scolaires. Le médecin n'intervenant que dans des situations particulières qui lui sont signalées par l'infirmière scolaire. Il est à l'arrière plan et ne procède plus qu'à des examens de base.

La cheffe du dicastère a rencontré à plusieurs reprises le Dr. Raeber qui travaille sur les dossiers de médecine scolaire avec le médecin cantonal. Des changements sont à prévoir pour l'année 2014.

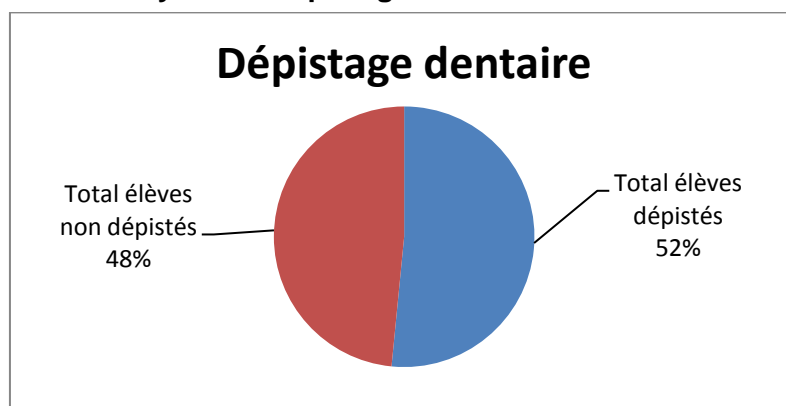
2.6.2 MÉDECINE DENTAIRE

Tous les parents des élèves du cercle scolaire reçoivent en début d'année un formulaire les informant du dépistage offert par la Commune de Val-de-Travers.

Ce dépistage est effectué par les trois dentistes de la région, au choix des parents. Un rappel est envoyé aux parents n'ayant pas effectué le contrôle en cours d'année.

De plus, une circulaire est remise aux parents en début d'année pour les informer de la possibilité d'obtenir une aide financière pour les soins dentaires. Peu de parents ont recours à cette offre étant donné qu'ils bénéficient pour la plupart d'assurance dentaire.

Analyse des dépistages dentaires 2012-2013



2.6.3 CÉRÉMONIE DE FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La désormais traditionnelle cérémonie de fin de scolarité obligatoire a eu lieu le 26 juin 2013 à la salle de spectacles de Couvet. Monsieur Daniel Huguenin-Dumittan, directeur du CNIP a délivré aux jeunes, un message sur l'apprentissage. Les intermèdes musicaux ont été assurés par le chanteur Jimix. Un certificat est remis à cette occasion à chaque élève qui termine sa formation.

La cérémonie est suivie d'un bal organisé par un groupe de mamans. Le thème étant cette année "Urban chic". La cheffe de dicastère tient à remercier vivement les organisatrices pour leur engagement.

2.6.4 AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT

L'agape du corps enseignant a eu lieu le 5 juillet 2013 à la Grande salle de Couvet. Elle réunit l'ensemble du corps enseignant du cercle scolaire, la direction, l'administration, la conciergerie ainsi que les membres du CES. Cette agape permet par ailleurs de marquer le départ en retraite des collaborateurs.

En juillet 2013, c'est ainsi :

- Madame Catherine Lehmann
- Madame Lucette Stauffer
- Madame Claire-Lise Vouga
- Monsieur Blaise Berthoud
- Monsieur Dominique Schafer

qui ont été chaleureusement remerciés pour leur engagement au sein de notre école.

3. CENTRE SPORTIF REGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET PISCINE DES COMBES

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Centre sportif régional du Val-de-Travers couplé à la piscine des Combes font partie des installations sportives communales. Tous les collaborateurs s'appliquent à satisfaire les utilisateurs réguliers et la clientèle de passage au travers des valeurs qui ont été choisies et qui sont partagées, à savoir : « le Centre sportif régional du Val-de-Travers est orienté client et par son esprit d'équipe, veut atteindre l'excellence professionnelle ».

3.2. COMMISSION DU CENTRE SPORTIF ET DE LA PISCINE DES COMBES

Dans le but de mieux expliquer le fonctionnement du Centre sportif régional et de partager les défis auxquels le Centre sportif est confronté, une nouvelle commission consultative a vu le jour en janvier 2013. Elle est composée de neuf membres: Chantal Brunner (conseillère communale), Frédy Bigler (PLR), Jean-Pierre Cattin (PS), Denis Cherbuin (PLR), Alban Gashi (PS), Philippe Vaucher (POP), Alexandre Willener (UDC), Pierre-Alain Wyss (PLR) et Jean-Michel Messerli (Directeur du Centre sportif régional).

Cette commission a siégé à trois reprises en 2013. Les sujets traités ont été multiples : présentation générale du Centre, du budget et des comptes, présentation de l'enquête de satisfaction et analyse, politique comparative des prix avec d'autres centres, audit du restaurant la Fourchette ; la présentation du projet de réhabilitation de la piscine des Combes a été le thème qui a été le plus longuement débattu.

3.3. ACTIVITÉS 2013

Les principales manifestations qui ont lieu au Centre sportif sont :

Janvier :	Brocante
Février :	Tournoi de badminton
Mars :	Exposition « lutte contre le cancer »
Avril :	Assemblée générale de la banque Raiffeisen Cocktail des entreprises Coupe des 3 stades d'athlétisme Tournoi de basketball Concert de musique classique « La damnation de Faust » Tournoi de badminton
Mai :	Fête cantonale de gymnastique
Juin :	Défi international du Val-de-Travers (course à pied) Assemblée générale de la Regio League de hockey sur glace Exposition de véhicules utilitaires, garage Hotz
Juillet :	Rassemblement internationale de motardes (WIMA)
Août :	Contes pour enfants à la piscine des Combes Course cycloportive « Jean-Marie Grezet »
Septembre :	Championnat cantonal d'athlétisme Souper de soutien de ski-club Fleurier
Novembre :	Zumba party 10 ^e anniversaire de la ludothèque
Décembre :	Meeting de natation du club de natation et de sauvetage du Val-de-Travers Repas d'entreprises

La piscine des Combes a ouvert ses installations au public samedi 11 mai 2013 et a les fermées dimanche 1^{er} septembre 2013, soit 113 jours d'exploitation. Si les conditions météorologiques des mois de mai et juin ont été « catastrophiques », les mois de juillet et août ont été très ensoleillés. Du point de vue de la fréquentation et du chiffre d'affaires, la saison 2013 peut être considérée comme bonne. Comme l'année précédente, la buvette a de nouveau été exploitée par nos soins. Le personnel « auxiliaire » a travaillé à notre entière satisfaction.

EN QUELQUES CHIFFRES

Parmi les recettes, les deux sources principales de revenus s'élèvent à Frs 483'165.30. Ce montant est ventilé comme suit :

- **Entrées installations sportives** : Fr. 387'354.15 (détails voir tableau ci-dessous).
Attention ! Le montant indiqué dans les comptes représente la somme totale moins la TVA.
- **Locations diverses** : Fr. 95'811.15.

Pour information, le chiffre d'affaires global de ces 2 postes a augmenté de 20% par rapport à 2012. Toutefois, il est à noter que certaines prestations ont été ventilées différemment. C'est pourquoi, les montants spécifiques propres à chaque compte indiqué ci-dessus, sont difficilement comparables à ceux de 2012 !

Entrées installations sportives

Piscine CSR			
49.5% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	299	43'279.00	23%
Entrées	37553	148'643.83	77%
		191'922.83	100%

Piscine Combes			
34.0% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	293	15'631.00	12%
Compl. Combes ¹⁾	100	2'714.00	2%
Entrées	22326	113'186.83	86%
		131'531.83	100%

1) Abonnement à ½ prix pour les porteurs d'abonnements CSR 6 ou 12 mois

Wellness ²⁾			
7.6% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	3	266.50	1%
Entrées	3018	29'125.00	99%
		29'391.50	100%

4) Solarium inclus

Fitness			
5.9% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	122	16'884.00	74%
Entrées	1207	6'018.00	26%
		22'902.00	100%

Abon. Combinés ³⁾			
2.1% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	40	5'031.00	62%
Entrées	264	3'076.00	38%
		8'107.00	100%

3) Possibilité de cumuler les prestations proposées. Par exemple : Piscine CSR – Wellness - Fitness

Mur de grimpe			
0.9% du CA total			
Validité	Qté	CA	En %
Abonnements	0		0%
Entrées	652	3'499.00	100%
		3'499.00	100%

Comparatif

	2013		2012		2011	
	Qté	CA	Qté	CA	Qté	CA
Mur de grimpe	652	3'499.00	526	3'012.50	---	
Piscine CSR	37852	191'922.83	30'502	185'059.20	---	190'583.68
Fitness	1329	22'902.00	930	22'188.00	---	
Wellness	3021	29'391.50	1'384	19'058.15	---	58'958.34
Piscine Combes	22'719	131'531.83	19'712	105'548.35	---	80'603.00
Abonnements combinés	304	8'107.00	94	5'845.61	Prestation proposée dès 2012	
Hébergement (nuitées)	4274	122'110.45	2'327	74'240.49	3'626	61'203.00

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le nombre d'EPT est le suivant :

- Direction : 1.0 EPT
- Administration, réservation et réception : 3.6 EPT
- Intendance : 0.6 EPT
- Gardiennage des piscines : 4.1 EPT
- Conciergerie 3.9 EPT
- Buvette de la piscine des Combes 1.0 EPT

Durant l'année, une personne a été placée en contrat ISP à l'administration et à la réception et quatre stagiaires se sont succédés. Trois jeunes gens ont effectué des stages de courtes durées (1 à 6 semaines) et un étudiant a été présent de manière irrégulière pendant 6 mois pour réaliser son travail de Bachelor.

Depuis le 1^{er} décembre 2012, le DI a repris dans ses locaux le service de réservation des salles communales, le CSR ayant conservé la réservation des salles pour les activités sportives.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

ETUDE DE FAISABILITÉ D'UN FITNESS

Dans le cadre de son travail de Bachelor, un étudiant de la Haute Ecole de Gestion (HEG) a choisi de mener une étude sur les possibilités de développement du fitness du Centre sportif dont les résultats ont montré qu'un marché local existe réellement.

COLLABORATION AVEC L'ECAP

Au 1^{er} janvier 2013, la part de copropriété détenue jusqu'alors par l'Etat de Neuchâtel a été transférée à l'ECAP. Durant l'année, plusieurs séances de travail ont eu lieu entre les deux copropriétaires. En particulier, les partenaires ont remis à jour de la Convention liant la Commune à l'ECAP, convention qui régit l'utilisation du CSR (gestion de l'hébergement, des salles de théories et de l'auditorium, utilisation des autres locaux, partenariat avec le restaurant, etc...). L'ECAP a mandaté le centre sportif pour la conciergerie de ses locaux. Une nouvelle signalétique cohérente et commune aux deux entités est également en préparation.

RÉHABILITATION DE LA PISCINE DES COMBES

Le revêtement actuel (liner), vieux de plus de 17 ans, arrive en fin de vie. De ce fait et vu les coûts des travaux à entreprendre, une étude de réhabilitation a été commandée à une société spécialisée dans ce domaine. Celle-ci a rendu son rapport en proposant deux variantes de réhabilitation. Ledit rapport a été présenté à la Commission du centre sportif et piscine des Combes lors de sa séance du 26 septembre 2013.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Sur le plan des ressources humaines, la reprise de la conciergerie « ECAP » et la mise en service du nouveau chauffage à distance de Couvet ont donné l'opportunité de modifier le poste d'Intendant existant. Le cahier des charges a été revu permettant ainsi de créer des synergies intéressantes.

Vu le résultat de l'étude de réhabilitation des bassins de la piscine des Combes et suite aux problèmes de machinerie rencontrés à la patinoire en automne passé, une réflexion a débuté sur la possibilité d'envisager des solutions de regroupement des infrastructures sportives communales.

4. CRÈCHE COMMUNALE DE VAL-DE-TRAVERS

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La crèche communale de Val-de-Travers est basée sur 2 sites :

- ✓ Couvet – Espace mille-pattes qui offre 64 places (44 préscolaires et 20 parascolaires) située à la Rue Edouard Dubied 2
- ✓ Fleurier – Pousse-cailloux qui offre 16 places (10 préscolaire et 6 parascolaires), située à la Ruelle Rousseau 2

Le tout placé sous la direction de Madame Florbella da Costa, éducatrice diplômée.

4.2. COMMISSIONS

La commission de la crèche a été constituée en janvier 2013. Elle est composée de :

- ✓ Mme Chantal Brunner, CC, présidente
- ✓ Mme Nathalie Ebner Cottet, CG
- ✓ Mme Johana Eidam Vautherot, CG
- ✓ Mme Amanda Ioset, CG
- ✓ M. Claude-André Perrin, CG
- ✓ Mme Marie-France Vaucher, CG

A la suite de la démission de Mme Ioset qui a quitté la région, M. Thierry Miserez a rejoint la Commission.

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'année le 21 mars 2013, le 20 juin 2013 ainsi que le 19 novembre 2013.

Durant sa première séance, Mme Florbella da Costa a fait une présentation très complète de l'institution, de son organisation, du nombre d'enfants accueillis, des activités sur les journées, des repas, du personnel en place et des lois fixant le taux d'encadrement.

Lors de sa deuxième séance, les commissaires ont traité de l'accueil parascolaire (enfants de 4 ans et plus) sur Couvet et du projet de reprendre le volume du 1^{er} étage du bâtiment Edouard Dubied 2 pour l'y installer, étant constaté que le rez-de-chaussée du même site accueille les enfants de 0 à 4 ans. Il a également été question du site de Fleurier, sis Ruelle Berthoud 2 qui n'offre que 16 places d'accueil alors que la demande sur ce village est plus importante. Des contacts ont été pris avec le

propriétaire de l'immeuble situé à la rue du Temple 7 pour installer la crèche et l'accueil parascolaire de Fleurier sur un même site. Concernant la crèche chez Joëlle à Môtiers, à la suite de visites de l'Office cantonal de l'accueil extrafamilial de jour (OAEF) qui constate que le taux d'encadrement légal n'est pas respecté, des discussions sont en cours pour reprendre le site de Môtiers sous l'égide communal.

Les membres découvrent avec intérêt la crèche Espace Mille pattes à Couvet lors d'une visite à l'issue de la séance.

Lors de sa séance de novembre 2013, les membres de la commission prennent connaissance du rapport du Conseil communal portant sur le déménagement de la structure du parascolaire de Couvet, de la reprise de la crèche chez Joëlle par la Commune et du développement de l'accueil pré et parascolaire sur Fleurier. Les membres posent des questions très pertinentes sur le rapport qui est favorablement accueilli par la majorité des commissaires quand bien même un projet plus ambitieux aurait été souhaité.

4.3. ACTIVITÉ 2013

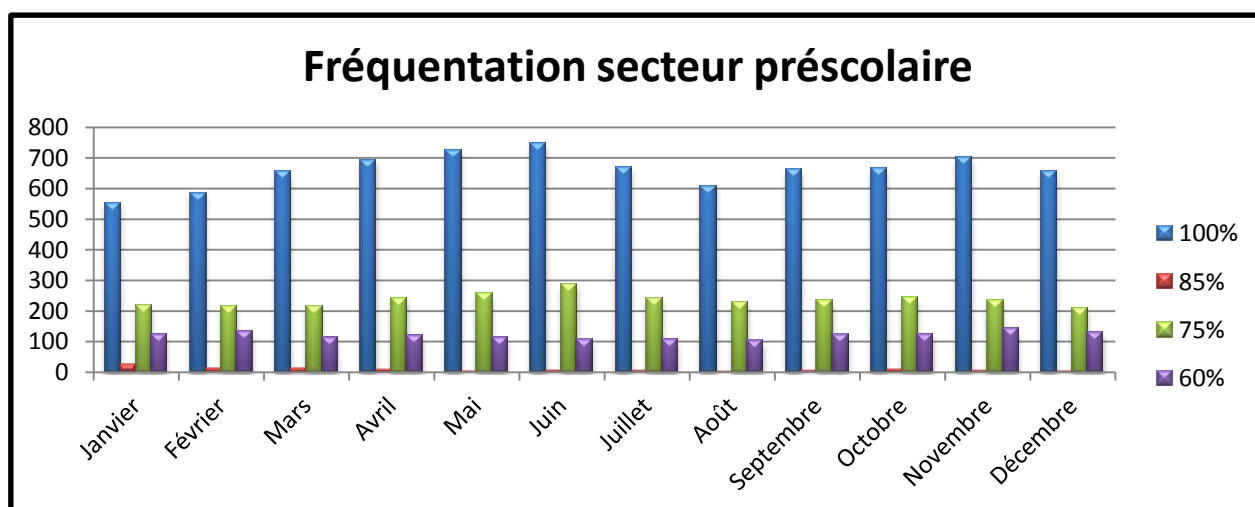
L'évolution des places facturées pour le préscolaire pour l'année 2013 est basée selon le barème suivant :

100% journée complète

85% journée complète sans repas

75% demi-journée avec repas

60% demi-journée sans repas



L'évolution des places facturées pour le préscolaire pour l'année 2013 est basée selon le barème suivant :

100% journée complète

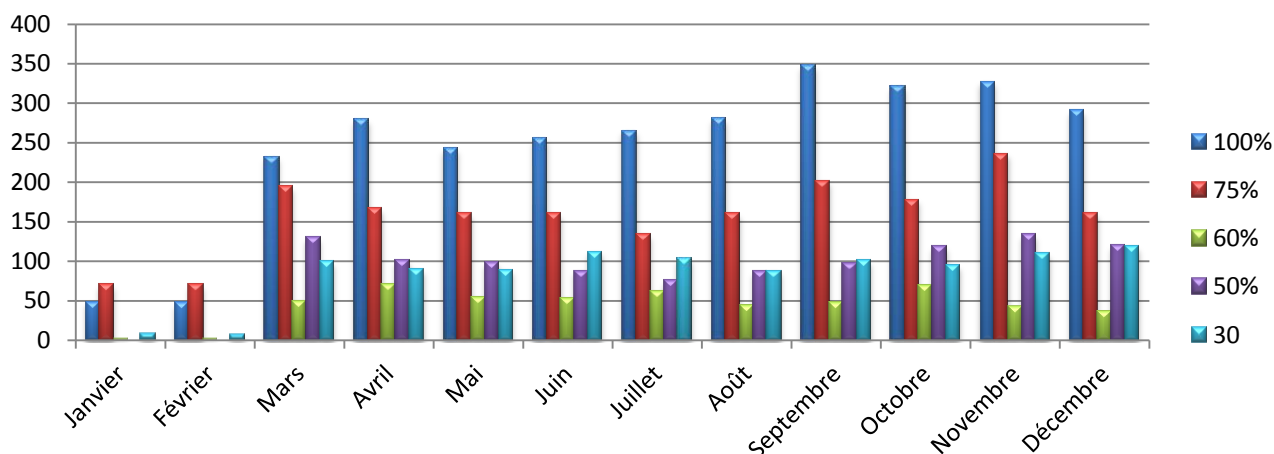
75% demi-journée avec repas

60% demi-journée sans repas

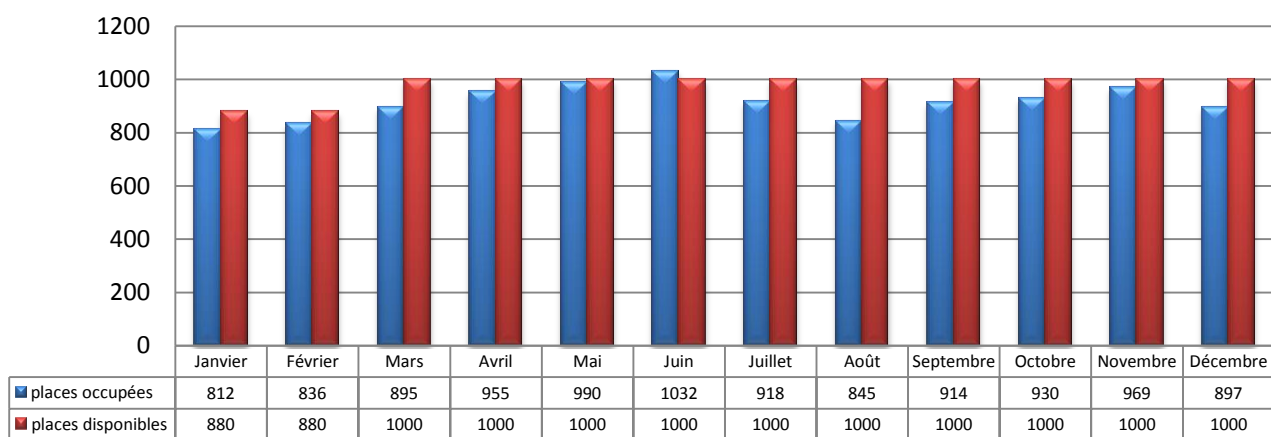
50% bloc midi

30% après-midi après l'école

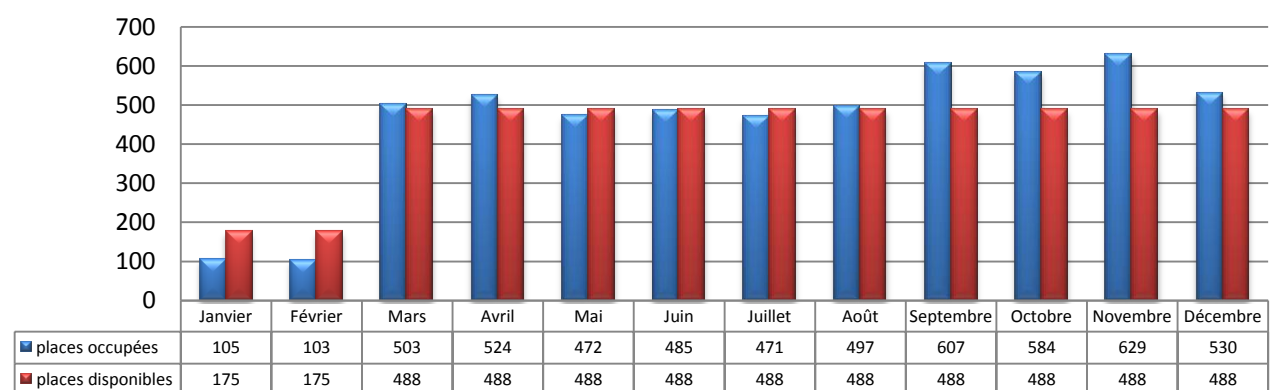
Fréquentation secteur parascolaire



Places préscolaires - occupation année 2013



Places parascolaires - occupation année 2013



4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Situation au 31 décembre 2013

Direction	1.00 EPT
Educatrice diplômée	10.75 EPT
Auxiliaire	4.65 EPT
Apprenties et stagiaires	7.00 EPT

Nous tenons à féliciter Madame Alexandra Dosso et Monsieur Jeff Berger pour la réussite du CFC d'assistant(e) socio-éducatif(ve).

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

Dès le mois de mars 2013, l'accueil parascolaire dispensé par Jardin Malin Sàrl est repris sous l'égide communale. En effet, les mamans responsables de gérer ce service se rendent compte très vite qu'une approche professionnelle est indispensable.

Au printemps 2013, à la suite de nombreuses demandes de parents pour de l'accueil, une enquête de besoin est réalisée à Fleurier. Il en ressort que la création de places supplémentaires tant pré que parascolaires est une nécessité..

De plus, la loi cantonale impose un quota communal de places à offrir. La Commune doit prévoir les capacités d'accueil pour 30% des enfants domiciliés sur son territoire dans le domaine préscolaire et de 15% dans le domaine parascolaire. A Val-de-Travers, cela représente 141 places de préscolaire et 126 places de parascolaires. Les 124 places pré et parascolaire offertes tant par la crèche communale que par des structures privées ou mamans de jour, ne couvre que 47 % de l'exigence cantonale.

Un projet est alors mis en œuvre pour la création de 23 nouvelles places et la reprise de la Crèche de Môtiers "Chez Joëlle".

A. Site de Fleurier

Au vu de l'enquête de besoin réalisée au printemps 2013, des recherches de locaux à proximité des sites scolaires ont été réalisées. Après plusieurs visites, des discussions sont menées avec le propriétaire de l'immeuble sis à Temple 7 qui propose de mettre à disposition deux appartements de 7 et 3 pièces. Ce site offre l'avantage d'être à proximité de l'école enfantine (degrés 1H et 2H). L'espace supplémentaire à disposition permet la création de 5 nouvelles places préscolaires et 15 places parascolaires.

B. Site de Couvet

L'accueil parascolaire précédemment dispensé par Jardin Malin Sàrl dans la salle de Classe du Collège ainsi qu'au Foyer Fanti n'est qu'une solution provisoire dans l'attente de locaux conformes aux exigences de l'OAEF. Dès lors, la solution optimale consiste à regrouper les structures pré et parascolaires dans le même bâtiment soit à la rue Edouard Dubied 2. Quelques travaux d'aménagements seront réalisés dans le premier semestre de l'année 2014. Il n'a pas été prévu d'augmenter le nombre de places sur ce site.

C. Site de Môtiers

Depuis plusieurs années déjà, Madame Joëlle Marion dirige une structure privée dans le Collège de Môtiers. A la suite des visites de l'OAEF, il est apparu que les 17 places reconnues par le canton sont souvent dépassées. De plus, le taux d'encadrement du

personnel ne répond pas aux normes cantonales. L'OAEF a toléré que cette situation perdure encore quelques mois, le temps que Mme Marion trouve une solution et remplisse les conditions légales d'accueil de la petite enfance. C'est ainsi que les contacts ont été noués avec la directrice de la crèche et le dicastère de la Jeunesse et de l'Enseignement.

Après avoir examiné plusieurs solutions (création d'une association de parents, etc..) celle de reprendre la crèche de Môtiers dans la structure communale apparaît comme la plus satisfaisante. Elle sera concrétisée au 1^{er} janvier 2014 avec une augmentation de l'offre parascolaire de 3 places.

Le Conseil communal a soumis son rapport relatif à la politique d'accueil extrafamilial à Val-de-Travers au Conseil général lors de sa séance du 9 décembre 2013. Il a été accepté à une large majorité.

La cheffe du dicastère est par ailleurs membre de la CDC-CISA (conseil intercommunal des structures d'accueil extrafamilial). La CDC s'est réunie à cinq reprises en 2013 et a examiné le rapport du Conseil d'Etat sur la demande du programme d'impulsion, sur la proposition de modification du barème de facturation et a traité de diverses questions relatives à la petite enfance (taux d'encadrement, projet de convention collective de travail, horaire des structures).

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Les travaux d'aménagement de l'immeuble Temple 7 devront être réalisés de manière à ce que la structure puisse ouvrir au 1^{er} avril 2014.

Les travaux d'aménagement du 2^{ème} étage de l'immeuble Edouard Dubied 2 à Couvet commenceront dès la libération des locaux en mai 2014 afin d'ouvrir la structure à la prochaine rentrée scolaire.

A partir du 1^{er} janvier 2014, la crèche "chez Joëlle" à Môtiers sera communale.

5. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

5.1 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Bibliothèque communale de Fleurier

La bibliothèque de Fleurier, en location au rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier du Pasquier à Fleurier tente de répondre aux demandes des utilisateurs, selon les modalités suivantes :

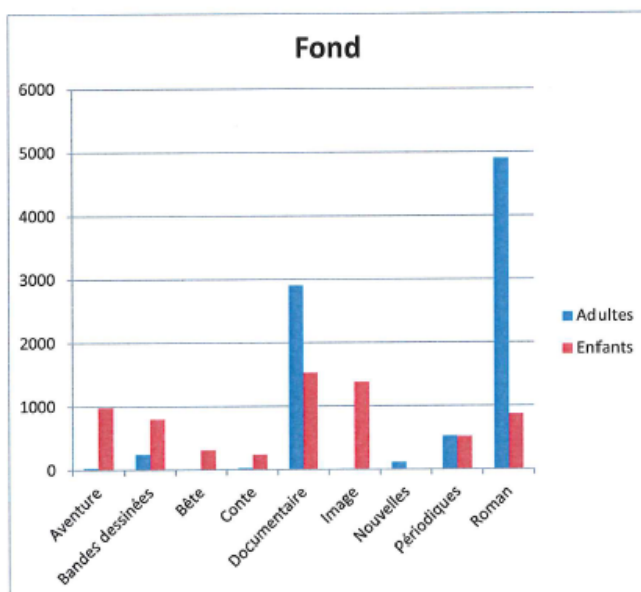
Fond de la bibliothèque

- Période du 01.01.2013 au 31.12.2013

Fond 31.12.2013

vertical: Type de média 1
horizontal: Catégorie d'âge

	Adultes	Enfants	Total
Aventure	30	983	1013
Bandes dessinées	248	801	1049
Bête	8	314	322
Conte	26	240	266
Documentaire	2903	1530	4433
Image	14	1383	1397
Nouvelles	115	8	123
Périodiques	525	516	1041
Roman	4900	874	5774
Total	8769	6649	15418



Statistique de prêt

Statistique de prêt 2013

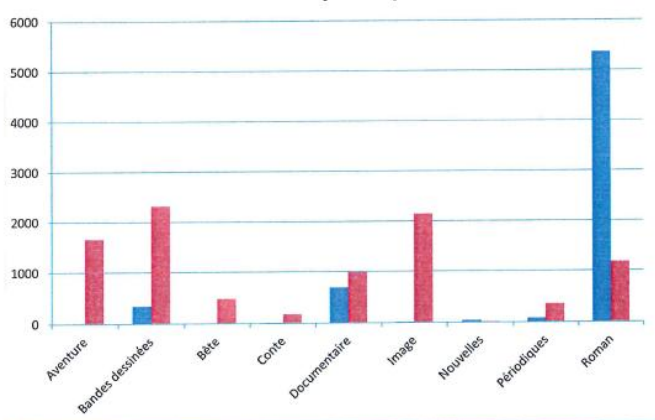
Période: 1/1/2013 - 12/31/2013

Comptes: 3180

vertical: Type de média 1
horizontal: Catégorie d'âge

	Adultes	Enfants	Total
Aventure	3	1661	1664
Bandes dessinées	352	2317	2669
Bête	8	494	502
Conte	12	177	189
Documentaire	687	985	1672
Image	15	2144	2159
Nouvelles	42	14	56
Périodiques	79	364	443
Roman	5365	1178	6543
Total	6563	9334	15897

Statistique de prêt 2013



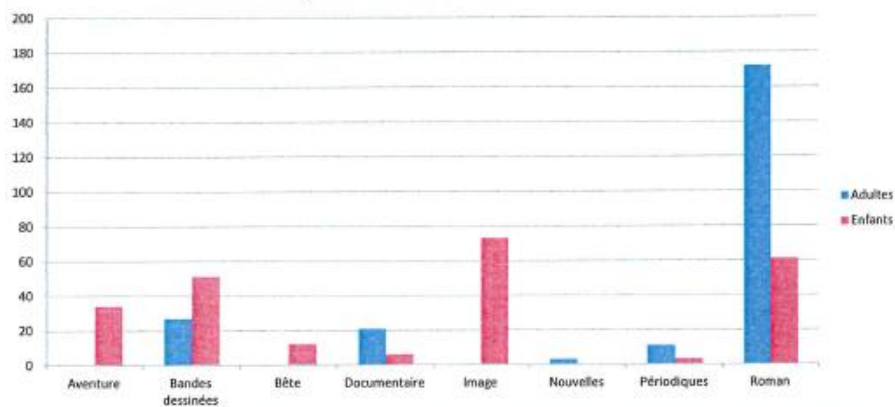
Nouvelles acquisitions sans dons 2013

Nouvelles acquisitions sans dons 2013

vertical: Type de média 1
horizontal: Catégorie d'âge

	Adultes	Enfants	Total
Aventure	0	34	34
Bandes dessinées	27	51	78
Bête	0	12	12
Documentaire	21	6	27
Image	0	73	73
Nouvelles	3	0	3
Périodiques	11	3	14
Roman	172	61	233
Total	234	240	474

Nouvelles acquisitions sans dons 2013



Le nombre d'utilisateurs total du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 est de **3'180**

5.2 EFFECTIF

- Mme Dominique Devenoges 0.12 EPT
- Mme Heidi Beuret 0.12 EPT

DICASTÈRES DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
LA CONSEILLÈRE COMMUNALE



CHANTAL BRUNNER

Dicastère des infrastructures

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

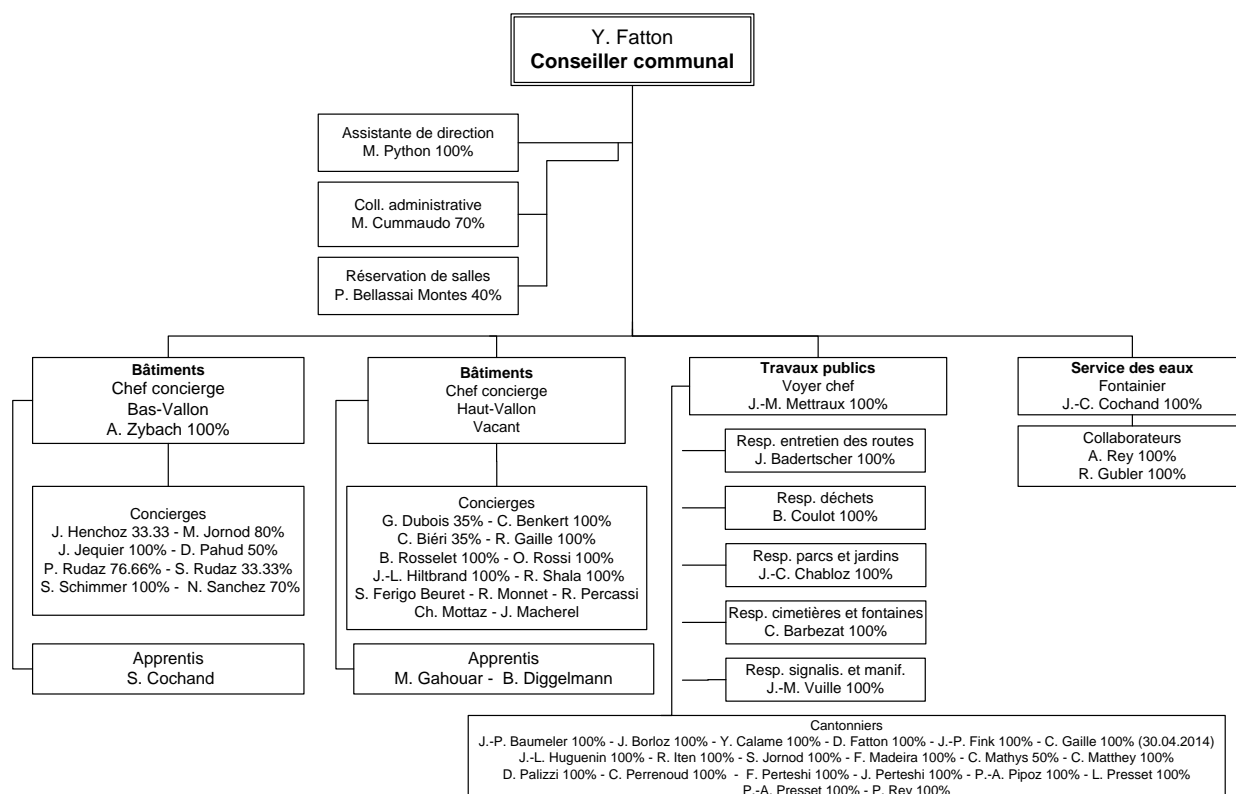
L'année 2013 a permis un affinement de la mise en place des différents services du DI sur un seul site. Nous pouvons nous rendre compte que ce choix de regroupement porte ses fruits et permet une collaboration efficiente et optimale entre les différentes entités du dicastère.

Durant l'année écoulée, le DI a participé de façon active à l'ensemble des projets émanant du DTVAC en relation avec la gestion des déchets, ceci en vue de la reprise de ces activités dans le courant du printemps 2014.

Ainsi, ce nouveau regroupement permettra une collaboration encore plus étroite entre les différents services du DI, soit le service des eaux, les travaux publics, la gestion des déchets et le service des bâtiments, ainsi que la centrale de réservation.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère des infrastructures Etat au 31 décembre 2013



La direction du dicastère est localisée à Fleurier, rue des Moulins 28.

2. TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km;
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées);
- Entretien des stations de relevage des eaux usées;
- Entretien des jardins publics;
- Entretien des parcs et promenades;
- Entretien des terrains de sport et de football;
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir;
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations);
- Nettoyage des fontaines;
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines;
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints;
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises;
- Ramassage des sacs à ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes;
- Gestion des caninettes et WC publics;
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale;
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements);
- Contrôle et entretien des hydrants;
- Gestion de l'éclairage public;
- Entretien des buttes des stands de tir;
- Pose et dépose des jalons et pare-neige;
- Service de piquet hivernal;
- Déneigement, salage et évacuation de la neige;
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël;

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M: Yves Fatton (président)

M. Jean-Noël Bovard

M. Jean-Pierre Gfeller

M. François Oppliger

M. Alexandre Willener

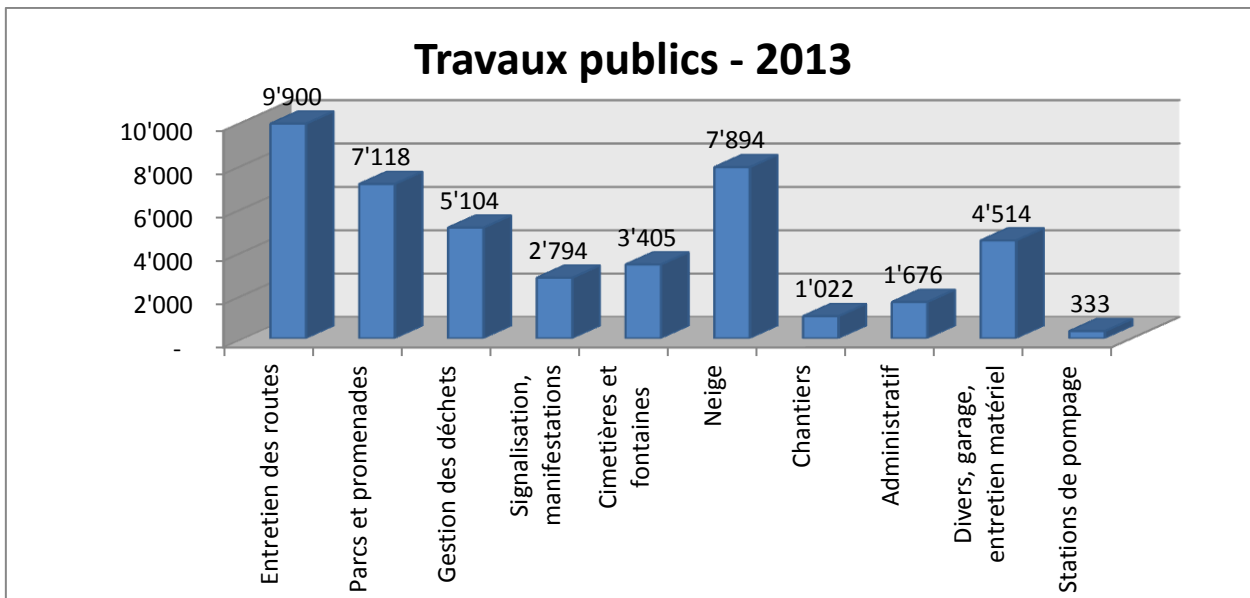
M. Pierre-Alain Wyss

Durant l'exercice 2013, la commission s'est réunie à deux reprises, notamment pour l'étude du dossier relatif à l'achat d'une nouvelle balayeuse, pour la mise en place d'un système d'information géotechnique du cadastre sous-terrain, ainsi que pour présenter les différents travaux en cours au sein du dicastère, sur le territoire communal.

Le chef du dicastère est également membre du **Conseil d'administration de la SEVT, de la commission cantonale des déchets et de la conférence des directeurs communaux des travaux publics, services industriels et déchets.**

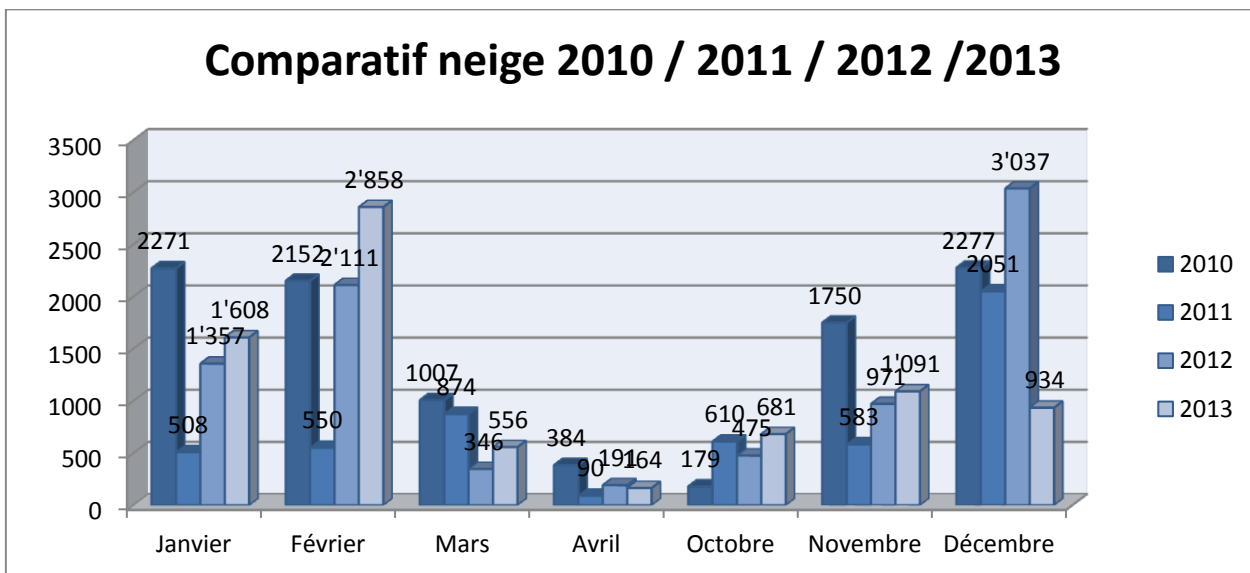
2.3. ACTIVITÉ 2013

La répartition des heures effectuées courant 2013 est la suivante :



La direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service. Les chefs d'équipe participent à ces réunions en fonction des sujets abordés.

Le service hivernal peut être qualifié d'important pour les mois de janvier et février 2013 et de moindre importance pour la période de novembre et décembre 2013, comme le démontre le graphique ci-dessous.



2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer 1 EPT

Chefs d'équipe 5 EPT

Cantonniers 18.5 EPT + 1 EPT engagé pour la période hivernale, soit dès le 1.11.2013

Au niveau de l'effectif, deux nouveaux collaborateurs ont été engagés durant l'année 2013, en remplacement d'un collaborateur malheureusement décédé et d'un autre collaborateur parti en retraite. Ces engagements ont été effectués après un délai de carence de six mois chacun.

Afin de palier à l'absence de longue durée pour raisons de maladie, un collaborateur a été engagé pour la période hivernale, soit du 1^{er} novembre 2013 au 30 avril 2014.

En définitive, l'effectif du service des travaux public est stable.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

- Réfection de la rue François-Jaques à Fleurier
- Création d'une route à la ZI Léchère à Couvet
- Etude en vue de l'achat d'une nouvelle balayeuse
- Suivi du chantier de la zone Surville à Buttes
- Suivi des travaux en relation avec la réfection de drainages agricoles
- Pose de la signalisation de la route de l'Absinthe
- Remplacement des panneaux d'entrées des villages
- Réfection de divers tronçons de route par gravillonnage et/ou surfacage
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Mise en place des décorations de Noël et montage des sapins
- Nouvel aménagement au cimetière des Bayards
- Réfection de l'allée du cimetière de Môtiers
- Suivi des travaux de PGEE
- Curage et nettoyage des stations de pompage (eaux usées)
- Nettoyage au stand de tir à Fleurier et réfection des places de parc
- Réfection à l'entrée du camping à Fleurier
- Réfection d'un trottoir à l'Avenue de la Gare à Fleurier
- Réfection des joints de dilatation au pont à Couvet
- Réfection des routes suite aux différentes inondations de l'été 2013
- Nettoyage et entretien à la Poëta-Raisse
- Réfection du trottoir devant la boucherie Bohren à Couvet
- Réfection des routes au Pasquier à Fleurier
- Réfection du parking du dépôt TP à Couvet
- Réfection d'une barrière au bord du Buttes
- Déplacement d'hydrants à Couvet
- Changement des pompes à la Step à Noiraigue

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Au niveau structurel, un équilibre a été trouvé entre les différentes missions à mener à bien et le personnel à disposition. Toutefois, les absences pour raison de maladie ou accident survenues durant l'année démontre la faible marge de manœuvre dans le domaine de l'effectif.

A noter que les activités du service de voirie dépendent beaucoup des conditions météorologiques, ce qui complique parfois l'organisation des travaux sur le long terme.

3. SERVICE DE L'EAU ET EPURATION

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

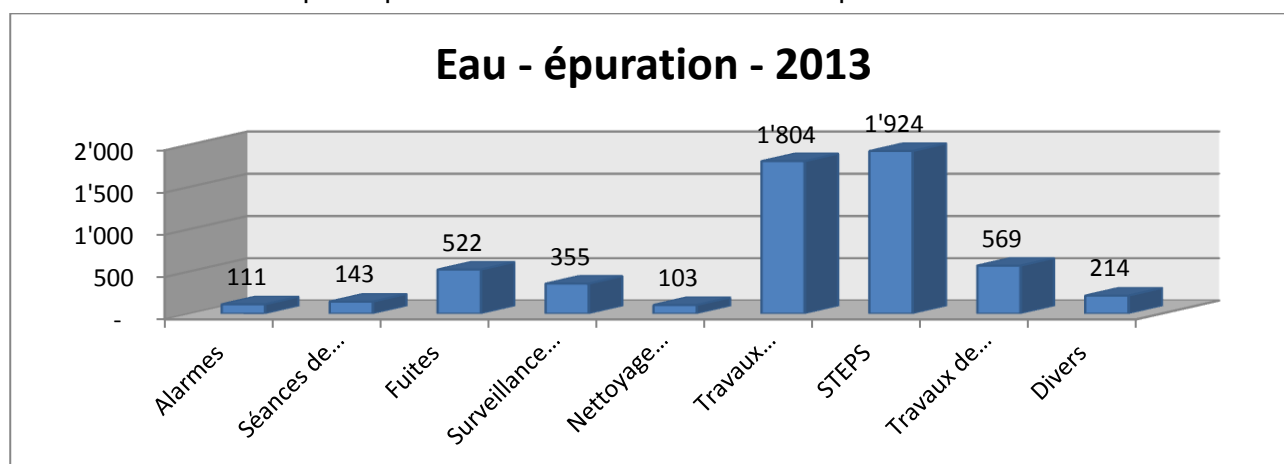
Depuis le 1^{er} septembre 2012, le service de l'eau a été rattaché au dicastère des infrastructures. Depuis lors, le service de l'eau est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les STAPS
- Changement de compteurs
- Changements et transformations de pompe et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Entretien des hydrants
- Entretien des STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Réparation des anomalies
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine
- Etude pour un bon fonctionnement
- Suivi du PGEE

3.3. ACTIVITÉ 2013

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du personnel est le suivant :

Fontainier 1 EPT
Collaborateurs 2 EPT

A noter que le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de relevage.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

- Déplacement du tableau de commande de pompage de l'hôtel de district à Môtiers et informatisation de celui-ci
- Informatisation du tableau de commande du réservoir de Saint-Sulpice
- Etude et demande de crédit pour la mise en place d'un système d'information géotechnique du réseau d'eau
- Création d'une liaison entre les réseaux d'eau de Couvet et Travers
- Etude de la réalisation d'un exutoire d'eau dans la zone rue St-Gervais, Burcle et Pierre-Dubied à Couvet suite aux inondations
- Etude de faisabilité de la mesure PGEE Derrière les Jardins à Môtiers
- Lancement d'une étude relative à l'état de situation des STEPS et de l'avenir de celles-ci
- Changement et raccordement de 2 pompes à Emer-de-Vattel à Couvet et aux Cornées à Fleurier
- Recherche et intervention sur env. 60 fuites dans les villages
- Etablissement de devis
- Gestion des alarmes 24/24
- Hydrants
- Travail habituel dans les STEPS et stations de relevage, entretien et maintien des installations suivant les saisons
- Pose de 180m de conduite avec hydrante à la ZI Léchère à Couvet
- Changement de 45 compteurs défectueux
- Changement de 20 vannes sur routes et à l'intérieur des immeubles suite à leur non-fonctionnement
- Remplacement de la conduite avec les introductions rue de Plancemont à Couvet
- Remplacement de la conduite avec hydrant rue des collègues à Couvet
- Détournement de conduites pour le chauffage à distance à Couvet
- Remplacement de 10 vannes principales dans tous les villages
- Intervention et réparation des pannes des 3 stations d'épuration
- Cours et formation continue
- Remplacement d'une cuisinière au collège B8 à Fleurier.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Du fait de son effectif réduit, le service des eaux a dû trouver une solution pour assumer à satisfaction le service de piquet 24/24 sans surcharger les collaborateurs en place et éviter trop d'heures supplémentaires. Aussi, dès le printemps 2014, un mandat de prestation avec une entreprise locale a été mis en place.

Dans les années à venir, d'importantes réflexions devront être menées, avec certainement des investissements conséquents à la clé dans le cadre de l'épuration et de la suite à donner au plan général d'évacuation des eaux usées.

4. GÉRANCE DES BÂTIMENTS

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion complète des immeubles du patrimoine financier;
- Gestion complète des immeubles du patrimoine administratif;
- Gestion et suivi des baux à loyer;
- Entretien et nettoyage des bâtiments;
- Organisation et suivi des chantiers;
- Étude et analyse énergétique des bâtiments;
- Gestion des locations pour les utilisations non sportives des salles

4.2. COMMISSIONS

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 10 juillet 2012. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)

M. Denis Cherbuin

M. Pierre-Alain Devenoges

M. Daniel Dreyer

M. Paul-André Matthey-Doret

M. Loris Vuillomenet

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'année 2013. Les principaux dossiers traités concernaient le remplacement des fenêtres de la façade sud du collège de Môtiers, la création des archives à Couvet, la réfection de l'enveloppe extérieure du collège de Longereuse, la rénovation de la Maison de l'absinthe.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du Centre sportif.

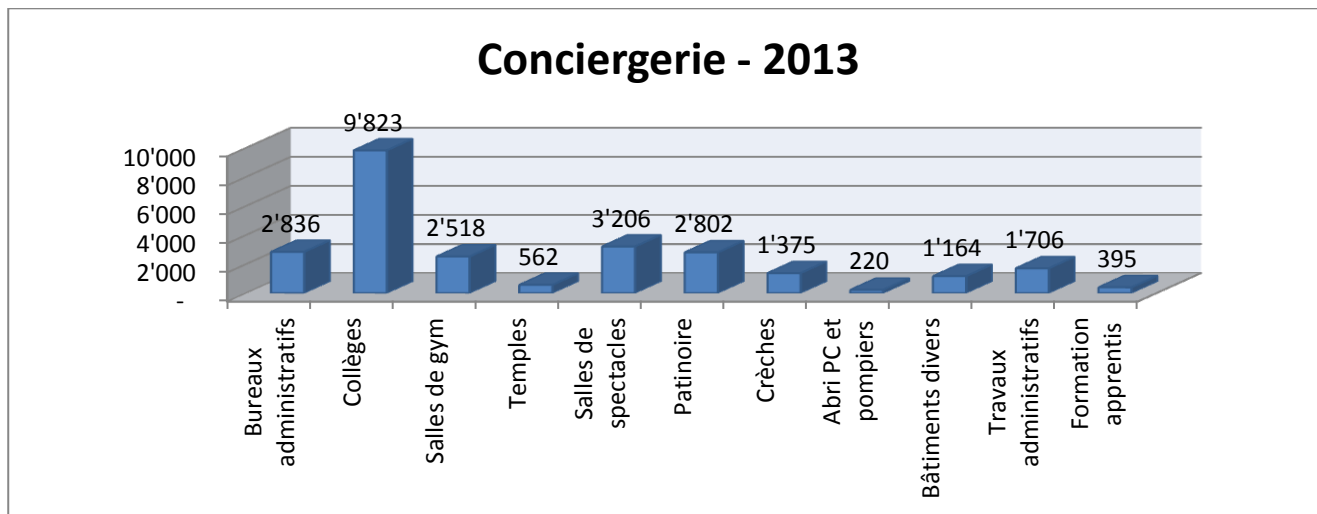
Le chef du dicastère fait également partie de la **commission technique du réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ)**. La commission a travaillé sur la mise en place d'un rapport sur la planification énergétique territoriale.

Le chef du dicastère fait aussi partie du **comité de la coopérative de la patinoire** de Belle Roche qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation de la saison d'hiver et qui se penche également sur l'avenir des infrastructures de glace. Il a également participé aux différentes réunions en relation avec la sauvegarde du TBRC.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec le chef-concierge afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

4.3. ACTIVITÉ 2013

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

En juillet 2013, un apprenti a terminé avec succès sa formation d'agent d'exploitation et un autre a obtenu une attestation de formation élémentaire.

En août, un nouvel apprenti agent d'exploitation a été engagé. En conséquence, le service de conciergerie forme actuellement trois apprentis en vue de l'obtention du CFC.

CENTRALE DE RÉSERVATIONS

Depuis le 1^{er} décembre 2012, le DI a repris dans ses locaux le service de réservations des salles communales (Gelore). Une excellente synergie s'est instaurée entre le service des bâtiments et la centrale de réservations. Courant 2013, plus de 1'100 contrats de réservation ont été émis.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, outre la direction des deux dicastères, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Chef concierge 1 EPT

Concierges 11.13 EPT + 1 EPT engagé temporairement en remplacement d'un collaborateur absent pour des raisons de santé

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les trois apprentis (1 en 3^{ème} année, 1 en 2^{ème} année et 1 en 1^{ère} année).

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

- Travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du collège régional à Fleurier
- Travaux de transformation de l'Hôtel de district à Môtiers pour la création de la Maison de l'Absinthe
- Remplacement des fenêtres de la façade sud du collège de Môtiers
- Suivi des travaux de transformation des locaux pour les archives à Couvet
- Travaux de mise en conformité sanitaire de la cuisine du camping à Fleurier
- Automatisation de l'horloge et des cloches du Temple des Bayards (dépensée financée à 100 % par l'Association les Doigts de Fées)
- Travaux de mise en conformité électrique du bâtiment Ed-Dubied 2 à Couvet
- Déplacement de la sirène de Môtiers
- Remplacement de 2 urinoirs au collège à Môtiers

- Réfection de l'abri à vélos au collège à Môtiers
- Changement des tablettes de fenêtres au collège à Môtiers
- Réparation du perron d'entrée à la rue des Marronniers 12 à Môtiers
- Réparation de la cheminée à la rue des Marronniers 12 à Môtiers
- Réparation du sac à coupe vent à la rue des Marronniers 12 à Môtiers
- Remplacement du lave-vaisselle à l'Hôtel-de-Ville à Couvet
- Changement d'une porte dans les bureaux du DTVAC à Couvet
- Isolation de la porte de sécurité à l'Hôtel-de-Ville à Couvet
- Installation de prises informatiques et d'électricité à l'Hôtel-de-Ville à Couvet
- Installation de prises informatiques et d'électricité à la rue des Collèges 6 à Couvet
- Début des travaux de réfection d'une classe à la rue du Collège 6 à Couvet
- Peinture extérieure des portes à la rue du Collège 2 à Couvet
- Remplacement de quatre humidificateurs pour les temples
- Révision du palan à la salle des spectacles à Couvet
- Pose de films UV sur les fenêtres des salles de gym au centre sportif à Couvet
- Remplacement du mélangeur des douches au centre sportif à Couvet
- Remplacement des urinoirs au collège et au Château à Travers
- Réfection du perron d'entrée Nord du collège à Travers
- Réfection des panneaux de scène au collège à Travers
- Réparation de la paroi mobile au collège à Travers
- Remplacement d'un fourneau à Sapelet à Travers
- Mise conformité OIBT au collège de Noiraigue
- Réfection de parquets et de la peinture d'un appartement au collège de Noiraigue
- Remplacement du frigo et du four dans un appartement au collège de Noiraigue
- Peinture portes d'entrée Nord et Sud à l'école de Noiraigue
- Mise conformité OIBT du temple de Noiraigue
- Réfection de toilettes dans le collège de Boveresse (pose de chasse d'eau et de carrelage)
- Peinture extérieure des fenêtres au collège à Boveresse
- Réparation de l'automatisation de la porte à l'Hôtel-de-Ville à Fleurier
- Remplacement d'une cuisinière à l'école B6 à Fleurier
- Réparation de l'horloge-mère au collège à Fleurier
- Pose du Wifi au collège à Fleurier
- Commande d'une ventilation pour la salle des TM au collège à Fleurier
- Remplacement du système de fourniture d'eau chaude de la halle de gym de Longereuse
- Remplacement de la chaudière à la vieille halle de gym à Fleurier
- Changement des bancs de vestiaires à la patinoire de Fleurier
- Réfection du sol dans vestiaires à la patinoire à Fleurier
- Remplacement de 2 radiomons dans les locaux TP à Fleurier
- Mise en conformité OIBT à la buvette du camping à Fleurier
- Réalisation d'une fouille pour déboucher les égouts à la rue du Grenier 2 à Fleurier
- Remplacement du vase d'expansion au collège à Buttes
- Réfection du perron d'entrée du collège de St-Sulpice
- Etanchéité du local de gym à St-Sulpice
- Remplacement du vase d'expansion et du boiler à Hôtel de l'union aux Bayards

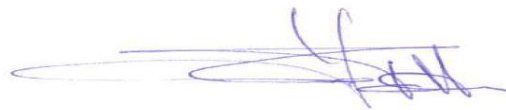
3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Courant 2013, une réflexion sur l'organisation du service de conciergerie a été menée. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2014, un poste de responsable technique conciergerie et bâtiments a été créé, en remplacement des deux postes de chefs-concierges.

La réalisation de l'ensemble des missions du service de conciergerie est possible grâce au concours de personnes placées temporairement en insertion professionnelle et au travail effectué par les apprentis agents d'exploitation sur les différents sites. Sur le long terme, il serait important de revenir à une situation de formation et pouvoir considérer ainsi le travail des apprentis comme une aide complémentaire au service et non comme une force indispensable à la bonne marche de celui-ci.

DICASTÈRES DES INFRASTRUCTURES

LE CONSEILLER COMMUNAL



YVES FATTON

Dicastère
du développement territorial,
de la vie associative
et de la culture

1. GÉNÉRALITÉS

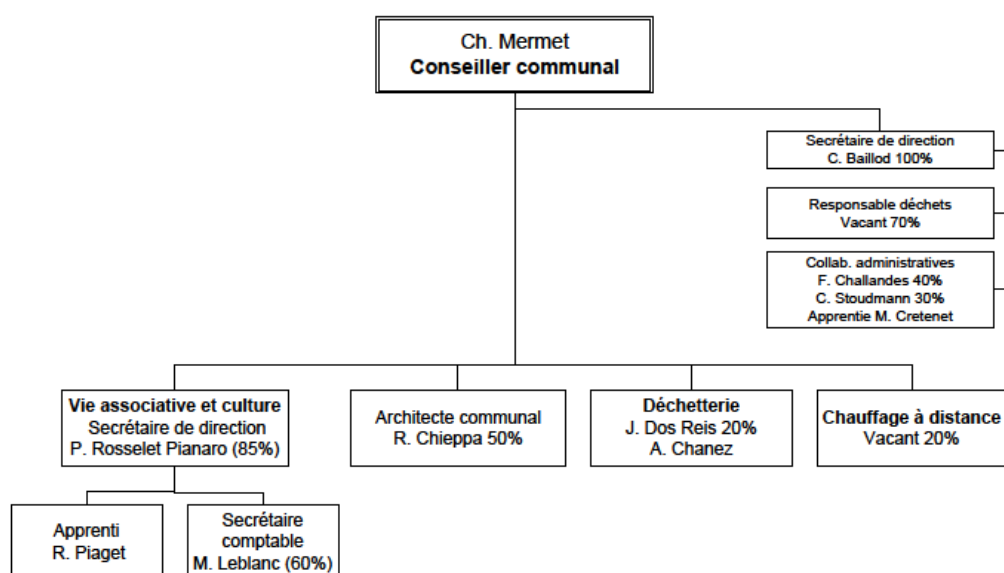
1.1. INTRODUCTION

2013 fut une année riche en événements et en projets en tout genre. En effet, le rythme du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture a été marqué par divers projets d'aménagements à mettre en place, comme par exemple celui du futur quartier du Pontet à Couvet ou de Surville à Buttes, ainsi que la finalisation du plan d'aménagement du village de Fleurier sanctionné en date du 10 juin 2013.

Notre dicastère a également été présent lors du Salon de l'Immobilier Neuchâtelois, en partenariat avec La Bâloise Assurances en la personne de M. David Currit, Sermet Gross architectes ainsi que du promoteur immobilier Val Horizon sàrl, représenté par M. Benjamin Jäggi. De même que pour le concours Européen d'architecture Europan 12 dont notre dicastère, accompagné par une délégation du service de l'économie a suivi l'évolution des discussions du jury autour du projet de revalorisation du Site Dubied de Couvet à Malmö, Paris et, en novembre dernier, au Centre sportif du Val-de-Travers.

1.2. ORGANIGRAMME

Dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture Etat au 31 décembre 2013



2. SERVICE DE L'URBANISME

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand'Rue 38 à Couvet, le dicastère du développement territorial œuvre dans les domaines suivants :

- Permis de construire
- Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- Affaires foncières
- Politique du logement
- Déchets
- Energie
- Jardins communaux

Il a pour mission de répondre à la population quant aux domaines d'activité ci-dessus, de rechercher des améliorations à notre gestion des déchets ainsi que de permettre un suivi des dossiers dans le domaine de l'aménagement du territoire et des permis de construire.

Le service de l'urbanisme vise également l'objectif de protéger notre environnement et de permettre à la population de Val-de-Travers de se sentir accueillie et accompagnée dans les projets de développement de notre région.

2.2. COMMISSIONS

La commission, composée de 11 membres, dont font partie les architectes communaux des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, a siégé à 14 reprises au cours de l'année 2013.

Elle a apporté un appui technique et préavisé de nombreux dossiers comme notamment le rapport concernant le projet plan de quartier Le Pontet à Couvet.

Elle a préavisé 127 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). La commission a également effectué des visions locales lors de cas litigieux ou pour des projets complexes.

La commission a reçu, courant 2013, un dossier de presse concernant les conclusions de Celtique Energie sur le projet de forage à Noiraigue. Elle a émit une réserve quant au risque d'un accord cantonal et de savoir comment contenir et surveiller les travaux qui s'en suivraient. Dès lors, le Conseil général a accepté le rapport du Conseil communal sur l'exercice du droit d'initiative communal auprès du Grand Conseil pour interdire la prospection et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures non-conventionnels, notamment le gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois.

La commission a également été mise au courant de l'analyse éco morphologique et indice IBCH du ruisseau l'Arn à Môtiers effectué en date du 4 octobre 2013. Cette étude a été lancée par le service de l'urbanisme suite à des soupçons de dégradation de la qualité des eaux, issues des drainages de Pré Monsieur. Le rapport conclu que « ... le ruisseau est pollué, probablement par des excès de matières organiques ».

2.3. ACTIVITÉ 2013

- Traitement des permis de construire : 141 permis ont été déposés en 2013 dont 52 demandes définitives, 83 minimales importances, 3 dossiers de procédures fédérales, 1 demande de démolition ainsi que 2 demandes de permis annulées

En 2013, le secrétariat de l'urbanisme a sanctionné favorablement 49 sanctions de minimales importances, 35 sanctions définitives et 17 pour l'obtention de panneaux solaires

- Suivi de début et de fin de travaux : C'est une trentaine de constructions qui ont fait l'objet d'un contrôle, nous organisons aujourd'hui ces visites de manière coordonnée avec la Sécurité publique afin de gagner en efficacité
- Planification de 14 séances de la commission d'urbanisme
- Réponses à de nombreuses consultations préalables destinées à faciliter et à accélérer les procédures de permis de construire
- Conseils et aide à la constitution et à la présentation de dossiers pour les particuliers
- Règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes)
- Plan d'aménagement local Val-de-Travers ; le processus est ralenti pour des questions liées à la mise en application de l'ordonnance fédérale sur l'espace réservé aux cours d'eau
- Stand de tir à Couvet ; le projet est maintenant achevé
- Validation et sanction du plan d'aménagement local de Fleurier
- Modification partielle des plans et règlements d'aménagement communaux de Boveresse et Môtiers « Zone industrielle » et de Couvet « Secteur La Presta »
- Modification partielle du plan d'aménagement local « Quartier de Bise » du village des Bayards
- Modification partielle du plan d'aménagement local - Champs Jaquet et La Tuilerie à Couvet
- Modification partielle du plan d'alignement et du plan de quartier - Secteur "Le Pontet" à Couvet
- Demandes de crédit pour l'équipement du quartier du Pontet ainsi que pour le rachat de la servitude de non construire qui grève le terrain
- Plan d'alignement - valant plan routier pour le prolongement Derrières-les-Jardins - Plaine-Fin Môtiers
- Modification partielle du plan d'aménagement, bien-fonds 2871 du village de Buttes pour le dézonage pour la manufacture horlogère ValFleurier
- Révision des plans d'alignement communaux, du plan d'aménagement local et du plan de quartier - Secteur "Surville" à Buttes
- Modification partielle du plan d'aménagement communal « Zone Industrielle 2 » – Pisciculture à Môtiers
- Plan de quartier Bois de Pins à Couvet
- Démarrage d'un projet de création d'une pépinière d'entreprise à Môtiers
- Modification partielle du plan d'aménagement local, secteur « Champ Tardeau », zone industrielle de Couvet

GESTION DES DÉCHETS

Dans le domaine des déchets, les tâches du DTVAC ont consistées en :

- Préparation à la reprise de la déchetterie de Saint-Sulpice, discussions concernant le financement, la reprise des contrats, la gestion des déchets et la mise en place de celle-ci

- Etablissement du financement 2013 relatif aux taxes de base et au poids
- Mise en place d'un système de lutte contre les incivilités
- Modifications à apporter au règlement de gestion des déchets communal
- Gestion administrative et délivrance des cartes d'accès aux Moloks destinées aux entreprises et aux résidences secondaires
- Contacts avec le service de la protection de l'environnement
- Gestion générale des moloks et contact avec la société
- Contacts avec les entreprises et les agriculteurs
- Suivi des factures fournisseurs, établissement de la statistique annuelle
- Préparation du mémento annuel
- Contacts avec VADEC
- Facturation de la taxe de base des déchets et préparation pour la facturation au poids prévue en janvier 2014

DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère a suivi les dossiers suivants :

- CAD Couvet

En collaboration avec l'entreprise Bourquin SA et Hôpital neuchâtelois, la commune de Val-de-Travers a réalisé une chaufferie à bois avec réseau de distribution à distance. Ce projet a été approuvé par le Conseil général le 7 mai 2012 et les travaux ont pu démarrer en 2012 déjà. La chaufferie est établie dans l'ancien bâtiment des travaux publics de Couvet. La production de chaleur est assurée par une chaudière à grille mobile à laquelle est adjoint un condenseur des fumées. Une chaudière de secours et d'appoint à gaz complète le système. Le combustible utilisé, environ 4'200m³ de plaquettes forestières par an, soit l'équivalent de 2'300 stères de bois de feu, provient pour l'essentiel de forêts de la Commune de Val-de-Travers proches de Couvet. La disponibilité de cette ressource parfaitement renouvelable et se reconstituant année après année, a été confirmée par les services forestiers en charge de fournir ce combustible qui remplacera environ 450'000 litres d'équivalent mazout par an.

Les travaux du bâtiment de la chaufferie ont été réalisés en 2013 également et la mise en service a eu lieu mi-septembre.
- CAD Les Bayards

La révision de 18 compteurs avec démontage et remontage ainsi que la réparation de deux d'entre eux ont été réalisés en 2013 sur le réseau du chauffage à distance des Bayards. Pour la CCBB, société appartenant à 80% à la Commune et 20% à la Scierie, d'importants travaux, notamment de la pompe d'aspiration, du vérin supérieur, du tuyau hydraulique, du nettoyage et de la révision de la chaudière ainsi que divers travaux de révision et de réparation du fond mobile et du racleur ont du être réalisés. Ces travaux auraient dus être entrepris il y a bien des années, environ 15 ans lors de la tempête de Lothar en 1999.
- COPIL Eolien

Les rencontres du comité de pilotage relatives au projet éolien sur la Montagne de Buttes, en partenariat avec Les Verrières et La Côte-aux-Fées ont régulièrement eu lieu courant 2013. Les enjeux de cette collaboration intercommunale pourront être traités dans leur pleine dimension régionale sans se limiter aux frontières communales. La prochaine échéance étant la votation populaire qui aura lieu le 18 mai 2014. La population neuchâteloise pourra s'exprimer sur deux visions du développement de l'énergie éolienne dans le canton. En effet, fin 2013, le Grand Conseil a accepté de soumettre au vote populaire un contre-projet à l'initiative «Avenir des crêtes : au peuple de décider!». Si les Neuchâtelois adoptent l'initiative, le Conseil d'Etat devra établir une planification globale des projets éoliens et autres constructions similaires. Cette obligation serait inscrite dans la Constitution, et chaque nouveau projet serait soumis au peuple.

Quant au contre-projet, il entend inscrire deux principes dans la Constitution: l'implantation d'éoliennes serait autorisée sur cinq sites au maximum, la loi définirait les sites et fixerait le

nombre maximum d'éoliennes. Le Copil a déjà exprimé sa volonté de voir un développement par étape avec validation de celles-ci.

- NeuchEole
Nous avons versé 20% du capital pour la création de la société. Des contacts préliminaires sont déjà pris entre NeuchEole et les développeurs de projets
- Société 2'000 Watts
Le mandat lancé en 2010 pour la concrétisation d'une société à 2'000 watts a abouti avec un retard du à notre mandataire. Le rapport définitif sera présenté au public ce printemps.
- SEVT
Le chef de dicastère C. Mermet a continué à présider le Conseil d'administration de la SEVT. En 2013, la mise en œuvre d'une nouvelle gestion coordonnée entre la SEVT et le Groupe E a été mise en place, notamment concernant l'uniformisation des tarifs SEVT qui ont été alignés sur ceux arrêtés par le Groupe E ainsi que pour l'accroissement des activités d'entretien du réseau Groupe E.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le DTVAC emploie :

- 2.2 EPT administratif
- 0.70 EPT apprentie employée de commerce
- 0.2 EPT pour la déchetterie de Fleurier
- Une personne, rétribuée à l'heure est chargée d'acheminer, une fois par semaine les sacs à ordures ainsi que les déchets recyclables des personnes rencontrant des problèmes de mobilité. En 2013, ce sont 22 personnes qui ont fait appel à ce service. Cette personne remplace également le responsable de la déchetterie
- 1 stagiaire durant 6 mois pour la réalisation de son étude Master sur la réalisation d'un Agenda 21 sur le territoire de Val-de-Travers

Par ailleurs, le DTVAC a accueilli une personne en contrat ISP pendant l'année 2013 à un taux de 70%.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

NOUVELLE ORGANISATION DANS LA COLLECTE DES DECHETS

Sur le plan administratif, l'année 2013 a été consacrée à diverses améliorations du système afin de permettre un meilleur suivi des comptes ménages, des collecteurs molok ainsi que de la mise à jour des comptes pour l'envoi des taxes de base et au poids.

Nous vivons une nouvelle période d'adaptation dans le domaine de la gestion des déchets. En effet, en prévision de la reprise de la déchetterie de St-Sulpice par la nouvelle société Val-de-Tri SA au 1^{er} janvier 2014, plusieurs éléments ont du être mis en place courant 2013.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Au travers de l'augmentation des heures d'ouvertures et d'une prise en charge d'une plus grande variété de matières, l'offre de services se voit augmentée. Il est également prévu l'introduction d'un meilleur contrôle des coûts au travers de deux mesures, d'une part par un contrôle de l'accès grâce aux cartes molok et d'autre part en fixant la limite de prise en charge gratuite des déchets encombrants à 80kg/ménage. Il est attendu de ces mesures deux effets : d'une part une augmentation de la qualité du tri en éliminant au maximum des déchets encombrants les matières recyclables qui sont reprises sans limitation, ni facturation et cela aura comme conséquence une baisse des coûts. L'économie attendue est de l'ordre de 10% des frais supportés par les ménages.

PROPRETÉ ET LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Un effort supplémentaire va être fait pour la propreté et la lutte contre les incivilités. Jusqu'à aujourd'hui nous avons un processus qui prévoyait en cas de pratique non conforme, notamment le dépôt de sacs hors des moloks, un avertissement puis une dénonciation au Ministère public en cas de récidive. Cette procédure est lourde, et comme nous avons déjà réduit de manière importante les pratiques inadaptées, nous allons sanctionner directement les personnes qui persistent. Nous allons désormais sanctionner directement selon le barème ci-après :

17. Règlements communaux de police		Bases légales	Tarifs
17.17	Dépôt d'objet à la déchetterie ou éco point en dehors des heures autorisées	R police	50.00
19. Loi concernant le traitement des déchets (LTD)		Bases légales	Tarifs
19.4	Fraude à la pesée	22a/2, 35 LTD ; 24/3-4 RLTD ; 44 CPN	50.00
19.5	Récidive		100.00
19.6	Récidive ultérieure		200.00
19.7	Dépôt en dehors des lieux prévus à cet effet	16a, 44 CPN ; 2, 14, 35 LTD	200.00
19.8	Récidive		300.00
19.9	Récidive ultérieure		500.00 puis dénonciation au MP
19.10	Dépôt sur la voie publique en dehors des jours de ramassage	16a, 44 CPN ; 2, 14, 35 LTD	100.00
19.11	Récidive		200.00
19.12	Récidive ultérieure		300.00
19.13	Dépôt de déchets encombrant devant les portes de la déchetterie en dehors des heures d'ouverture	16a, 44 CPN, 2, 14, 35 LTD	100.00
19.14	Récidive		200.00
19.15	Récidive ultérieure		300.00 puis dénonciation au MP
19.16	Dépôt de déchets dans la nature	31b/3, 37 LPE ; 16a, 44 CPN ; 2, 14, 35 LTD	400.00
19.17	Récidive		500.00
19.18	Récidive ultérieure ou cas graves		Dénonciation au MP
19.19	Infraction aux institutions de l'autorité sur le mode ou les installations de traitement ou la valorisation des déchets	30c, 30d, 30h, 61/i LPE ; 4ss ADC	Dénonciation au MP
19.20	Déclarations fausses ou incomplètes sur la gestion des déchets	46/1 LPE ; 3 ADC	100.00
19.21	Incinération ou décomposition thermique de déchets	26a OPair ; 61/1 f LPE ; 11 OTD	300.00
19.22	Récidive		500.00
19.23	Récidive ultérieure		700.00
19.24	Incinérer des déchets secs naturels de jardin, de champs ou de forêt, provoquant une fumée dérangeante pour le voisinage	R pol.	100.00
19.25	Récidive		200.00
19.26	Récidive ultérieure		300.00

DÉPOT SAUVAGE DE DÉCHETS EN FORET ET DANS LA NATURE

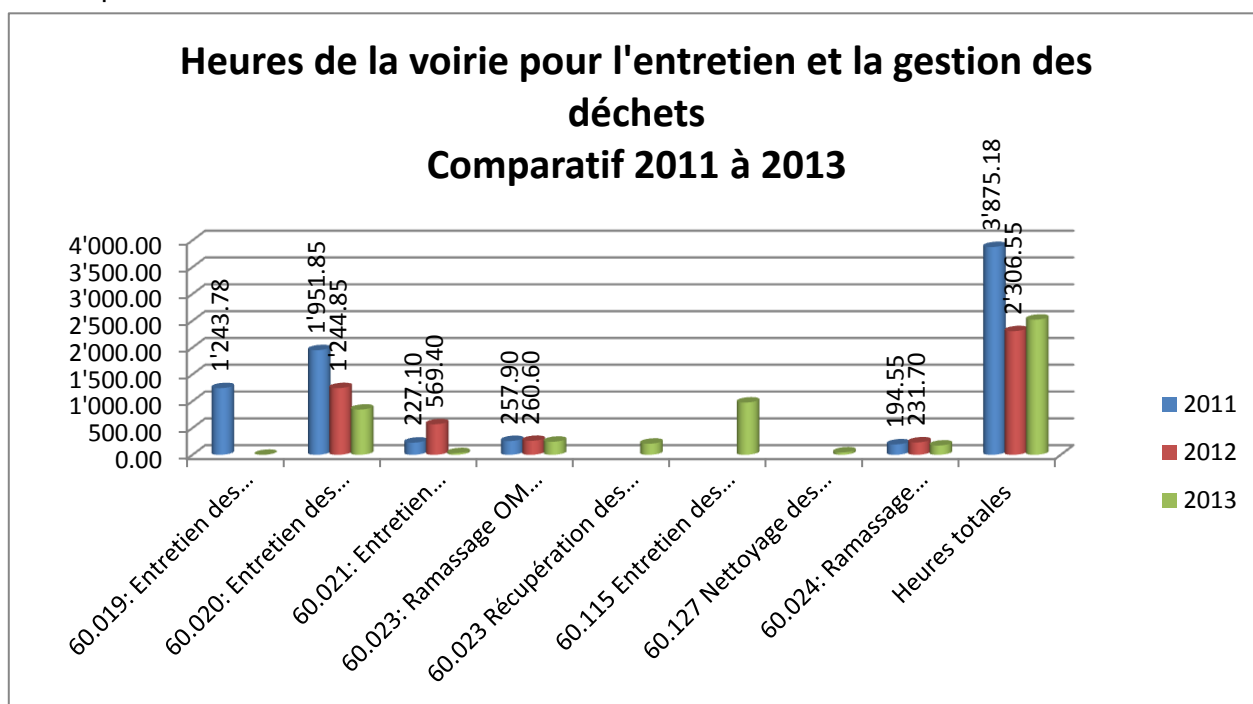
Nous tenons à rappeler que les déchets ne doivent pas être déposés en forêt. Actuellement, notre service forestier procède à des dénonciations immédiates et suivent de très près l'évolution des recherches afin de poursuivre ces pollueurs pour le non-respect à l'environnement.

Nous vous remercions de respecter les espaces naturels, tant les pâturages que les forêts, afin d'éviter des problèmes sanitaires avec le bétail ainsi que des pollutions. La beauté de nos paysages en sera également préservée.

HEURES VOIRIE

En 2013, nous avons mis en place un plan de pesée sans plan de maintenance avec la Société Molok. Cette décision a été prise afin de réduire les frais d'entretien liés au vieillissement du parc. Notre service de voirie effectue depuis le mois de novembre, les réparations techniques des conteneurs, l'aspect électronique restant de la compétence de la Société Molok. Ce plan de prévention permettra de réduire les dommages en prenant soin du matériel une fois par an au minimum.

Sur le tableau ci-après, vous trouverez le détail des heures effectuées par le service de la voirie pour l'entretien des moloks et le ramassage des différents déchets. En tout, ce sont environ 2'520 heures qui ont été effectuées au service des déchets :



Pour le conseiller communal ainsi que le personnel administratif, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise en place de la nouvelle gestion notamment de la nouvelle taxation au poids, de la gestion des cartes d'accès, de l'information, etc. en plus des tâches usuelles comme la facturation et la tenue de statistiques.

VUE D'ENSEMBLE

Les coûts sont stables par rapport à ce qui était planifié pour cette année, nous avons prévu de facturer en 2013 CHF. 1'200'000.- au travers des deux taxes de base et au poids, et en 2014 nous avons prévu de facturer CHF. 1'203'000.-.

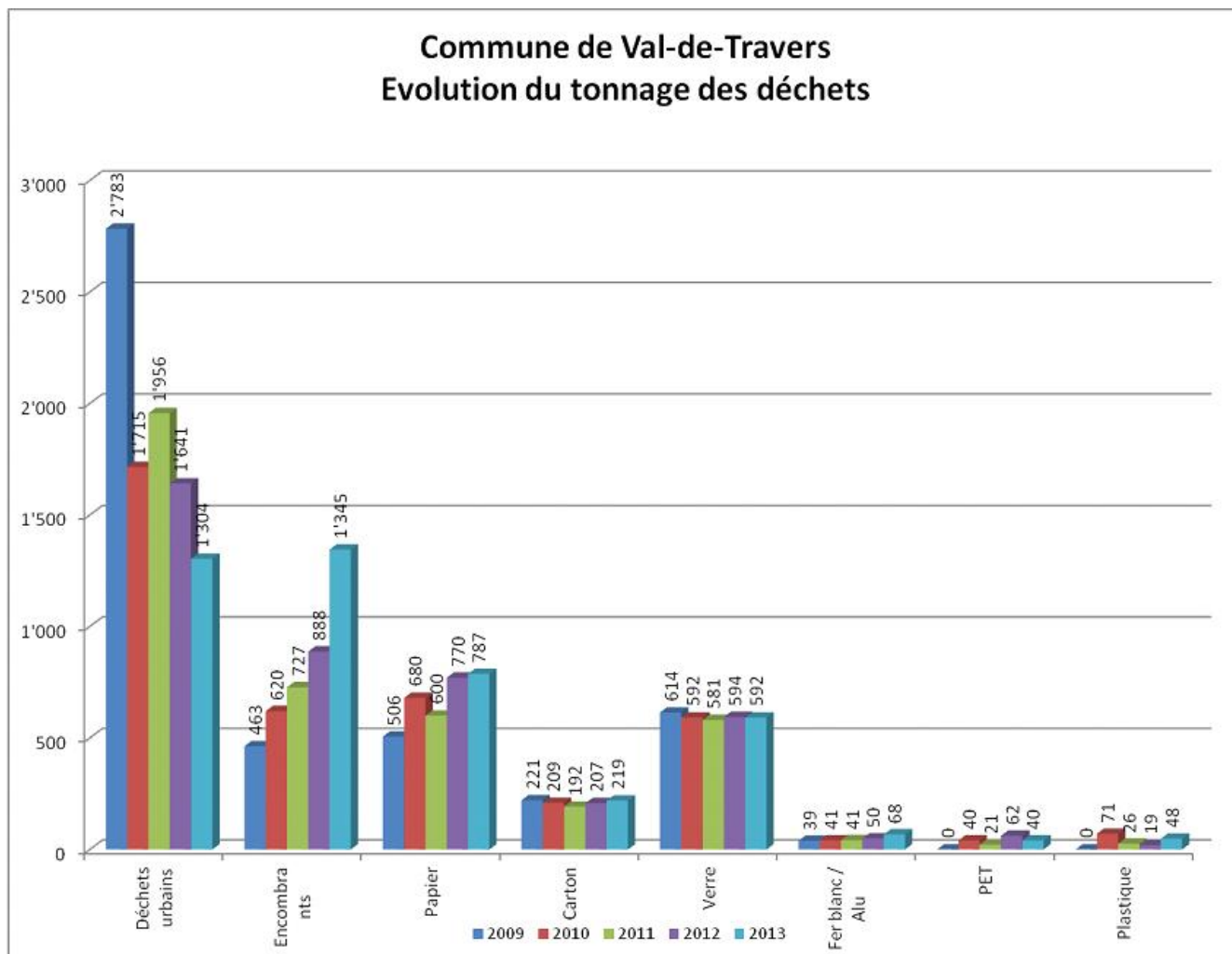
En revanche nous constatons un transfert très important des déchets ménagers facturés au travers de la taxe au poids (carte molok) vers les déchets encombrants financés par la taxe de base. Depuis la mise en place des containers enterrés, le tonnage des déchets encombrants présente une augmentation, ce transfert des déchets pesés vers les déchets encombrants provoque un transfert de la prise en charge des coûts de la taxe au poids (liée à la production individuelle) vers la taxe de base répartie de manière uniforme entre les utilisateurs.

Nous avons proposés au Conseil général de modifier le règlement communal afin de recréer un lien direct entre la production de déchets encombrants et la prise en charge des frais, l'objectif étant de facturer de manière ciblée ceux qui produisent plus de déchets au lieu de répartir de manière uniforme sur l'entier des habitants de Val-de-Travers au travers de la taxe de base.

Nous espérons, par une individualisation de la prise en compte des coûts, arriver à une baisse d'environ CHF. 130'000.-, soit 30% de déchets encombrants en moins.

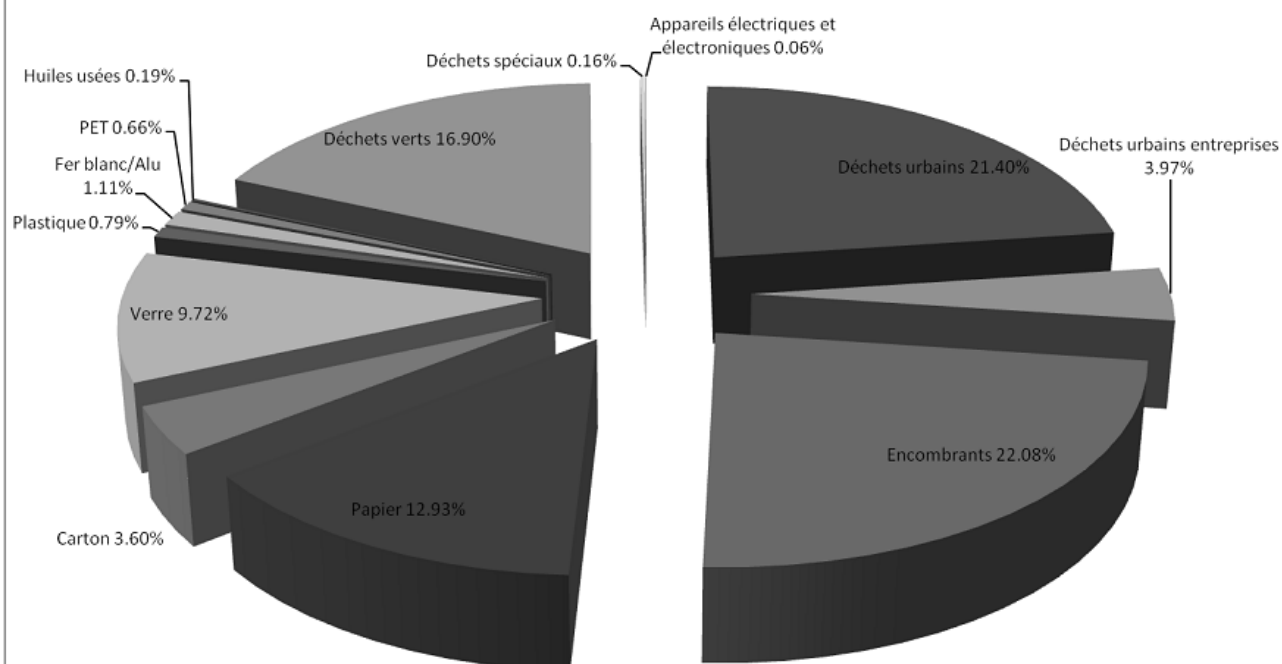
Un autre élément à relever est la baisse très importante du prix des matières recyclées, en effet, à part pour le verre dont le recyclage est préfinancé, l'afflux de matières comme le carton et le papier sur le marché ont fait s'effondrer les cours.

Veillez trouver ci-dessous, un graphique représentant l'évolution du tonnage des déchets depuis la fusion.



... et pour conclure, il nous a semblé intéressant de fournir la répartition globale des déchets, tous types confondus.

Répartition des déchets en 2013

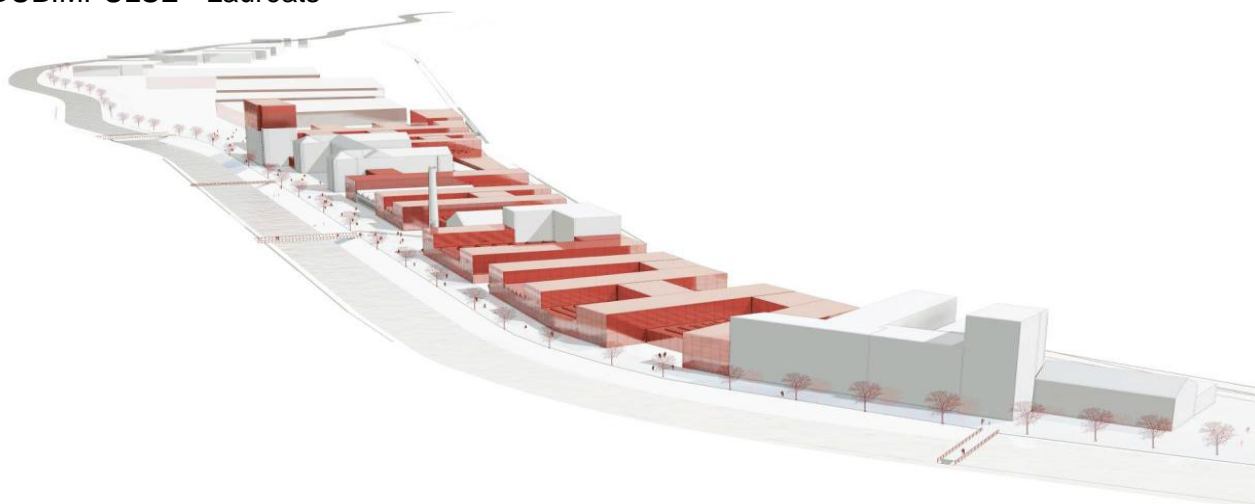


REPRÉSENTATION DU DTVAC

En 2013, le service de l'urbanisme, en collaboration avec la Bâloise Assurance, le promoteur immobilier Val Horizon et Sermet Gross architectes a participé au 3^{ème} Salon de l'Immobilier Neuchâtelois le samedi 13 avril 2013, lors d'une séance de présentation intitulée « **Val-de-Travers : l'alternative au Littoral** ». Lors de cette présentation, les projets de Plaine-Fin à Môtiers, du quartier du Pontet à Couvet ainsi que celui de Surville à Buttes ont été exposés à l'assemblée par M. Christian Mermet. M. Gross a présenté le concept de « *La villa urbaine – entre le rêve de la villa individuelle et les impératifs urbanistiques...* ». M. Jäggi s'est chargé de la partie en relation avec leur projet d'immeuble le « W » sur la commune de Couvet. L'ensemble de cette présentation a été animé par M. David Currit.

2013 fut également l'année de la créativité pour les architectes ayant participé au projet European 12. Au final, ce sont 40 projets rendus par des architectes dispersés aux quatre coins de l'Europe afin de proposer une revalorisation du Site Dubied de Couvet. Une délégation du Val-de-Travers s'est déplacée entre le 10 et le 13 janvier 2013 à Malmö afin de lancer le concours. Le vendredi 26 avril 2013 fut consacré à la visite du site Dubied avec espaces d'échanges entre les autorités locales, les différents propriétaires, le jury European 12 ainsi que les architectes intéressés au projet. Les phases de délibération du Jury ont eu lieu en 2 temps soit les 8-9 novembre 2013 à Paris ainsi que les 15-16 novembre 2013 à Couvet. Au terme de celles-ci voici le nom des projets cités :

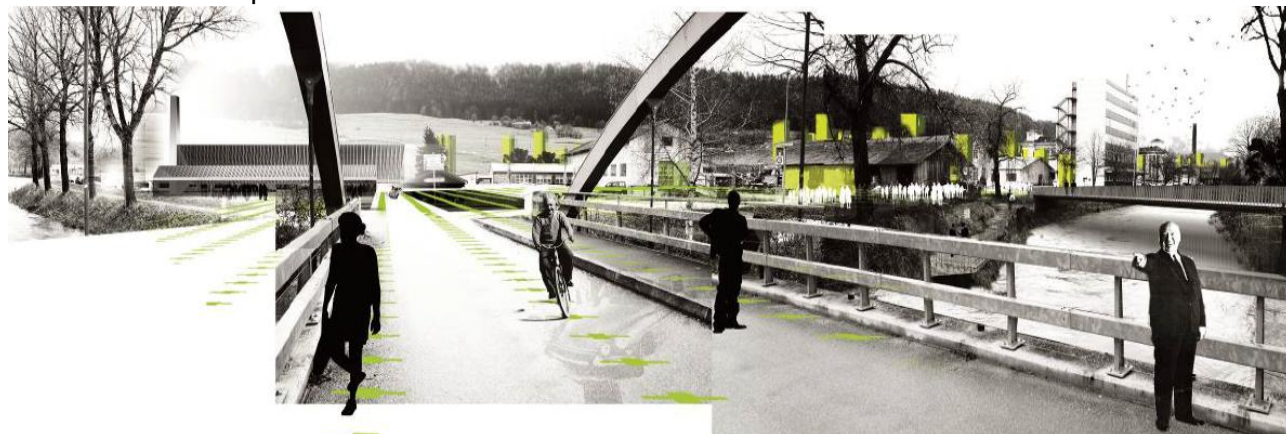
1. DUBIMPULSE - Lauréats



2. WOOD DE TRAVERS –Mentionnés



3. Une nébuleuse de petits bâtiments – Cités



En 2013, une analyse de la commune de Val-de-Travers en regard du développement durable a été lancée avec comme colonne vertébrale de l'étude : Quel(s) axe(s) du programme de législature prioriser ?

Une première démarche a consisté à mener avec une stagiaire géographe, Mlle Caroline Kocinski, une enquête intitulée : « Le développement durable et vous, quelles sont vos connaissances de la démarche ? Quelles sont vos attentes ? »

Ces éléments doivent être compilés et validés puis seront présentés en premier lieu à la Commission d'Urbanisme et du Développement durable courant 2014.

Durant 2013, C. Mermet a en outre représenté la Commune dans les CDC – Aménagement du territoire ainsi que dans la CDC – Transports.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Transports

Depuis le 15 décembre 2013, une liaison performante a été mise en place pour rejoindre PARIS. Prendre le train Neuchâtel-Travers-Pontarlier-Frasne et embarquer dans le TGV Lyria à Frasne reste la voie la plus rapide et la plus avantageuse pour relier Neuchâtel à Paris. Avec 3 allers-retours quotidiens (matin, midi, soir), correspondances à Frasne sur le même quai, palette de services en 1ère classe dans le train RE du matin et service Lyriapremière à bord de TGV Lyria. Les réservations sont possibles en ligne sur www.tgv-lyria.com ainsi qu'à la gare de Fleurier.

Départ NE*	Arrêt Travers	Arrivée Paris (via Frasne)	Durée	Service offert en 1ère classe dès Neuchâtel
08h10	08h29	12h02	3:52	Accueil, café-croissant, journaux
12h11	12h30	16h02	3:51	/
18h04	18h23	22h02	3:58	/

Départ Paris	Arrêt Travers	Arrivée NE* (via Frasne)	Durée	Service offert en 1ère classe dès Frasne
08h02	11h33	11h52	3:50	Accueil, snack, journaux
11h57	15h31	15h56	3:59	/
17h57	21h31	21h52	3:55	/

*A PARTIR DU 15.12.2013, IL EST POSSIBLE D'EMBARQUER ET DE DÉBARQUER À LA GARE DE TRAVERS.

Agenda 21

Suite à la 1^{ère} étape de la démarche Agenda 21 qui était « *L'état des lieux de la Commune de Val-de-Travers en regard du développement durable : quel(s) axe(s) de la législature prioriser* », réalisé par notre stagiaire Mme Caroline Kocinski pour son travail de master, la Commune de Val-de-Travers poursuivra la mise en place d'un projet de développement au travers d'un agenda 21 local. Un document d'orientation fixant des objectifs précis à atteindre doit être élaboré et un plan d'action concret et réalisable, élaboré de façon participative avec les habitants et les acteurs locaux, constitué pour créer un programme d'action pluriannuel opérationnel. L'ensemble de ces 3 documents, composeront l'Agenda 21 de la Commune de Val-de-Travers.

3. VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service de la vie associative et de la culture est situé à la Rue des Collèges 3 à Couvet pour le secrétariat et au premier étage de l'Hôtel de Ville, Grand-Rue 38 à Couvet pour la direction du dicastère.

Les domaines suivants sont gérés :

- ✓ Sociétés locales
- ✓ Processus des manifestations
- ✓ Gestion du patrimoine culturel
- ✓ Activités des aînés
- ✓ Relations avec les acteurs culturels et sportifs
- ✓ Collaboration à divers événements culturels
- ✓ Forum Transfrontalier

3.2. COMMISSIONS

La commission du patrimoine et des arts est composée de 12 membres :

Monsieur Christian Mermet, président
Madame Antoinette Hurni, Noiraigue
Madame Ingrid Wilson, Travers
Monsieur Gilbert Bourquin, Couvet
Monsieur Didier Strauss, Boveresse
Monsieur Pierre-Yves Troutot, Môtiers
Monsieur Daniel Schelling, Fleurier
Madame Simone Bach Jennings, Buttes
Monsieur Olivier Pianaro, St-Sulpice
Monsieur Jaques Guye, les Bayards
Madame Gyöngyi Bernaschina, archiviste communale
Madame Laurence Vaucher, conservatrice

La commission s'est réunie 3 fois durant l'année 2013 :

- ✓ 19 juin 2013
- ✓ 22 octobre 2013
- ✓ 10 décembre 2013

Elle a été informée des différents projets – European, bicentenaire – "lieu de mémoire- dessein d'avenir". Les nouveaux locaux des archives communales ont été visités.

Des soutiens par l'achat d'œuvres ont été effectués auprès des artistes suivants :

- ✓ Roland Bourquin
- ✓ Laurent Guenat
- ✓ Alexa Vincze
- ✓ Gina Rinaldi
- ✓ Marie-France Bitz
- ✓ Patricia Schick

3.3. ACTIVITÉ 2013

L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre d'un processus qui vise à réévaluer la situation des différents clubs de foot du Val-de-Travers. La gestion des terrains de football ainsi que l'entretien, les subventions, le regroupement des clubs de juniors sont à l'étude.

Un processus est aussi initié pour les fanfares et les deux buts qui soutiennent cette démarche sont, d'une part améliorer la qualité du soutien apporté à ces sociétés et d'autre part rétablir un sentiment d'équité.

2013 a vu la commission cantonale dédiée aux festivités du Bicentenaire choisir le projet "Par Monts et par Vaux" présenté conjointement par la Commune de Val-de-Travers et la Commune de Val-de-Ruz.

Le but de "Par Monts et par Vaux" est de créer des échanges avec la population sur fonds de décorum des années 1814.

Le projet va se décliner notamment avec des Marchés d'époque, des jardins potagers de fruits et légumes oubliés créés par les écoliers des deux Communes.

Des animations, spectacles et expositions sont prévus.

La Fête des Fontaines, célébrée à Môtiers et Buttes, sera également l'un des temps forts du week-end.

Lieux et dates: Môtiers et Evologia à Cernier - 12, 13 et 14.09.2014

Plusieurs séances de travail ont eu lieu en relation avec la célébration du bicentenaire qui aura lieu en septembre 2014. Cette manifestation d'envergure aura lieu pour Val-de-Travers, à Môtiers.

MANIFESTATIONS

Les principales manifestations organisées par le service sont :

- ✓ La manifestation communale du 24 février
- ✓ La marche du premier mars
- ✓ Les courses des aînés

MANIFESTATION COMMUNALE "24 FÉVRIER "

La manifestation a eu lieu, exceptionnellement, dans le tunnel du bois du Rutelin. Malgré une météo très froide, les citoyens ont été nombreux à célébrer cet anniversaire.

Un service de navette a été organisé pour transporter les personnes depuis la place de Longereuse jusqu'au Tunnel du bois du Rutelin

Les autorités des Verrières étaient présentes en tant qu'invitées d'honneur

Le président du Conseil d'Etat, Philippe Gnäggi, a délivré un message

Le prix citoyen a été décerné à Sœur Odette

La création de l'étiquette et de la lithographie a été réalisée par Yves Landry

L'hymne de Val-de-Travers a été interprété par le Chœur mixte des Verrières-Bayards

Le groupe sénégalais "Beuge Fallou" a fait bénéficier l'assemblée d'une animation musicale

La cantine a été tenue par le FC Môtiers.

MARCHE DU PREMIER MARS

Comme de coutume, la marche du 1^{er} mars a eu lieu avec un départ à Couvet grâce à la collaboration de la FSG Môtiers. Elle a été rythmée au départ de Rochefort et Neuchâtel au son du canon de la Batterie 14. Ce sont plusieurs dizaines de marcheurs qui rallient chaque année Neuchâtel où une collation les attend à l'occasion de la pause de midi.

COURSE DES AINES

Une course des aînés est organisée dans chaque village par un responsable dans le courant de l'automne.

Village	Responsable	Date de la course	Lieu de la course
<i>Couvet</i>	Réjane Isler	5 septembre 2013	La Gruyère
<i>Fleurier</i>	Marlyse Castellani	27 août 2013	Interlaken-Thoune
<i>Môtiers</i>	Catherine Zbinden	28 août 2013	Moléson
<i>Travers / Noiraigue</i>	Michel Blanc / Jacqueline Barbier	6 septembre 2013	Signal de Bougy
<i>St-Sulpice</i>	Maurice Tüller	4 septembre 2013	Musée du pain Signal de Bougy
<i>Les Bayards/ Les Verrières</i>	Roland Cand	5 septembre 2013	Pringy - Gruyères
<i>Boveresse</i>	Charles Michel	26 septembre 2013	Vallée de la Loue
<i>Buttes</i>	Huguette Thiébaud	29 août 2013	Yvoire

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Sous la direction de Monsieur Christian Mermet, conseiller communal.

- Madame Patricia Rosselet Pianaro, secrétaire de direction 85% (partage avec le DJE)
- Madame Manon Leblanc, secrétaire comptable et responsable du processus manifestation 60% (partage avec le DJE)

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

Dans le cadre de la CDC-Culture présidée par Monsieur Christian Mermet, un important travail d'analyse de la manière dont est traitée la problématique des locaux mis à disposition des sociétés et des subventions dans les différentes communes est en cours d'élaboration.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Des ressources importantes devront être consacrées aux manifestations prévues en 2014, cela sera possible grâce aux montants budgétés à Val-de-Travers et aux collaborations avec le canton dans le cadre des festivités du Bicentenaire.

DICASTÈRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA CULTURE

LE CONSEILLER COMMUNAL



CHRISTIAN MERMET

**Dicastère
de l'économie,
des finances
et de l'intégration sociale**

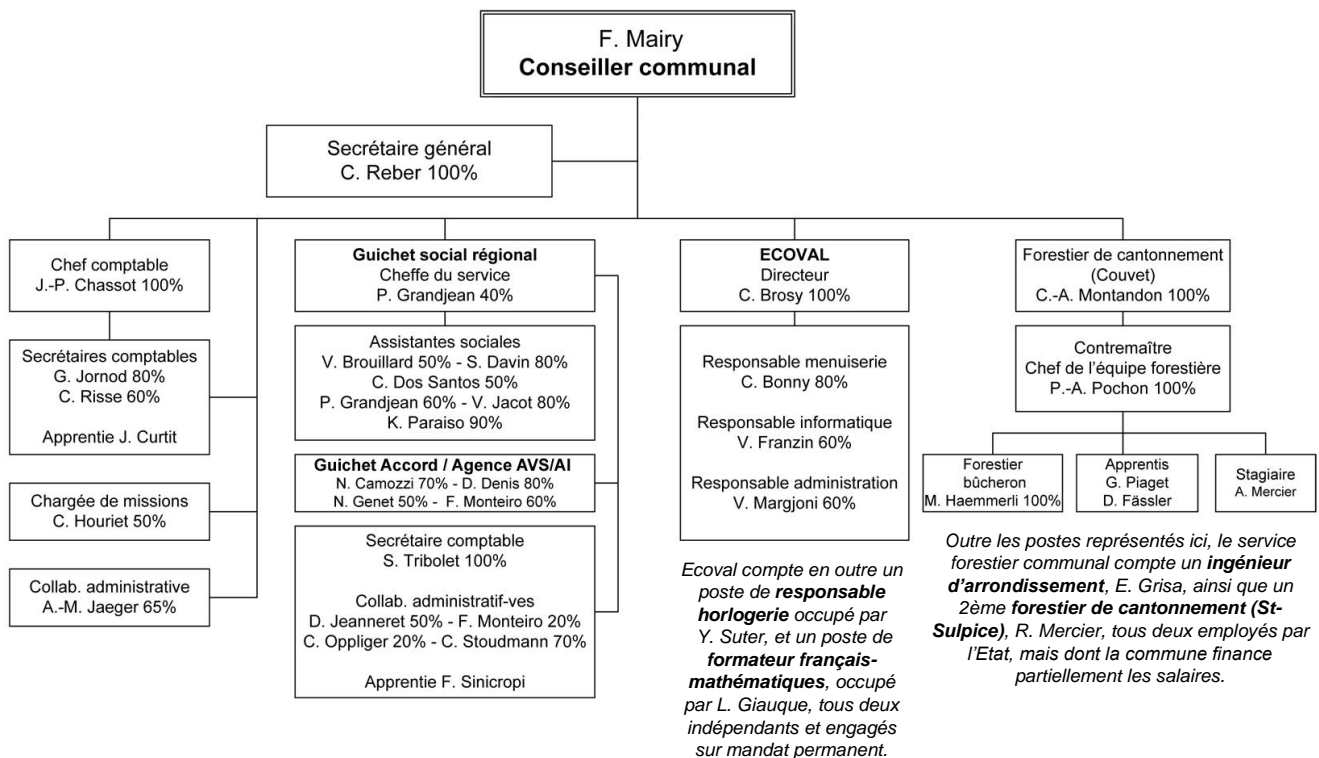
1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Remodelé en juillet 2012, le dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale n'a pas connu de modification structurelle au cours de l'exercice 2013. Il comprend cinq entités organisationnelles distinctes :

- La direction de l'économie et des finances (DEFI), totalement intégrée avec la comptabilité communale, dont dépendent également le tourisme, la sylviculture et l'agriculture.
- Le service forestier, fondé sur la législation cantonale, qui comporte un degré d'intégration élevé avec les structures étatiques de l'arrondissement forestier couvrant le district.
- L'équipe forestière communale, qui est une entreprise publique et qui effectue des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.
- Le guichet social régional (GSR), qui regroupe le service social et l'agence AVS à l'échelle du district. Géré comme un service communal, il voit son coût réparti entre les trois communes du district et certaines de ses charges mutualisées avec l'ensemble des collectivités publiques neuchâteloises. Régi par la législation cantonale, il dispose d'une autonomie organisationnelle restreinte.
- Le programme d'insertion socioprofessionnelle EcoVal, dont les activités sont fixées par un mandat de prestation cantonal et le budget supporté par l'Etat.

1.2. ORGANIGRAMME



Plusieurs mutations ont marqué l'exercice 2013, détaillées dans les sections suivantes. A relever néanmoins ici qu'avec la création de la Fondation de la Maison de l'absinthe, Yann Klausner a quitté la structure communale au 31 mars. Au 31 décembre, la dotation fixe du dicastère s'élevait à 19.95 EPT, chef de dicastère compris, mais hors mandats externes et remplacements en cours au sein du Guichet social régional (congé maladie et congé maternité). Le dicastère comptait en outre quatre apprentis.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Direction de l'intégration sociale

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis Rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS

Du côté du dicastère des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de gestion et des finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF a accepté de jouer également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de neuf membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à sept reprises en 2013.

Le dicastère de l'économie bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal. MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. Au cours de l'exercice 2013, la CATA s'est réunie à deux reprises ; elle a en outre été consultée par voie circulaire à une reprise.

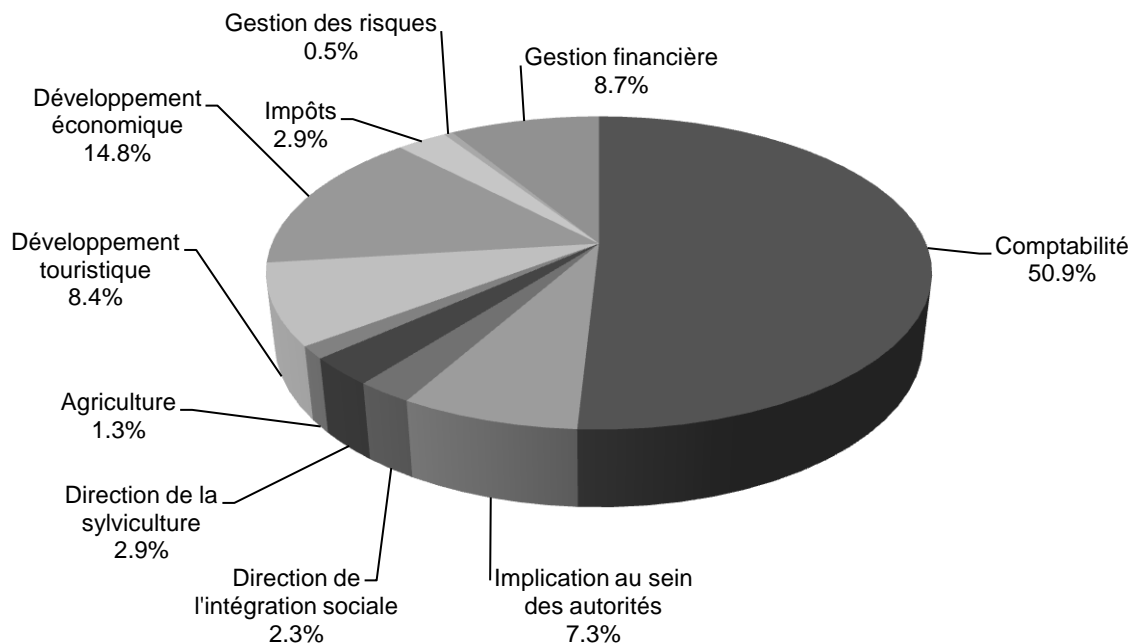
En matière de développement touristique, le dicastère organise tous les deux mois des rencontres de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation demeure excellente. Cette plateforme constitue un lien fort entre la commune, Tourisme neuchâtelois et les acteurs du terrain. Elle est un lieu privilégié pour dialoguer et échanger l'information.

En matière de sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin dans le chapitre consacré au service forestier communal.

Le chef de dicastère assume par ailleurs la présidence de l'ARVT dont Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, tient le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. Le chef de dicastère siège en outre dans le comité directeur du RUN et dans celui de l'ACN (Association des communes neuchâteloises), ainsi que dans les CDC finances, social et économie.

2.3. ACTIVITÉ 2013

Répartition du temps de travail par domaine de production



Part du temps de travail affectable du personnel fixe, conseiller communal inclus, mais hors apprentis, stagiaires, etc.

Le graphique ci-dessus est basé sur les heures productives et affectables effectuées par le personnel de la direction en 2013, chef de dicastère compris. Il ne tient pas compte des heures improductives (vacances, maladies, pauses, déplacements, etc.) ou non affectables à un domaine de production (supervision, coordination, archivage, etc.). Il donne ainsi une idée relativement réaliste du volume relatif de travail effectué par le DEFI dans ses différents domaines de production.

Par rapport à l'exercice précédent, celui de 2013 est toutefois à considérer avec une certaine distance, puisqu'il intègre à la fois la présence, pendant trois mois encore, du chef de projet de la Maison de l'absinthe, et une vacance, pendant trois mois également, de l'un des postes de secrétaire-comptable. Par ailleurs, l'exercice 2012 avait été marqué par une activité liée au développement touristique particulièrement élevée, découlant notamment de la forte implication du chef du dicastère dans le lancement du projet de la Maison de l'absinthe.

Compte tenu de ces éléments, les domaines liés aux finances (comptabilité, gestion financière, impôts et gestion des risques) ont retrouvé dans les grandes lignes les taux qui étaient les leurs en 2011. Si ces domaines fonctionnent à entière satisfaction, la vigilance reste de mise en raison du départ en retraite planifié du chef-comptable et de l'introduction du MCH2. Ce changement de modèle comptable, couplé à l'introduction d'un nouveau logiciel, devrait entrer en vigueur dans notre commune en 2016.

Le développement économique a, lui aussi, retrouvé le niveau qui était le sien en 2011, témoin de l'importance accordée à ce domaine en matière de soutien aux projets d'entreprises, de coordination et de mise en réseau notamment.

Enfin, la part liée à l'intégration sociale est en légère hausse et s'explique par l'inclusion de ce domaine d'activité en cours d'exercice 2012, le taux calculé pour 2013 l'étant sur une année complète.

2.3.1. COMPTABILITÉ

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de tous. Au sein de la commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalité, et celles qui sont d'ordre stratégique, et qui doivent être entre les mains des différents services.

Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable est faite par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service de la comptabilité. Le domaine de la comptabilité *fournisseurs* a changé de pilote : Daniel Gerber, comptable de la commune de Travers jusqu'à la fusion, a pris à l'été 2013 une retraite méritée. Il a été remplacé au mois d'octobre par Gabrielle Jornod, jeune Vallonnaise de souche qui poursuit une formation en vue de l'obtention du brevet fédéral de comptable.

Pour assurer en partie le tuilage de cette succession, le DEFI a pu compter entre mai et octobre sur Stéphanie Lambert. Les autres collaborateurs du service ont en outre accepté de supporter un surcroît de travail en reprenant les tâches de Daniel Gerber non liées à la gestion des factures fournisseurs.

En 2013, la comptabilité fournisseurs a traité environ 9500 factures. Hormis les salaires, la quasi totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application SAI.

L'émission de factures par la commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes. Ils les vérifient et les valident à l'écran. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens sont imprimées et mises sous pli par le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel à Fleurier.

Le service comptable a ainsi pris en charge 23'187 factures. Ces factures se répartissent comme suit :

16'676	Taxes déchets ménages (base et poids)
1'772	Taxe déchets entreprises (base et poids)
1'536	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)
885	Taxes de chiens
662	Interventions des ambulances
283	Contrôle des habitants
271	Environnement
197	Culture, loisirs et sports
189	Vente de bois
151	Forêts
150	Travaux publics
148	Service de la sécurité
134	Chauffage à distance
76	Impôt foncier
246	Autres

Sont traitées d'une façon différente :

- les factures pour des locations de salles, qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations située à Fleurier,
- les factures liées à la location d'infrastructures sportives ou les prestations du Centre sportif, qui sont émises directement par le secrétariat du Centre sportif,

- les factures de l'école (camps, participations à l'économie familiale, etc.) qui sont établies directement à l'école.

Dans ces trois cas, une passerelle permet ensuite au service comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière, et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

Une dernière exception est constituée par la vente d'eau et la taxe d'épuration, dont la facturation et le suivi de l'encaissement sont sous-traités à la SEVT.

La comptabilité communale fonctionne en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes :

- CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards),
- Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers,
- Restaurant *La Fourchette*.

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidité sont très fluctuants tout au long de l'année. Le DEFI doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. L'objectif prioritaire est clairement la limitation du risque de taux à court, moyen et long terme. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 16 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes et huit petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* des différents services ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 3 comptes postaux, 1 compte étant situé hors comptabilité en tant que *caisse du café* sous la responsabilité du service concerné. Le compte postal du restaurant du Centre sportif régional est également hors comptabilité, mais les droits de signature sur ce compte sont gérés depuis le DEFI.
- 4 comptes à la Banque cantonale. Rappelons que nous en avons 29 au jour de la fusion. Le compte BCN du restaurant du Centre sportif régional ne figure pas au bilan communal, de même que les quatre comptes du Guichet social régional. Les droits de signatures sur ces cinq comptes sont gérés par le DEFI.
- 1 compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts.
- 1 compte sociétaire à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine hebdomadaire. Elle l'est également par la mise à disposition de l'outil Argos, qui permet à chaque service d'accéder aux

comptes qui le concerne. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la compta.

Dans le domaine du contrôle, le DEFI intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

En 2013, l'activité s'est cantonnée à un suivi de routine au niveau notamment de la tenue des inventaires.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale :

- Les acquisitions et cessions de véhicules sont suivies au fur et à mesure, avec un contrôle global annuel. La couverture en est standardisée.
- La couverture spécifique des très gros chantiers que sont la Maison de l'absinthe, la réfection du collège de Longereuse et le chauffage à distance de Couvet (les autres chantiers sont couverts jusqu'à 1 million de francs par l'assurance générale de la commune).

La dénomination de ce chapitre montre que nous avons pour ce domaine des ambitions plus larges que la simple administration du portefeuille d'assurances, notamment en termes d'assurance-qualité et de gestion des risques au-delà de leur couverture par assurance.

L'avenir nous permettra peut-être de dégager des forces pour développer ces tâches.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique.

Cinq demandes de remises nous sont parvenues en 2013, à propos desquelles nous avons préavisé favorablement la remise dans un cas. Dans les cinq cas la décision finale du canton a été conforme au préavis communal.

Le DEFI se charge de faire taxer puis d'encaisser l'impôt des personnes qui partent à l'étranger.

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs et la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est responsable de valider la capacité contributive des parents pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants : crèches et mamans de jour.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de plusieurs « petits » impôts :

- impôt foncier ;
- taxe des chiens ;
- taxe de séjour pour appartements de vacances et chambres d'hôtes.

L'impôt foncier a frappé en 2013 septante-cinq contribuables, pour une valeur cadastrale totale de 74,2 millions de francs. Le taux étant de 1,5 ‰, l'impôt foncier a généré un revenu global de 111'333 francs.

Du côté de la taxe des chiens, le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 92'748 francs l'an dernier. De cette somme, 33'540 francs ont été reversés à l'Etat.

Finalement, la perception de la taxe de séjour des chambres d'hôtes et appartements de vacances est perçue par la commune pour le compte de Tourisme neuchâtelois. Le montant encaissé s'est élevé à 3118 francs. Quinze pourcents de la somme restant à la commune pour la dédommager de son travail.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, le réseautage public-privé et interentreprises, ainsi que les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat, y compris la planification d'infrastructures de proximité dévolues au développement économique.

Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie et le chef de dicastère.

A l'image des exercices précédents, l'année 2013 a été marquée par plusieurs événements qui témoignent de la diversité des domaines concernés. Du côté des implantations d'entreprises, les travaux sur le pôle de La Léchère menés conjointement par la commune et le Canton de Neuchâtel ont été poursuivis et ont permis à l'entreprise Cartier de s'installer dans les meilleurs délais ; en juillet, la manufacture horlogère accueillait ainsi une centaine de collaborateurs. En partenariat avec le Canton toujours, un travail de promotion de ce pôle a été effectué en vue d'y attirer de nouvelles entreprises, permettant si possible de diversifier le tissu économique régional.

En partenariat avec l'Association du réseau des fleurons et le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, la commune a concrétisé plusieurs volets du projet « Je me forme au Val-de-Travers », initié en 2012 et bénéficiant d'un soutien de la Nouvelle politique régionale (NPR). Cette mesure vise à promouvoir l'apprentissage dans la région en général, les formations proposées par les Fleurons en particulier. Elle s'est pour l'heure traduite par le développement des pages *Apprendre* sur le site internet communal, la création d'un coffret d'accueil destiné aux futurs apprentis et la parution régulière de portraits d'apprentis dans le *Courrier du Val-de-Travers*.

La politique active de la Commune menée sous l'égide des crédits-cadre NPR s'est par ailleurs poursuivie en 2013, avec notamment un soutien apporté à la rénovation du Musée régional du Val-de-Travers. Une nouvelle muséographie permettra, à l'automne 2015, de faire davantage le lien avec le patrimoine horloger du Val-de-Travers et de contribuer ainsi à la consolidation de la présence indispensable de ce secteur dans notre région.

Au chapitre horloger toujours, Val-de-Travers a célébré pour la première fois au printemps le passage à l'heure d'été, profitant de l'occasion pour proclamer Fleurier *Capitale du changement d'heure*. De nombreuses personnalités du monde horloger ont été invitées et un hommage a été rendu à Charles-Edouard Guillaume, lauréat du prix Nobel de physique en 1920. Cette manifestation s'est accompagnée du lancement de la plateforme FLEURIER|CH, dont le site internet www.fleurier.ch offre accès à une foule d'informations relatives à l'horlogerie valloisienne et aux marques implantées dans la région, ainsi qu'aux archives du journal *L'Heure by Fleurier*. En octobre, la deuxième édition de la célébration du changement d'heure a mis l'accent par des conférences sur l'avenir de l'horlogerie et a permis au public de visiter les ateliers de Vaucher Manufacture Fleurier.

L'année a encore vu le lancement d'un portail internet recensant de nombreuses entreprises de Val-de-Travers et d'un relais, sur le site internet communal toujours, des annonces immobilières en collaboration avec la majorité des gérances de la région. Inaugurés également en 2013 : les kits d'accueils remis aux nouveaux habitants et aux travailleurs pendulaires employés par des entreprises de la commune, des mesures intégrées au programme IntégraVal.

Par ailleurs, le comité de pilotage chargé de mettre en œuvre le crédit voté pour la promotion économique et démographique de la région s'est mis à la tâche à l'automne. L'accompagnement

de l'équipe de Nicolas Babey, directeur de l'Institut du management des villes et du territoire à la Haute école de gestion Arc, permettra de préciser les axes d'action d'ici à l'été 2014.

Enfin, la plateforme de collaboration entre partenaires publics et entreprises s'est poursuivie tout au long de l'année. Arrivé au terme d'un cycle ayant porté sur l'apprentissage et l'image de Val-de-Travers, les 7 à 9 de l'économie ont eu une activité plus sectorielle en 2013, se consacrant, lors d'une rencontre à l'automne, sur le sujet de la réinsertion socioprofessionnelle. Quant au traditionnel cocktail des entreprises, il a attiré quelque 250 personnes au printemps.

A relever également qu'en matière de développement économique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes. Il siège ainsi au sein du Réseau des fleurons, du Conseil de fondation de la Fondation Qualité Fleurier (représentation de la région), du Conseil de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers (ex-fondation Jequier), ainsi que dans diverses sociétés dans lesquelles la commune détient des participations.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional. En premier lieu par les rencontres de la Table ronde touristique, que la Commune organise en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, l'organisation cantonale en charge de l'accueil touristique.

La Commune s'implique également activement au sein des organes de Tourisme neuchâtelois et des réseaux d'acteurs que sont Destination Val-de-Travers, Pays de l'absinthe et le programme de Suisse Tourisme Enjoy Creux du Van. Elle apporte également un soutien financier à ces différents réseaux et le chef de dicastère est membre de leurs comités.

La vente du forfait Destination Val-de-Travers a connu un recul par rapport à l'année exceptionnelle qu'était 2012. Il a néanmoins été vendu à plus de 1350 exemplaires, ce qui reste un résultat réjouissant qui témoigne de l'intérêt de cet outil fédérateur.

Ayant vu le soutien Interreg prendre fin en 2012, la Route de l'absinthe, portée par l'Association Pays de l'absinthe, s'est déclinée en 2013 en un sentier pédestre reliant le Val-de-Travers à la France et traversant le site du Grand Taureau. Elle a par ailleurs connu une année de transition sur le plan financier, qui a nécessité le concours de l'Association Région Val-de-Travers notamment. Une solution pérenne, incluant les trois communes du Val-de-Travers et la Municipalité de Pontarlier, a pu être trouvée et entrera en force en 2014. Sur un plan plus touristique, l'année a été marquée par de très nombreuses sollicitations des médias, qui témoignent de l'attractivité de cette thématique et qui ont culminé lors d'une soirée de presse très courue à Paris, braquant les projecteurs sur la Franche-Comté et ses attraits touristiques, dont la Route de l'absinthe.

Quant à Enjoy Creux du Van, les réflexions liées à ce programme visant à mieux valoriser le Creux du Van ont été poursuivies. Si certaines des mesures arrêtées pourront être mises en œuvre rapidement avec les partenaires concernés, les réflexions plus complexes autour du site et de ses accès restent en cours. Le déploiement à venir d'un plan d'affectation cantonal nécessitera de trouver un équilibre entre l'indispensable préservation du site et le maintien d'activités touristiques et de loisirs.

L'année a en outre été marquée par le vote du Conseil général, en janvier, d'un crédit permettant la rénovation de l'ancien Hôtel de district, à Môtiers, en vue d'y accueillir la Maison de l'absinthe. Le Conseil général a également accepté le soutien communal à ce projet d'envergure, qui prendra la forme d'une mise à disposition des locaux et d'un mandat de prestations confiés à la Fondation Maison de l'absinthe. Ce mandat comprendra notamment la gestion de la Route de l'absinthe et d'autres tâches touristiques d'intérêt général. Compte tenu de l'intérêt médiatique et touristique pour l'absinthe, mais aussi de la nécessité d'ancrer dans la durée la valorisation de cette boisson née au Val-de-Travers, ce centre d'interprétation, dont la direction a été confiée à Yann Klauser et qui ouvrira à l'été 2014, sera sans nul doute un atout majeur du développement touristique de la région.

La Commune apporte également des contributions financières ponctuelles à des projets privés de développement et soutien, de manière régulière, différentes structures ou manifestations touristiques, telles que le Défi Val-de-Travers ou le TBRC. La coopérative exploitant le site de La Robella a connu en 2013 de nouvelles difficultés financières, qui ont conduit le Conseil communal à débloquer en urgence, avec l'appui de la Commission de gestion et des finances, une nouvelle conversion partielle de la subvention accordée à TBRC, soit un montant de 150'000 frs permettant à la coopérative de « passer l'hiver » 2013-2014. Cette conversion a été assortie de la constitution d'un nouveau groupe de travail, Avenir Robella, chargé d'élargir le champ des réflexions en vue de la viabilisation du site ; ses conclusions ont fait l'objet d'un rapport au Conseil général rendu au printemps 2014.

Afin d'appuyer la rénovation de la gare de Travers et sa transformation en hôtel-restaurant, la commune a en outre accepté de soutenir ce projet porté par l'association Travers-Express. Octroyé via le deuxième crédit-cadre relatif à la NPR, ce soutien reste à confirmer notamment par l'obtention d'une aide cantonale.

A rappeler par ailleurs que la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, tels que les piscines, le Centre sportif régional, le camping ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti. Quant à l'accueil touristique, il a continué d'être assuré avec efficacité par le point d'information situé dans la gare de Noiraigue, exploité par Goût & Région sur mandat conjoint de Tourisme neuchâtelois et de la commune.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

L'année 2013 a été marquée par des travaux d'entretien de drainage importants, lesquels ont entraîné un dépassement budgétaire. L'élaboration du plan de gestion intégré (PGI) du Communal des Bayards, démarche couplée à la mise en place d'un réseau écologique couvrant toute la zone située au nord des villages des Bayards et des Verrières, a été poursuivie, avec la remise d'une proposition par l'expert mandaté au SFFN, dont la position reste attendue.

La commune a par ailleurs apporté son appui à la constitution d'un éco-réseau s'étendant à tout le fond de la vallée, en octroyant à l'association d'agriculteurs portant le projet un prêt sans intérêt afin de lui permettre de financer les études préalables exigées pour de telles démarches.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, près de 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à une cinquantaine d'exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont dénommés comme des domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

Domaine	Lieu	Exploitant	SAU	Fermeage
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	47.30	13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian & René Jeanneret	16.06	4'070.00
Longeaigue	Buttes	Goerges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	6.05	2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	12.28	2'500.00
Les Oeillons	Noiraigue	Régine Ooppel	11.33	9'000.00
			93.02	31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux.

A fin 2013, la situation par fermier de la commune était telle que présentée en page suivante.

Terres affermées	Lieu	Exploitant	SAU	Fermage
Pâturages	Les Bayards	Fritz & Nicolas & Frank Keller	24.40	3'928.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse & Couvet	Daniel & Claude-Alain Dreyer	21.01	7'882.00
Pâturages	Les Bayards	Pierre-André Hainard	18.91	3'044.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Stéphane Perret	14.74	4'759.00
Pâturages	St-Sulpice	Walter Erb	13.34	2'488.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier	Pascal Thiébaud	13.29	3'017.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Pascal Montandon	11.64	4'226.00
Pâturages	Les Bayards	Arnaud Cand	10.83	1'517.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Xavier & Bernard & Fabrice Menoud	10.50	4'596.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Fatton	10.50	1'690.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	9.98	1'607.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Jeannin	9.84	1'584.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Beat Schmidlin	8.70	3'839.00
Pâturages	Les Bayards	Jean-Paul Chédel	8.50	1'368.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Eric Schopfer	8.22	3'186.00
Pâturages	Les Bayards	Daniel Favre	8.06	1'298.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	7.00	2'862.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	6.51	2'209.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Joëlle Maire	6.37	1'769.00
Pâturages	Les Bayards	Thierry Jeanneret	6.31	884.00
Pâturages	Les Bayards	Eve Chédel	6.30	882.00
Pâturages	Les Bayards	Anouk & Luc Ducommun-Dit-Verron	5.98	837.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	5.18	1'848.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Jean-Daniel Erb	5.05	1'542.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	André Rosselet	4.98	1'307.00
Pâturages	Les Bayards	Alain Kaenel	4.96	695.00
Pâturages	Les Bayards	Liliane Benoit	4.96	931.00
Pâturages	Les Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	4.39	615.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier & Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	4.17	1'368.00
Champs, prés et pâturages	St-Sulpice	Patrick Schlub	4.17	987.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Charles Thiébaud	3.71	1'165.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	Félix Derendinger	3.51	1'212.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	3.23	966.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Jâmes & Jean-Pierre Duvanel	3.16	1'360.00
Champs, prés et pâturages	Travers	François & Raphael Beck	2.96	1'324.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier	Simon Eschler	2.14	471.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Loïc Frey	2.04	739.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Marc Duvanel	1.74	400.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	1.74	754.00
Champs, prés et pâturages	Les Bayards	Daniel Gerber	1.29	270.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Pierre Pellaton	1.13	182.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	François Blanchet	1.12	387.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	Francis Déneraud	0.99	443.00
Champs, prés et pâturages	Les Verrières	Denise Leuba	0.84	305.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Robert-André Pellaton	0.69	309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	0.55	76.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Christine Borel	0.36	86.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Francis Zurcher	0.25	70.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	0.21	51.00
Pâturages	St-Sulpice	Olivier Currit	0.20	28.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Sylvain Grisel	0.18	80.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Jean-François Pellaton	0.13	49.00
Divers petits terrains faisant l'objet de conventions			2.82	282.00
			313.76	79774.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

L'exercice 2013 a vu la reconduction de la journée des naissances, qui a pour but de réunir les familles domiciliées dans la commune ayant accueilli un enfant durant l'année écoulée. Invitant les parents à donner un coup de main à l'équipe forestière et visant à rappeler l'importance de notre

environnement naturel, cet événement a servi de cadre, en 2013, à l'inauguration d'une nouvelle place de pique-nique à Buttes.

La commune a par ailleurs célébré pour la deuxième fois le 21 mars la Journée internationale de la forêt. Le nouvel ingénieur forestier d'arrondissement, Ennio Grisa, a donné à cette occasion une conférence plaçant la forêt neuchâteloise parmi toutes celles du monde que ses expériences précédentes lui ont fait parcourir.

Par ailleurs, en matière de sylviculture, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment au sein du Conseil d'administration de l'Association forestière neuchâteloise, de la Commission forestière d'arrondissement, de l'Assemblée générale de l'association Lignum et de l'Assemblée générale de l'association AOC Bois du Jura.

2.3.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les tâches effectuées dans ce domaine se limitent à la supervision, par le chef de dicastère, du Guichet social régional (GSR) et d'EcoVal, par le biais de séances hebdomadaires avec les chefs de service.

Le domaine comprend également différentes représentations au sein de comités ou conseils (Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, Cora, CAPTT, Fondation Neuchâtel Addictions, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs), assurées également par le chef de dicastère.

La collaboration entre les services a continué de montrer sa pertinence, s'étendant à d'autres structures extracomunales pour traiter de problématiques spécifiques telles que la réinsertion socioprofessionnelle. Le GSR et EcoVal ont par ailleurs été intégrés, par leurs responsables, au 7 à 9 de l'économie concerné à cette thématique.

Une nouvelle édition de la soirée des jeunes retraités a été organisée en fin d'année par l'agence AVS du GSR, réunissant une quinzaine d'institutions et de nombreux participants.

Les rapports de gestion du GSR et d'EcoVal renseignent de manière complète quant aux activités de ces deux entités.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du DEFI a connu plusieurs changements au cours de l'année 2013, avec le départ en mars de Yann Klauser (employé désormais par la Fondation de la Maison de l'absinthe), ainsi que, en juin, ceux de Jean-Nat Karakash (élu au Conseil d'Etat) et Daniel Gerber (départ en retraite).

Chef de dicastère jusqu'au 4 juin	1 EPT	Jean-Nat Karakash
Chef de dicastère dès le 1 ^{er} juillet	0.8 EPT	Frédéric Mairy
Secrétaire général	1 EPT	Christian Reber
Chef comptable	1 EPT	Jean-Pierre Chassot
Secrétaires-comptables	0.6 EPT	Catherine Risse
	0.8 EPT	Daniel Gerber jusqu'au 30.06.2013
	0.8 EPT	Gabrielle Jornod dès le 01.10.2013
Chargée de mission à l'économie	0,5 EPT	Caroline Houriet
Secrétaire administrative	0,65 EPT	Anne-Marie Jaeger
Chef de projet <i>Maison de l'Absinthe</i>	1 EPT	Yann Klauser jusqu'au 31.03.2013

A fin 2013, avant le retour au 1^{er} janvier 2014 du nouveau chef de dicastère à un taux d'activité à plein temps, le DEFI comptait ainsi un effectif de 5.35 EPT.

Le service peut par ailleurs compter sur l'apport d'une apprentie employée de commerce. Vanessa Scapuso a occupé ce poste jusqu'à l'été, avant de céder sa place à Jocya Curtit. Afin de compléter l'effectif avant de repourvoir le poste de Daniel Gerber, une stagiaire en contrat d'insertion a été placée à la comptabilité (Stéphanie Lambert).

Avec la création, en 2012, du poste de chargée de mission à l'économie (dont la dotation pourrait être revue à la hausse compte tenu des objectifs de développement de la commune), le service est correctement doté pour assumer ses tâches courantes. L'optimisation de la gestion du contentieux reste à mener (elle est planifiée pour le début de l'exercice 2014) et permettra d'améliorer encore le fonctionnement de la comptabilité, dont l'effectif reste limité, en particulier lors de périodes d'absences. La question de la suppléance est d'autant plus sensible qu'à l'échelle du service, deux titulaires atteindront encore l'âge de légal de la retraite au cours de cette législature.

En outre, deux modifications majeures toucheront le DEFI d'ici à 2016 :

- L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), qui implique la création de plusieurs états financiers supplémentaires et une refonte du plan comptable.
- La mise en place d'un nouvel outil informatique de comptabilité.

Les conséquences de ces modifications quant à la dotation du service restent à mesurer.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

2.5.1. COMPTABILITÉ

La comptabilité est un domaine qui travaille plus sur une gestion opérationnelle qu'à partir de projets.

Les projets concernent donc plutôt l'amélioration permanente dont tout service doit savoir faire preuve. Citons en 2013 pour l'équipe de comptabilité :

- L'entrée en fonction du nouveau système de gestion de la paie des enseignants.
- L'intégration définitive de la comptabilité de l'ancien syndicat du Collège du Val-de-Travers.
- Le déploiement d'un nouvel outil de facturation à l'école, greffé sur le système d'information des écoles neuchâteloises CLOEE, et pour lequel une passerelle a été établie avec le programme comptable général. Les montants dus par les parents d'élèves sont désormais enregistrés eux aussi dans la comptabilité communale.
- Des membres de l'équipe ont été sollicités dans le cadre du déploiement du futur programme comptable dans les communes du canton.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été :

- Bouclement des comptes 2012.
- Etablissement du budget 2013 et révision de la planification quadriennale.

En matière de gestion financière, le secrétaire général participe au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Aucun projet important n'a occupé le DEFI dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

2.5.4. IMPÔTS

Aucun projet important n'a occupé le DEFI dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Mise en réseau : cocktail des entreprises et *7 à 9 de l'économie*.
- Développement économique : équipement et promotion du pôle de développement de La Léchère ; poursuite du projet de revalorisation du site Dubied dans le cadre du concours European en collaboration avec le DTVAC.
- Attractivité : lancement des travaux du comité de pilotage du crédit de promotion démographique et économique ; finalisation des kits pour les nouveaux arrivants et les pendulaires ; recensement des annonces immobilières sur le site internet communal en collaboration avec les principales gérances immobilières.
- Valorisation : lancement des festivités liées à la célébration du changement d'heure ; poursuite de la collaboration avec le magazine *L'heure by Fleurier*; lancement du portail des entreprises sur le site internet communal ; soutien apporté, dans le cadre du deuxième crédit cadre NPR, au projet de rénovation du Musée régional du Val-de-Travers, centrée sur la valorisation du patrimoine horloger.
- Apprentissage : lancement du programme *Je me forme au Val-de-Travers* en collaboration avec les Fleurons et le CNIP, avec le soutien de la NPR ; création de la page *Apprendre* sur le site internet communal.

Le DEFI a en outre été en contact régulier avec de nombreuses entreprises, du Val-de-Travers ou d'ailleurs, quant à des projets d'extension ou d'installation.

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique, classés par secteurs, ont été les suivants:

- Coordination des acteurs régionaux : poursuite de l'implication au sein de Destination Val-de-Travers ; acquisition d'un soutien financier communal pérenne pour la Route de l'absinthe, étoffée en 2013 d'un sentier pédestre.
- Valorisation de l'offre : poursuite du projet Enjoy Creux du Van ; lancement d'une réflexion en vue de l'amélioration de la signalisation touristique.
- Pérennisation de l'offre : lancement du groupe de travail Avenir Robella, comptant une forte implication communale.
- Extension de l'offre : poursuite de la concrétisation de la Maison de l'absinthe, entérinée par un vote du Conseil général en janvier.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

L'élaboration du PGI du Communal des Bayards s'est poursuivie, des décisions attendues sur le plan cantonal n'ayant pas encore permis de finaliser ce projet. Divers travaux d'entretien de drainages agricoles ont été réalisés et la réflexion quant à un projet de règlement des drainages agricoles a été amorcée.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été la conférence organisée lors la journée internationale de la forêt et la célébration de la journée des naissances. Les autres projets, menés directement par l'équipe et le service rattachés à ce domaine d'action, sont décrits dans les chapitres les concernant.

2.5.9. DIRECTION DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les projets ont été menés par les services rattachés à ce domaine d'action et décrits dans les chapitres suivants.

2.6 ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'EXERCICE 2013

A l'issue de cette année de transition à la tête du dicastère, le bilan est positif pour le DEFI, qui a pu assumer ses principales missions et continuer de mener à bien plusieurs projets. L'augmentation de la dotation en matière de développement économique en 2012, même mesurée, a porté ses fruits, avec le lancement et la concrétisation de plusieurs initiatives contribuant au dynamisme de la région. Le mandat de prestations avec la Maison de l'absinthe a permis d'assurer le développement de la Route de l'absinthe et permettra, à court terme, d'externaliser plusieurs tâches liées au développement touristique. La mise en place du guichet Accord a quant à elle fortement sollicité le GSR, induisant l'engagement de nouvelles collaboratrices et la transformation des locaux ; l'augmentation du nombre de dossiers relevant de l'aide sociale reste une préoccupation majeure, qui a aussi des incidences sur le fonctionnement du service. Après son année de transition en 2012, EcoVal a trouvé ses marques, voyant la confiance du Canton renforcée avec le subventionnement d'un nombre plus élevé de places. Quant à l'équipe forestière communale, elle a connu une année « normale », marquée notamment par une accentuation de son rôle de formatrice en accueillant, outre deux apprentis, deux stagiaires de longue durée.

3. SERVICE FORESTIER

3.1 ROLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des cinq arrondissements forestiers du canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, cette entité de gestion comprend quatre cantonnements placés sous la responsabilité de quatre gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57% de l'aire boisée totale).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale (3 employés et un à deux apprentis) et une équipe communale (2 employés et 2 apprentis), qui comme on le voit sont chacune entreprises formatrices. Les travaux restants sont attribués aux entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission des travaux. Cette organisation efficiente dont la mise en place remonte à 2004 n'a pas subi de changement avec la création de la commune de Val-de-Travers.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service. Il est le coordinateur entre le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), les conseils communaux et les propriétaires de forêts. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration et responsable de l'application de la loi forestière. Depuis plus d'un siècle, il veille à l'application des principes de gestion du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre des accords de prestations conclus entre le canton et la commune durant la période 2012-2015, qui octroient une aide cantonale et fédérale de CHF 340'465.- par année. Il prépare avec les communes, les forestiers de cantonnement et l'Etat les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année un bilan des résultats obtenus.

Le forestier de cantonnement, véritable chef d'entreprise, est responsable de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers. En forêt publique, il participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt.

Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux forestiers de cantonnement sont responsables du bon fonctionnement et de l'efficacité des deux équipes communale et cantonale, tout en veillant à l'application stricte des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Le forestier du cantonnement de Môtiers garantit le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de La Presta qui approvisionne en bois d'énergie le CSPC de Couvet et une dizaine de chaufferies privées. Avec sa formation de *ranger*, Claude-André Montandon traite également la gestion du public dans les milieux naturels de l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des quelque 500 propriétaires de la région en marquant entre 20'000 et 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, les forestiers de cantonnement assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière. L'ensemble de leurs activités est ainsi orientée de façon à assurer la bonne santé des forêts à long terme.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2013) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	50%**	50%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 2 apprenants)	100%**	0%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû + 1 apprenant)	0%**	100%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2 COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

Autorité représentée	Nombre de commissaires
Département du développement territorial	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de La Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêts privées	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois.

3.3 ACTIVITÉ 2013

La commune de Val-de-Travers est la deuxième plus grande commune forestière du Canton. Le calcul de surface forestière réalisé en début de législature cantonale indique que la surface boisée communale totale s'étend sur 2'177 hectares, dont 1'999 ha « payants », c'est-à-dire pris en compte pour le calcul des frais de gestion et des subventions. La possibilité annuelle d'exploitation est fixée à 13'740 sylves (m³) de bois.

Depuis 2011, le domaine forestier communal comprend deux cantonnements placés sous la responsabilité de Claude-André Montandon et Roland Mercier, forestiers de cantonnement. Dominique Piazza ne s'occupe plus que des forêts cantonales et de forêts privées et du dossier des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district du Val-de-Travers. Antoine Pochon, en plus de sa fonction de garde forestier de la commune des Verrières, assume la fonction de suivi de la formation professionnelle au niveau cantonal.

Les autorités communales prévoient que tout le domaine forestier de la commune soit certifié dans le futur. C'est chose faite depuis 2013, l'ensemble des forêts de la commune est certifié FSC et PEFC.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2013 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement et les gardes, programme issu des plans de gestion des neuf domaines communaux et des neuf accords de prestations 2012-2015 (RPT). Par cantonnement, l'activité peut se résumer ainsi:

	Volumes exploités et commercialisés			Produits		
	Résineux	Feuillus	Total	Bois de Service	Bois d'Industrie	Bois Énergie
Cantonement de Môtiers	4'987	1'477	6'464	4'006	21	2'437
Cantonement de St-Sulpice	4'904	1'717	6'622	4'879	1'352	390
Total Val-de-Travers	9'891	3'194	13'085	8'885	1'373	2'827

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente 67% du volume total façonné qui assure le 60% des recettes totales. Par rapport à 2012, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (8'800 m³ de bois vendus) n'a que très sensiblement baissé, passant de CHF 90.- à CHF 89.4/m³.

Une nouvelle piste à tracteur a été construite sur le domaine de Travers. Ces 400 nouveaux mètres permettent de desservir les divisions 13 et 14. Les plans de gestion forestière pour les domaines de Môtiers et Fleurier ont été initiés en 2013.

3.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	50%
1 forestier de cantonnement	Commune	78%
1 forestier de cantonnement	Etat	80%
1 contremaître-forestier	Commune	100%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%
2 apprentis forestiers-bûcherons	Commune	100%

3.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

3.5.1 PROJETS RÉALISÉS EN 2013

Finalisation et mise en marche du chauffage à distance de Couvet. Le CAD devrait pouvoir mettre en valeur chaque année quelque 2'000 m³ de bois énergie, équivalents à environ 4000 m³ de plaquettes vertes. La piste à tracteur dans les divisions 13 et 14 de Travers est terminée ; elle permet une exploitation plus rationnelle des bois en évitant le châblage sur la majeure partie des divisions concernées. L'ensemble des forêts communales de Val-de-Travers a par ailleurs été certifié.

3.5.2 PROJETS INITIÉS EN 2013

Initiation des plans de gestion des domaines de Môtiers et de Fleurier qui seront terminés en 2014.

3.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

A la suite à la fusion des neuf communes constituant Val-de-Travers, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

L'année 2013 aura permis de faire les premières expériences après l'uniformisation des différentes procédures liées principalement à l'attribution et au contrôle des travaux forestiers dans les deux cantonnements de la commune de Val-de-Travers.

Ce regroupement a permis de créer une unité de gestion plus performante en améliorant les mécanismes de rendement et l'engagement des ressources de l'entreprise forestière communale.

L'arrivée du nouvel ingénieur forestier en 2012 demande un temps d'adaptation, afin de lui permettre de se familiariser avec les tâches qui lui sont confiées et de créer des liens de confiance avec les autorités communales, les entrepreneurs forestiers et du bois de la région et le personnel forestier en place.

La mise en marche du nouveau CAD de Couvet redistribue quelque peu les cartes quant à l'exploitation forestière faite par l'équipe communale. En effet, les travaux de façonnage et débardage sont modifiés par les spécificités liés au bois énergie (plaquettes vertes), avec pour conséquence la capacité de l'équipe communale d'assumer les travaux forestier d'abattage et de façonnage sur une plus grande surface, compte tenu de l'augmentation du rendement au travail.

4. SERVICE FORESTIER, ÉQUIPE COMMUNALE

4.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les rôles et fonctions des agents du service forestier communal sont décrits dans le rapport de gestion établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il concerne l'ingénieur d'arrondissement et les quatre gardes forestiers qui se répartissent la surface de l'arrondissement, forêts communales, cantonales et privées (7'704 ha).

Ce chapitre du rapport de gestion concerne l'équipe forestière communale et le lien avec le forestier de cantonnement qui dirige l'équipe.

L'équipe forestière communale, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe effectue les activités suivantes :

- Participation au martelage des coupes de bois.
- Participation à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente.
- Exécution des coupes de bois.
- Exécution des travaux de soins à la jeune forêt.
- Exécution des travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières.
- Entretien du réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail.
- Entretien du parcellaire et des limites de propriétés.
- Entretien des sentiers pédestres et à thème.
- Réalisation des travaux de génie forestier selon la demande.
- Participation aux plans de gestion par la saisie des inventaires forestiers périodiques.
- Exécution des travaux d'élagage et d'abattage des grands arbres en milieu urbain.
- Contribution au service communal de la voirie, spécialement en hiver.
- Confection d'objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions).
- Exécution de travaux de taille et d'abattage pour le compte de privés dans les parcs arborisés.
- Participation à la formation professionnelle avec deux apprentis en formation et l'engagement de certains membres de l'équipe (tout comme le forestier de cantonnement) dans différentes missions de formation professionnelle en tant que moniteurs et experts.

4.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission forestière à l'échelon de la commune.

4.3 ACTIVITÉS 2013

En 2013, l'équipe forestière :

- a exploité 5'531 sylvies de bois (6'000 m³ de produits commercialisables), ce qui représente son activité principale ; ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, St-Sulpice, Noiraigue et Buttes ;
- a effectué des soins à la jeune forêt dans 13 divisions pour une surface de 62 ha ;
- s'est chargée de l'entretien courant des chemins forestiers, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage ;
- a été active, dans les travaux d'intérêts publics, dans le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil ;
- a fourni des prestations contre rémunération pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières ;
- est venue en renfort du service de la voirie pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière, pour laquelle les coûts salariaux représentent une partie du compte 812.301.00, sont exprimées ci-dessous en pour cent du taux d'activité :

Exploitation des bois	39 %
Martelage	3 %
Traitement des bois	1 %
Soins à la jeune forêt	5 %
Entretien de la desserte	7 %

Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs, sapins Noël)	12 %
Travaux pour des tiers, CFF	5 %
Cours contre rémunération	4 %
Travaux pour autres services, Voirie	8 %
Travaux pour Etat forêt	4 %
Divers (administr., protection forêt, produits accessoires, entretien du centre forestier, de l'outillage et du chauffage...)	10 %

4.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon. Sa conduite est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis et fonctionne comme moniteur dans différents cours et comme expert aux examens.

Michaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron ; il a suivi en 2011 la formation de maître d'apprentissage et d'expert aux examens. Il seconde le contremaître lorsque celui-ci dispense des cours de formation. Il a également acquis en décembre dernier le permis de chef de sécurité pour les travaux CFF. Gilles Piaget effectue sa 3^{ème} année d'apprentissage, avec la préparation à la maturité professionnelle. Dominik Fässler effectue sa 2^{ème} année d'apprentissage, avec la préparation à la maturité professionnelle. Alix Mercier effectue un stage d'une année en prévision d'entrer à la HES Zollikofen en sylviculture, en septembre 2014. Romain Blanc a effectué un stage de 10 mois au sein du cantonnement de Môtiers en prévision de l'école des gardes forestiers de Lyss en 2014.

Plusieurs stagiaires ont par ailleurs été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcherons.

4.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

- Collaboration avec le service de la voirie reconduite pour le service hivernal.
- Introduction, avec le service de la voirie toujours, d'un appui pour l'élagage mécanisé des chemins forestiers, à l'aide des épareuses de la voirie.
- Un cours de protection civile a eu lieu dans les forêts de Fleurier pour la mise à niveau du sentier du Signal, ainsi que la remise en état des chaînes de sécurité.
- Sur le plan de la communication externe, la date de la journée internationale de la forêt (21 mars) a été retenue pour organiser une conférence sur le thème des forêts du monde ; elle a été donnée par Ennio Grisa, ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Travers, et a attiré plus de 60 personnes.
- La journée des naissances a eu lieu à Buttes ; l'aménagement d'une place de pique-nique a symbolisé les naissances de 2012 au sein de la commune.
- Plusieurs visites à l'intention d'un public forestier ont eu lieu dans les forêts de Couvet, pour des personnes provenant de nombreux pays ; une rencontre a même réuni des participants des cinq continents !
- Un « marteloscope » situé dans les forêts de Couvet a été inauguré ; il permettra aux futurs gardes forestiers romands notamment de s'exercer à l'art du martelage.
- Le chauffage à distance de Couvet a été mis en service au mois de septembre. L'approvisionnement est assuré par la préparation de tas de houppiers lors des coupes de bois. Le bois est décheté en forêt et acheminé directement dans le silo de 500 m³. La logistique est assurée par le forestier de cantonnement.

4.6 ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Les modifications structurelles effectuées en 2009 consécutivement à la fusion des communes ont perduré. L'analyse peut être complétée par les points ci-dessous :

- Des missions ont évolué comme, par exemple, le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble de la commune, confié au contremaître et à son équipe (mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes).
- Les secteurs d'intervention évoluent dans le sens du périmètre étendu de la nouvelle commune.
- La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et la direction du dicastère (conseiller communal et secrétaire général) est mise en place sous le signe de la transparence des informations de part et d'autre. Cela permet en tout temps un bon degré d'information qui induit une réalisation fluide des opérations forestières.
- Un accent particulier est mis sur la sécurité des travailleurs et des tiers, par l'élaboration d'un dossier pour chaque chantier. Cet effort est payant : un seul accident professionnel a été enregistré en 2013, représentant 4,5 heures d'absence pour 6'700 heures travaillées.

La collaboration verticale de la direction jusqu'aux apprentis doit se maintenir pour faire face aux missions de base du service forestier communal ainsi qu'aux missions temporaires. Des défis importants se posent dans la gestion forestière actuelle ainsi que dans celle des « objets nature » hors forêt, et c'est dans cet esprit de collaboration et de confiance qu'il sera possible de les relever et les résoudre ensemble dans l'intérêt de tous.

5. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

5.1 RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

SERVICE D'ACTION SOCIALE

Le service d'action sociale applique la loi cantonale sur l'action sociale LASoc et dispense ainsi l'aide sociale selon les normes en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Le service remplit également un rôle de prévention, d'information, d'orientation et de soutien.

AGENCE AVS-AI

L'Agence AVS-AI est le lien, dans les communes, entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation. Elle a pour mission de collecter toutes les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur les prestations fournies par la Caisse cantonale de compensation, notamment en ce qui concerne :

- les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ;
- les demandes de rente AVS ou AI ;
- les demandes de calcul d'une rente future ;
- les demandes de rente de survivants ;
- les demandes de certificat AVS ;
- les affiliations à l'AVS/AI ;
- les demandes d'allocations familiales et de naissance.

5.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission du Conseil communal.

5.3 ACTIVITÉ 2013

SERVICE D'ACTION SOCIALE

Au 31 décembre 2013, 377 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le service d'action sociale à l'échelle du district, soit une augmentation de 8 dossiers par rapport à la fin de l'année 2012. Nous pouvons constater une relative stabilisation du nombre de dossiers comparativement aux augmentations des deux années précédentes.

Dans le même temps, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'aide sociale en 2013 a quelque peu augmenté puisque ce sont 309 personnes qui ont poussé les portes du guichet afin de déposer une demande en 2013 contre 273 en 2012. 157 de ces demandes ont débouché sur l'ouverture d'un dossier d'aide sociale après l'évaluation de la situation financière et sociale par une assistante sociale.

La part communale de la dépense d'aide matérielle 2012, répercutée dans les comptes 2013, s'élève à Fr. 317.21 par habitant, soit pour Val-de-Travers une dépense de Fr. 3'448'109.20. Cela représente une augmentation de Fr. 32.85 par habitant. Les coûts d'aide matérielle continuent donc d'augmenter et les prévisions pour les années à venir confirment malheureusement cette tendance.

La hausse des coûts en matière d'aide matérielle peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de dossiers dans le canton, mais également par la dégradation de la conjoncture des dernières années ainsi que par le durcissement des législations fédérales en matière d'assurances sociales provoquant des reports de charges sur l'aide sociale. Le nombre de situations pour lesquelles une intervention de l'aide sociale est nécessaire en vue de compléter le revenu tend à augmenter : un tiers des dossiers d'aide sociale ouverts dans notre commune concerne des actifs occupés et environ 70% des nouveaux dossiers sont ouverts pour des raisons de chômage ou de défaut de gain. La sortie de l'aide sociale résulte, dans 37.3% des cas, d'une amélioration de la situation économique. Cela démontre la nécessité d'une réflexion quant au phénomène des « working poor ». A relever également que la sortie de l'aide sociale est due, dans 22% des cas, au versement d'autres prestations sociales, notamment les rentes d'assurance-invalidité, les rentes AVS et les rentes ou les indemnités journalières des assurances-accident.

AGENCE AVS-AI

Durant l'année 2013, l'Agence AVS-AI a géré au total 785 dossiers de prestations complémentaires contre 761 en 2012 et a traité 151 nouvelles demandes contre 187 en 2012. De plus, 425 avis de mutation ont été effectués. Les nouvelles demandes sont en diminution, mais le nombre de dossiers traités continue d'augmenter.

Le service à domicile, mis sur pied pour les personnes à mobilité réduite à la suite de la concentration de l'Agence AVS-AI sur le site de Couvet, est peu utilisé par les bénéficiaires des prestations complémentaires. En 2013 tout comme en 2012, les préposées de l'Agence AVS-AI ont effectué deux seuls déplacements à domicile. Il est toutefois nécessaire de maintenir ce service à la population.

2.4 EFFECTIF DU PERSONNEL

L'effectif du GSR se compose de 14 personnes :

- 5 assistantes sociales, totalisant 3.6 EPT (dont 0.4 EPT dévolus au poste de chef de service)
- 1 secrétaire comptable pour 1 EPT
- 2 secrétaires sociales, totalisant 1 EPT
- 2 préposées à l'Agence AVS-AI et accueil GSR, totalisant 1.5 EPT du 01.01.2013 au 30.09.2013.
- Dès le 1^{er} octobre 2013, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées dans le but de suivre la formation dispensée par l'Etat de Neuchâtel aux futures gestionnaires du guichet

Accord, entrée en force au 1^{er} janvier 2014. Depuis lors, quatre collaboratrices se partagent 2.8 EPT et travaillent en polyvalence pour l'Agence AVS-AI et le Guichet Accord. La répartition est la suivante :

- 1.1 EPT pour l'Agence AVS-AI
- 0.2 EPT pour l'accueil du Service d'action sociale
- 1.5 EPT pour le Guichet Accord
- 1 apprentie

Le GSR a été renforcé par un soutien extérieur tout au long de l'année 2013 provenant d'une personne placée depuis novembre 2012 dans le cadre d'un emploi temporaire au sens de l'article 64a LACI. Ce collaborateur s'est occupé de la mise en place du système de gestion électronique des données (GED), tâche fastidieuse qui a justifié la prolongation pour six mois de son placement, prévu initialement pour six mois. Compte tenu de l'augmentation et de la complexification des dossiers traités, l'augmentation de la dotation du personnel administratif de 0.3 EPT a été incluse dans le budget 2014 et a permis de prolonger le placement de ce collaborateur jusqu'à fin 2013.

2.5 PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

GUICHET ACCORD

Ce qui avait été nommé l'antenne Accord durant toute l'élaboration du projet a finalement été appelé le Guichet Accord. Il s'inscrit dans le cadre de la 3^{ème} étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales et représente la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale délivrée sous condition de ressource.

De façon à suivre la formation dispensée par le canton avant l'ouverture du guichet, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées au 1^{er} octobre 2013. Les quatre personnes travaillant en polyvalence pour le Guichet Accord ont été formées durant 25 jours entre les mois d'octobre et décembre 2013. Elles ont suivi des cours spécifiques au nouvel outil ainsi que des cours concernant les cinq prestations Accord.

La mise en place du Guichet Accord pour le 1^{er} janvier 2014 et l'arrivée des nouvelles collaboratrices a nécessité le réaménagement des locaux du GSR. Un bureau supplémentaire a pu être aménagé dans le même bâtiment et sur le même étage que le GSR afin d'y intégrer le personnel du Guichet Accord ; il comporte cinq places de travail et un box d'entretien. En vue de l'évolution de l'équipe des assistantes sociales, un bureau supplémentaire a en outre été réalisé en même temps que ces travaux.

GESTION ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES (GED)

Le SIEN s'est penché, depuis plusieurs années, sur la question d'une gestion électronique des données (GED) pour les services sociaux régionaux. En 2012, la facture de maintenance du logiciel de traitement des dossiers de l'action sociale (SACSO) a été revue à la hausse compte tenu des coûts liés à la GED. Dès lors que les coûts liés à la GED étaient désormais partie intégrante des charges communales, le service d'action sociale a choisi de déployer une GED dans les meilleurs délais. Après une phase-pilote concluante qui a eu lieu dans les services sociaux des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, le GSR du Val-de-Travers leur a emboîté le pas. Une phase-pilote a débuté au mois de décembre 2012 et a permis de mettre en route la GED dès le 1^{er} février 2013. Cela a demandé de revoir les processus de travail et de s'adapter à ce nouvel outil. Avec près d'un an de recul, on constate que la GED a doublé le temps de classement. En contrepartie, elle a résolu les problèmes d'archivage et facilité la recherche de documents pour l'ensemble du personnel du GSR.

2.6 ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Le GSR a dû faire face à plusieurs difficultés durant l'année 2013 et a connu un certain nombre de changements. Le nombre de dossiers d'aide sociale et de prestations complémentaires n'a cessé d'augmenter depuis 2010 alors que le nombre d'EPT n'a jamais été augmenté en conséquence. La dotation en assistantes sociales s'est ainsi retrouvée à la limite des normes admises par l'Office cantonal de l'aide sociale. Cette situation, ressentie au premier plan par les assistantes sociales, s'est répercutée sur l'ensemble du service, qui s'est trouvé par ailleurs fragilisé par le congé maladie de longue durée d'une secrétaire et le congé maternité, précédé d'un arrêt maladie, d'une assistante sociale. Des mesures urgentes ont dû être prises afin de permettre au service d'assurer un bon suivi des dossiers dans chacun des secteurs du service.

Afin de permettre au GSR de travailler plus sereinement à l'avenir, une augmentation de la dotation du personnel social (+0.3 EPT), administratif (+0.3 EPT) et du poste de cheffe de service (+0.1 EPT) ont été intégrées au budget 2014. Cette évolution devrait ainsi permettre au service de mieux faire face non seulement à l'augmentation du nombre de dossiers, mais aussi au défi que représente l'insertion sociale ou professionnelle des bénéficiaires.

6. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION

6.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

EcoVal est un service d'insertion professionnelle et sociale, créé en 2010. Il fournit des prestations au Service cantonal de l'emploi, à l'Office cantonal de l'aide sociale et à l'Office cantonal de l'assurance-invalidité. Depuis son ouverture, l'institution a adapté plusieurs fois ses orientations afin de répondre aux besoins de l'économie locale et à ceux de ses mandants.

Au cours de l'année 2013, EcoVal a mis en place de nouvelles prestations en faveur de ses bénéficiaires, plus précisément des formations en mathématiques et en français afin de compléter ou réviser des notions de base nécessaires aux formations techniques. Une offre de job coaching a également été initiée ; elle favorise l'obtention de stages en entreprise par la révision des méthodes de recherches d'emploi et la valorisation des atouts professionnels.

Durant l'année 2013, 88 personnes ont intégré le programme. Elles ont pu participer à de nombreuses formations et activités leur permettant d'étoffer leur bagage professionnel.

Pour rappel, les bénéficiaires proviennent :

- de l'aide sociale en contrat ISP (contrat d'insertion socioprofessionnelle) ;
- de l'assurance chômage Art. 64a LACI (convention d'emploi temporaire) ;
- des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit de chômage) ;
- de la mesure Art. 59d LACI (mesure de formation)

Les placements restent provisoires. Ils visent à permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi plus rapidement dans le marché du travail.

Les ateliers doivent permettre aux bénéficiaires de :

- retrouver un rythme de travail ;
- s'intégrer dans une équipe ;
- acquérir de nouvelles compétences professionnelles et personnelles ;
- transmettre leurs connaissances et autres acquis professionnels aux autres bénéficiaires ;
- prendre conscience que leurs qualités personnelles (présentation, dynamisme, persévérance, intérêt, curiosité) jouent un rôle important dans la recherche d'un emploi.

Les deux ateliers d'insertion professionnelle (horlogerie et menuiserie) permettant un retour direct à l'emploi ont été fructueux pour 27 personnes en 2013. Ils ont en outre permis de développer des collaborations avec des entreprises de la région ; un groupe horloger a ainsi engagé huit bénéficiaires grâce à cela.

Les ateliers informatiques et administration, orientés vers une insertion socioprofessionnelle, permettent aux bénéficiaires de reprendre une activité adaptée à leurs capacités. Un suivi régulier leur permet d'évoluer en fonction de leurs aptitudes, en s'appuyant notamment sur divers outils comme l'accord d'objectifs.

6.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour le programme d'insertion. La commune est liée par un contrat de prestations avec le Canton.

6.3. ACTIVITÉS 2013

INFORMATIQUE

Cet atelier informatique, qui fait aussi le lien vers les métiers de gestionnaire de commerce de détail, magasiniers et vendeurs, comporte trois secteurs d'activités.

- Logistique :
 - recherche d'entreprises susceptibles de donner leur matériel informatique ;
 - réception du matériel récupéré ;
 - nettoyage du matériel, tri, recyclage ;
 - tenue de l'inventaire ;
 - gestion du stock.
- Préparation et installation du matériel pour la vente :
 - formatage des disques durs ;
 - Installation complète d'ordinateurs ;
 - test du matériel (écrans, souris, claviers, imprimantes, ...) ;
 - dépannage.
- Vente :
 - mise en place du magasin ;
 - mise en place des prix de vente ;
 - service après-vente ;
 - vente sur internet (www.anibis.ch);
 - création de flyers publicitaires ;
 - préparation et vente lors de divers événements commerciaux.

Des formations complémentaires théoriques sont mises en pratique durant toute la période de la formation.

Quelques chiffres pour 2013 :

Nombre de PC vendus avec écran	98
Nombre de PC vendus sans écran	49
Nombre d'écran seul	22
Nombre de ventes de matériel divers	140
Nombre de dépannages	47
Nombre de clients	161
Chiffre d'affaire 2013	Fr. 26133.-

ADMINISTRATION

Trois personnes œuvrent dans ce secteur sous la direction d'une responsable. L'administration est divisée en deux secteurs, l'administration et la réception.

Les activités de l'administration sont les suivantes :

- mise à jour du site du Mémento santé-social ;
- tenue du journal *Le P'tit Eco* ;
- planification et gestion des heures de présence des bénéficiaires ;
- correspondance ;
- soutien à la recherche d'emploi ;
- tenue d'un journal de caisse (comptabilité simple).

Quant à celles de la réception, elles consistent en :

- réception téléphonique ;
- accueil des visiteurs et des clients ;
- divers travaux de secrétariat.

En complément, des formations théoriques sont mises en pratique durant toute la période de la formation.

POSEUR EN MENUISERIE

La collaboration régulière avec des entreprises du bâtiment permet de définir continuellement les compétences nécessaires pour s'insérer dans ce secteur. Avec l'appui du Service de l'emploi et le CPMB (Centre professionnel des métiers du bâtiment), une formation théorique et trois formations pratiques sont dispensées:

- Formation théorique (dessin technique, mathématiques, connaissances de base des matériaux)
- Formation pratique d'agencier (pose d'agencements de cuisine, pose d'armoires 3 vantaux, pose d'agencements de salle-de-bain, machines...)
- Formation pratique pour poseur en fermeture (pose de fenêtres, pose de volets, pose de portes, machines...)
- Formation pratique pour poseur de parquet (pose de parquets flottants, ponçage de parquets, pose de parquets collés, machines)

La formation dispensée inclut la dimension d'assainissement des bâtiments selon les normes en vigueur. Elle correspond ainsi aux nouvelles pratiques de rénovation des bâtiments, qui ne demandent pas des compétences approfondies en menuiserie, mais un savoir-faire dans la pose d'éléments préfabriqués en grande série.

MISE EN SITUATION HORLOGÈRE

Cet atelier de mise en situation horlogère est en adéquation avec les besoins du marché du travail régional. Des collaborations avec des entreprises horlogères de la place ont permis de définir précisément quelques compétences sont actuellement recherchées dans la production horlogère.

Les activités sont diverses :

- encartage d'aiguilles de montres (pratique du maniement des brucelles) ;
- pose d'appliques / mise en plaques (pratique du maniement des brucelles et cabrons) ;
- démontage/montage mouvement (pratique du maniement des brucelles et tournevis horlogers) ;
- mesure de pièces (maîtrise des outils de mesure, tels que micromètre, comparateur, pied à coulisse) ;
- visitage / empierrage binoculaire (tri de pièces, empierrage à la brucelle sur micro-fil) ;
- montage de maillons de bracelets (pratique du tournevis horloger).

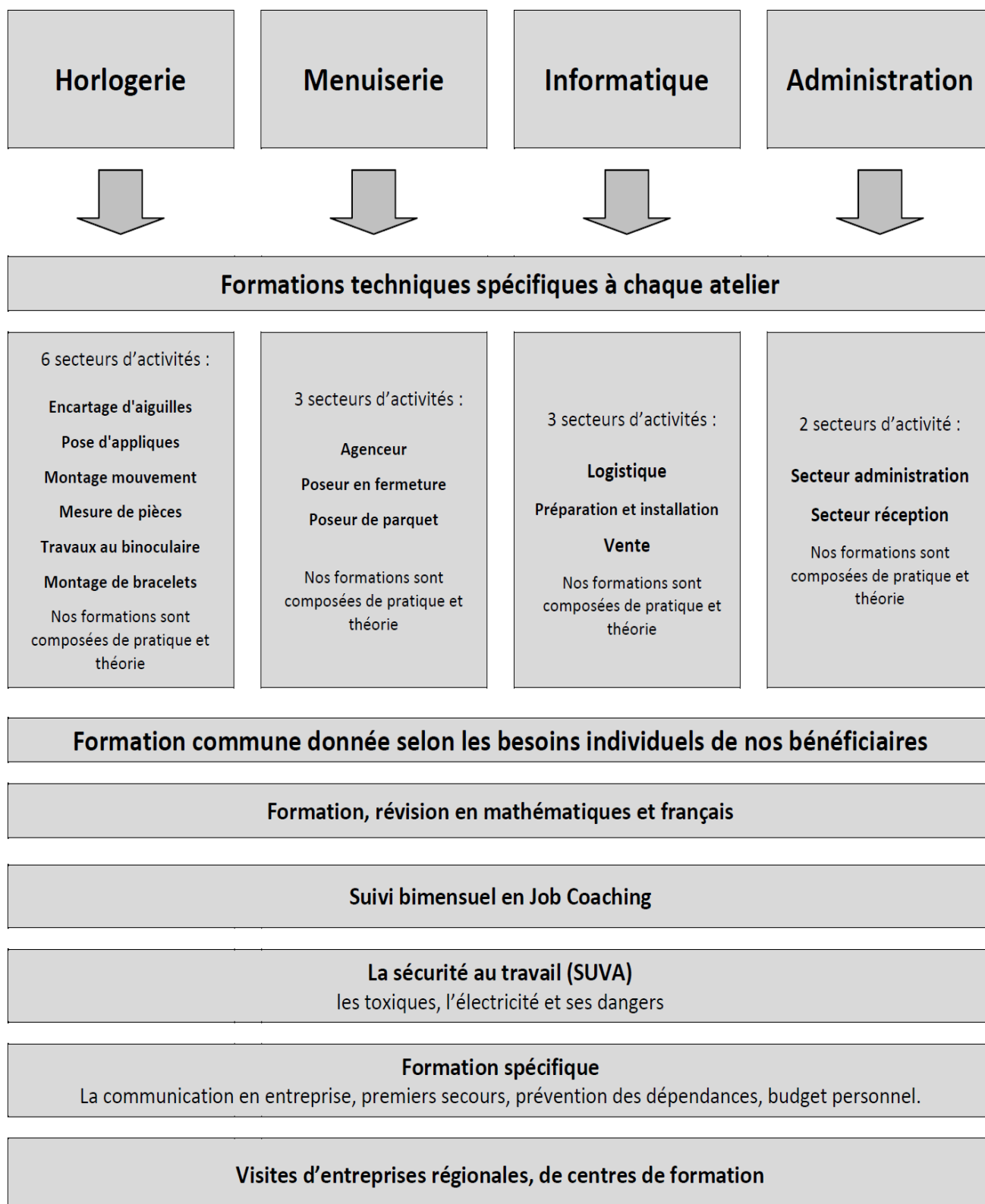
S'ajoutent des formations théoriques qui abordent les points suivants :

- ergonomie et hygiène ;
- base du vocabulaire horloger ;
- outillage horloger ;
- identification des pièces d'un mouvement de base ;

- identification des pièces composant le bracelet ;
- lecture de plans ;
- matériaux.

PLAN DE FORMATION 2013/14

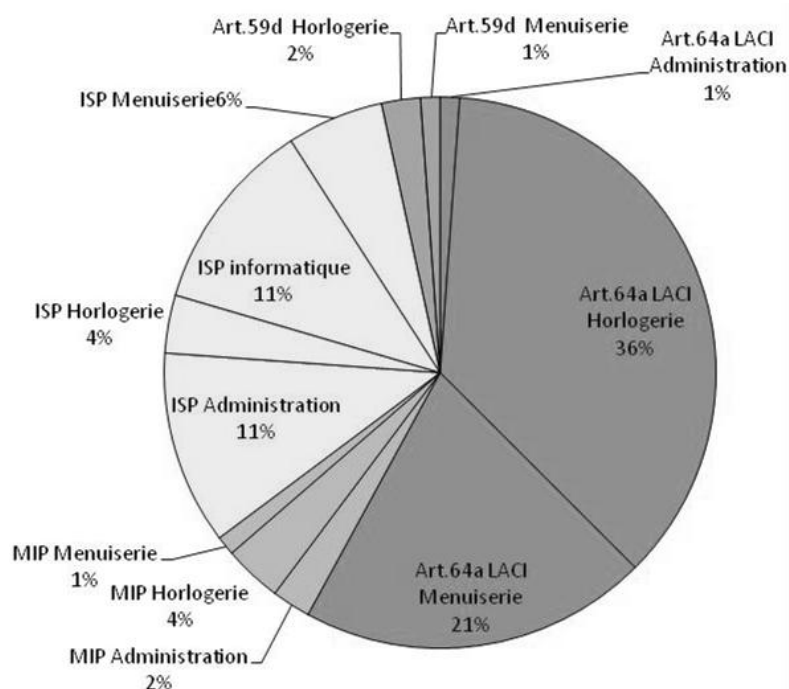
Des formations internes ont été mises sur pied dans les secteurs d'activités. Elles sont certifiées EduQua.



BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL 2013

Durant l'année 2013, 88 personnes ont intégré le programme.

Nombre de contrats par provenance et par secteur d'activité		
Art.64a LACI	Administration	1
	Horlogerie	32
	Menuiserie	18
MIP	Administration	2
	Horlogerie	3
	Menuiserie	1
ISP	Administration	10
	Horlogerie	3
	Informatique	10
	Menuiserie	5
Art.59d	Horlogerie	2
	Menuiserie	1
Total		88



Situation des bénéficiaires provenant de l'Office des emplois temporaires (OFET)

et de l'Aide sociale (ODAS) – statistiques du 1.1.2013 au 31.12.2013

Provenance	OFET	ODAS	OFET + ODAS
Nbre total ayant transité par EcoVal	60	28	88
Nbre se trouvant encore à EcoVal	14	13	27
Nbre de résiliations de contrats	4	2	6
Nbre de bénéf. déplacés dans une autre institution	1	1	2
Nbre de reprises de formation	0	1	1
Nbre de fins de contrats	10	6	16
Nbre ayant retrouvé un emploi	31	5	36
Nbre total ayant quitté EcoVal	46	15	61
Pourcentage d'insertion	67%	33%	59%

Ainsi, sur 61 personnes ayant quitté EcoVal au cours de l'exercice 2013, 36 ont retrouvé un emploi, ce qui correspond à un taux d'insertion de 59 %.

6.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Quatre ateliers sont actuellement en fonction au sein d'EcoVal.

- Informatique (une responsable à 60% et cinq stagiaires).
- Administration (une responsable à 60% et trois stagiaires).
- Menuiserie (un responsable à 80% et six stagiaires).
- Horlogerie (un responsable à 100% et treize stagiaires).

Le programme compte en outre un formateur en mathématiques et en français pour l'équivalent d'un 15%, ainsi qu'un directeur à 100% assumant également des fonctions relatives à la formation et au job coaching, tous deux étant engagés sur mandat en qualité d'indépendants.

Au total, le personnel d'encadrement et de direction est composé de 6 personnes pour un taux d'occupation de 415%.

6.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2013

MISE EN PLACE D'UNE GPAO

La mise en place d'une GPAO (gestion de la production assistée par ordinateur) se poursuit dans l'atelier informatique. Cet outil permettra :

- de tenir un inventaire correct des marchandises non transformées et non contrôlées et des marchandises transformées prêtes à la vente, ainsi qu'une base de données clients ;
- d'enregistrer et contrôler le matériel reçu des entreprises et le matériel neuf ;
- d'étiqueter le matériel transformé et prêt à la vente ;
- d'anticiper les ruptures de stock et le trop-plein de matériel en proposant des ventes ou des collectes spéciales ;
- d'offrir, aux bénéficiaires, la possibilité de développer des compétences recherchées dans divers domaines tels que la logistique, la gestion de stock, les ventes de commerce de détail et l'informatique.

FORMATIONS EN MATHÉMATIQUES ET EN FRANCAIS

Depuis le 1^{er} septembre 2013, des formations en mathématiques et en français sont dispensées aux bénéficiaires par un enseignant qualifié. Elles leur permettent de réviser ou d'acquérir certaines notions indispensables pour travailler dans les domaines visés par les activités d'EcoVal. Elles sont dispensées un après-midi par semaine, selon une formule modulaire et adaptée aux besoins des participants.

JOB COACHING

La nouvelle organisation de l'encadrement permet au directeur (qui suit la formation ad hoc à la HES Lausanne) d'apporter un suivi bimensuel aux bénéficiaires dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Cette offre permet :

- une réévaluation et une concrétisation des projets professionnels des bénéficiaires ;
- une remise à niveau des documents de recherche d'emploi des bénéficiaires ;
- la mise en place et le suivi de stages de validation d'acquis en entreprise ;
- de meilleurs partenariats avec des entreprises et un meilleur suivi des ex-bénéficiaires ayant retrouvé un emploi.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CIBLÉES AUX BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

Afin de compléter les formations pratiques, divers modules de formations spécifiques ont été développés en 2013. Certains bénéficiaires ont ainsi reçu des enseignements dans les domaines suivants :

- communication employé-employeur afin de comprendre les attentes et besoins actuels des entreprises ;
- appréhender les risques liés aux produits toxiques ;
- gestion du budget personnel afin de mieux affronter les situations souvent difficiles liées à une perte d'emploi.

SOUTIENS INDIVIDUELS PRIVÉS DANS L'ADMINISTRATIF ET LE JURIDIQUE

Sur sa propre initiative, Pierre-Yves Hofmann, juriste de formation, a souhaité offrir aux bénéficiaires d'EcoVal ses services pour toutes sortes de travaux administratifs, juridiques, comptables et fiscaux. Un soutien précieux, apporté bénévolement, qui permet aux bénéficiaires de trouver un appui pour mieux affronter des problèmes personnels qui empêchent souvent de s'investir dans un projet professionnel.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2013

Les comptes d'EcoVal se clôturent de manière équilibrée, témoignant de la bonne gestion des activités. Aucun prélèvement n'a dû être effectué à la réserve, qui reste ainsi à disposition pour couvrir à l'avenir des dépenses non-prévues ou des prestations extraordinaires. En étoffant l'équipe d'un formateur en mathématiques et français et en assurant une prestation de job coaching, EcoVal dispense aux bénéficiaires des formations de qualité, qui dépassent le strict cadre technique des formations initiales.

DICASTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
L'INTÉGRATION SOCIALE

LE CONSEILLER COMMUNAL



Frédéric Mairy